LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Service de paie comchèq services limitée
VANCOUVER - CALGARY - EDMONTON - WINNIPEG - TORONTO - MONTREAL - HALIFAX
55A Edison, Place Bonaventure — Téléphone: 866-3894

Vol. LXXI — No 71 | Nuageux avec éclaircies. Maximum 6. | Montréal, mercredi 26 mars 1980 | 25 CENTS

Réduction de 3% de l'impôt

■ *Taxe abolie sur le meuble et le textile*

■ *Un déficit accru de $700 millions*

QUÉBEC — Dans le but de stimuler une économie qui sera durement touchée au cours des prochains mois par la récession américaine, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a décidé de laisser dans les poches des contribuables une plus grande partie de leurs revenus en déposant hier, à l'assemblée nationale, un budget expansionniste qui prévoit une diminution de $250 millions des impôts applicables aux particuliers.

Le ministre a fait le pari de maintenir la vigueur de la demande chez les consommateurs en réduisant les taux d'impôt de 3% à tous les échelons, à compter du 1er juillet prochain, et en accordant une indexation de 7% des exemptions personnelles de base à partir de 1981. Cet abattement s'ajoute à l'indexation de 12 1-2%, entrée en vigueur le 1er janvier dernier.

Les documents dévoilés hier montrent des dépenses de l'ordre de $17.2 milliards par rapport à des revenus de $14.9 milliards. Le déficit de $2.2 milliards sera épongé en bonne partie à même les surplus de liquidités de la Caisse de dépôt et placement. M. Parizeau reconnaît que cet écart négatif de $2.2 milliards est élevé mais il s'agit-là du remède le plus approprié dans la conjoncture actuelle. «Si le rythme de croissance de l'économie n'avait pas été aussi faible, je n'aurais pas accepté un déficit aussi élevé».

L'ampleur de ce déficit sera interprétée de façon différente selon les perspectives politiques. Certains y verront une réponse traditionnelle à une conjoncture récessionniste alors d'autres insisteront sur les abattements fiscaux consentis dans une période pré-référendaire.

Le ministre est d'avis que l'économie québécoise avancera au rythme de 1,5% en 1980 alors que le taux de progression de l'emploi sera de 2%, laissant ainsi le chômage à son niveau actuel.

Un des éléments qui expliquent l'accroissement du déficit est la découverte d'un «trou» de $300 millions dans le financement des commissions scolaires. Les dirigeants de ces organismes auraient dissimulé une partie de leur situation financière en effectuant des emprunts substantiels auprès des banques. Des arrérages à payer de l'ordre de $300 millions depuis 1976-1977 poussent le gouvernement «à réorganiser en profondeur tous les contrôles dans ce secteur», M. Parizeau a promis beaucoup de fermeté dans les mécanismes futurs pour empêcher cette sous-estimation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire.

L'élément le plus novateur de ce discours est la transformation de la taxe sur l'essence qui, d'un montant fixe de quatre cents le litre environ, passera à 20% du prix de détail final. Ce change-

Voir page 10: Réduction



M. Jacques Parizeau, ministre des Finances.

Les points saillants

QUÉBEC (PC) — Voici les points saillants du Discours sur le budget et des crédits budgétaires 1980-81, déposés à l'Assemblée nationale, par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau:

- augmentation du déficit budgétaire de $700 millions;
- réduction de 3% de tous les taux d'impôt sur le revenu des particuliers, applicables à partir du 1er juillet prochain;
- indexation de 7.5% de toutes les exemptions personnelles au 1er janvier 1981. Le total des indexations décrétées depuis 1979 dépasse 20%;
- élimination de la taxe de vente, immédiate et définitive, sur les meubles, les textiles, qui n'étaient pas exemptés, les vêtements, casques et lunettes de travail;
- allégement de l'impôt sur les successions;
- déductibilité du revenu d'un individu, du salaire qu'il verse à son conjoint, collaborateur ou collaboratriceé
- modification à la structure de taxation des carburants;
- augmentation de 12 à 13% de l'impôt sur les profits de grandes entreprises;
- nouvelle stratégie d'investissements publics articulés autour de l'épuration des eaux, les transports en commun et le logement;
- dès 1980-1981, $160,000,000 investis dans l'épuration des eaux;
- Québec paiera en entier les investissements dans les systèmes régionaux de transports en commun;

Voir page 10: Points

Une augmentation de 13.3%

Le gouvernement dépensera $17.1 milliards cette année

QUÉBEC — Même s'il connaît cette année la plus forte augmentation jamais enregistrée depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le budget des dépenses gouvernementales vise plus à consolider l'acquis et à réaliser certains objectifs déjà connus qu'à dégager de nouvelles priorités d'action.

Dévoilées hier à l'occasion du discours sur le budget, ces dépenses atteindront pour l'année financière 1980-81 le niveau record de $17.1 milliards, soit une augmentation de 13.3% par rapport aux dépenses réellement effectuées en 1979-80 et qui se situent à $15 milliards.

Cette hausse, attribuable au caractère expansionniste du budget présenté par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dépasse d'environ 2% le niveau moyen d'augmentation des dépenses enregistré au cours des trois dernières années.

Le gouvernement péquiste avait en effet réussi jusqu'à maintenant à ajuster le rythme d'augmentation de ses dépenses à la hausse de la production nationale. Cette année, la hausse des dépenses publiques dépassera de plus de 2% cette dernière qui sera de 11%, prévoit-on, incluant, bien sûr, l'inflation.

Selon M. Parizeau, ce virage est justifié du fait que le gouvernement a le devoir de dépenser davantage en période de faible croissance économique.

Toutefois et même si l'ensemble des ministères voient leur budget augmenter dans des proportions allant de 5% à 35%, cette hausse de dépense sert davantage à la poursuite d'activités déjà entreprises ou à la réalisation d'objectifs déjà connus qu'à la mise en place de programmes inédits.

«Les priorités de cette année se présentent différemment de tout ce que nous avons vu depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. Dans l'ensemble, en effet, la phase des études est terminée et la plupart des ministères savent précisément où ils doivent aller. Leur problème consiste alors à mobiliser leurs ressources pour poursuivre, approfondir et étendre des objectifs qu'ils s'étaient déjà fixés et dont, souvent, les premiers résultats justifient largement que l'on continue dans la même voie», a expliqué M. Parizeau dans son discours sur le budget.

«On trouvera partout à travers les crédits de 1980-81 des sommes qui sont destinées à réaliser, à poursuivre, à approfondir des actions dont nous savons maintenant qu'elles ont des objectifs valables. Il arrive toujours un temps où les études doivent céder le pas aux réalisations», a-t-il ajouté.

Près de la moitié de cette augmentation, soit $1 milliard, est affectée au ministère de l'Éducation dont le budget

Voir page 10: Gouvernement

«Faute de mieux», Broadbent fera campagne aux côtés de Claude Ryan

par Michel Vastel

OTTAWA — C'est «faute de mieux» que le chef du Nouveau Parti démocratique, fera campagne aux côtés de M. Claude Ryan, pour le NON au référendum. «Je ne suis pas plus heureux avec l'option de M. Ryan qu'avec celle de M. Lévesque», a déclaré hier le chef néo-démocrate, ajoutant toutefois qu'il se rangera dans le camp du NON puisque, selon lui, le choix est entre la souveraineté-association et le fédéralisme.

«Mais un vote pour le fédéralisme ne constituera pas un endossement des détails de M. Claude Ryan», ajoute aussitôt M. Broadbent qui ne voit pas grand chose de bon à retenir du livre beige du Parti libéral.

«Je ne suis pas d'accord avec les détails de la politique constitutionnelle du parti libéral», a précisé M. Broadbent au cours d'un entretien après sa conférence de presse, et «je ne suis pas d'accord non plus avec son programme économique. M. Ryan n'est pas un social-démocrate», a ajouté le chef du NPD.

C'est la première fois que M. Broadbent rejette aussi clairement l'option proposée par le Parti libéral du Québec, un sujet qu'il a soigneusement évité pendant toute la campagne électorale. De plus, reprenant une opinion très répandue sur la colline parlementaire à Ottawa ces jours-ci, M. Broadbent a carrément exprimé son mécontentement face à la performance du Parti libéral pendant le débat sur la question.

«La stratégie libérale était très mauvaise, a-t-il commenté hier. Le Parti québécois a su s'adresser au peuple avec émotion, franchise et chaleur humaine. Les libéraux ne se sont préoccupés que de juridisme. Ils ont gâché le débat et, en tant que Canadien, je ne suis pas très satisfait de la façon dont ils ont fait face à cette situation».

Au cours d'un entretien, M. Broadbent a expliqué combien il fut impressionné par la performance du leader du gouvernement québécois, M. Claude Charron, qui sut, selon lui, utiliser des arguments «brillants et astucieux». Par contre, il se dit carrément déçu de la contre-performance de son adversaire libéral, M. Gérard-D. Lévesque. M. Broadbent a passé une partie de la semaine dernière dans le comté de Frontenac et c'est à cette occasion qu'il s'est tenu étroitement au courant de l'évolution du débat, à la télévision et dans les journaux.

Tout dépité qu'il soit par la tournure des événements, M. Broadbent promet de participer au débat référendaire, quelquefois sous la bannière du «NON» si un parti politique l'invite, quelquefois en dehors si, par exemple, il s'adresse à un groupe d'étudiants. M. Broadbent souhaite même que ses collègues, M. Pierre Trudeau et M. Joe Clark, fassent de même.

Le parti de M. Broadbent ne s'est pas encore mis à la tâche, décidée à son dernier congrès de novembre 1979, de bâtir ses propres propositions constitutionnelles. Le travail, sous la direction de l'ancien député, M. John Harney, devrait commencer d'ici à deux semaines. M. Broadbent pense que, quelque soit le résultat du référendum, de longues négociations constitutionnelles vont devoir se tenir au Canada, et le document du NPD aura encore toute son utilité. Entretemps, le NPD va plonger dans ce domaine qui lui est peu familier et le caucus aura un porte-parole en matière constitu-

Voir page 10: Broadbent

La CUM prend à sa charge le Conseil des arts

La Communauté urbaine de Montréal prendra à sa charge le Conseil des arts de Montréal.

Dans l'esprit du président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, maire d'Outremont, l'avenir du Conseil des arts de Montréal se situe nettement à la CUM où se trouvent réunies la Ville de Montréal et les banlieues de l'île.

«Sur le principe, je suis tout à fait en faveur», a déclaré M. Pierre DesMarais II. «Nous essayons de trouver les moyens d'y parvenir. Nous devons y aller franchement, clairement et sans hésitation».

En présentant son budget de l'année 1980, la Ville de Montréal avait indiqué qu'elle n'entendait pas assurer seule le financement du Conseil des arts en puisant dans les en-lieu de taxes que le gouvernement du Québec lui verse pour les immeubles de la Régie de la Place des Arts.

Dans la réforme de la fiscalité municipale, les villes ont cédé au gouvernement du Québec leur part du produit de la taxe de vente. Dans la région de Montréal, depuis près de 15 ans, une portion de la part des villes sur le produit de la taxe de vente allait automatiquement au Conseil des arts. En 1980, le Conseil des arts devait recevoir $1.5 million dont la moitié environ provenait de la Ville de Montréal.

Cette formule de financement autonome, mise au point par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et agréée par le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, comportait aussi l'avantage d'une indexation automatique sans qu'il soit nécessaire à chaque année, d'obtenir l'accord de toutes les villes concernées.

S'il paraît y avoir consensus entre la Ville de Montréal et les banlieues sur le sauvetage du Conseil des arts, il reste à déterminer les moyens par lesquels le Conseil passera à la CUM, ses sources de financement, la composition de son conseil d'administration, son mode de fonctionnement et ses normes d'évaluation des projets qui lui sont soumis.

Le maire de Montréal a déjà indiqué au

Voir page 10: CUM

Le dollar tombe sous les 84¢ US

Le dollar canadien a connu une baisse marquée hier et sa performance sur les marchés de change nord-américains a été la plus mauvaise depuis 13 mois.

Après avoir ouvert à 83.96 cents US hier matin, le dollar est descendu jusqu'à 83.75 puis est revenu à sa valeur première de la matinée, 83.96. Le creux de la vague avait été atteint en février 1979 alors que le dollar était tombé à 83.35.

Le dollar connait de mauvais moments depuis quelques mois. Il a perdu trois cents et demi depuis le 28 février 1978, date de son déclin. En 1980, il a atteint un sommet de 87.34.

Les observateurs continuent d'imputer la baisse de la valeur de la monnaie canadienne aux écarts qui existent actuellement entre les taux d'intérêt canadiens et américains, à la mauvaise situation des

Voir page 10: Le dollar



Obéissant à un ordre gouvernemental de retour au travail, et sans doute aussi animés par l'esprit du renouveau printanier, les 5,600 cols bleus de la métropole ont repris le collier hier. Certains, comme cette équipe, était affectée à l'enlèvement des ordures qui traînaient depuis six semaines à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Marquette. D'autres ont commencé à réparer des feux de circulation périclitants. Et partout, la population respirait d'aise. (Nos informations en page 3) (Photo Jacques Grenier)

Kennedy l'emporte sur Carter aux primaires du Connecticut

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Edward Kennedy a battu le président Carter dans le Connecticut, lors des élections primaires démocrates dans la course à la présidence hier soir, selon les résultats de 80 pour cent des bureaux de vote de cet État.

Du côté républicain, l'ancien directeur de la CIA, George Bush, l'emporte dans le Connecticut, dont il est originaire, sur l'ancien gouverneur de Californie Ronald Reagan, après dépouillement des résultats de 77 pour cent des bureaux de vote.

Voici les pourcentages de voix obtenus par les candidats dans cet État avant la fin du dépouillement:

Démocrates: Edward Kennedy, 47%; Jimmy Carter, 42%.

Républicains: George Bush, 39%; Ronald Reagan, 34%; John Anderson, 22%.

Selon un sondage de CBS effectué avant la clôture du scrutin auprès des électeurs sortant des bureaux de vote, le sénateur Kennedy devancerait également le président Carter dans l'État de New-York.

Cet échantillon a toutefois été pris essentiellement dans l'agglomération new-yorkaise et, même si dans le passé CBS a souvent prédit les résultats, il semblait hasardeux d'avancer que la victoire du sénateur du Massachussets était certaine.

Le sondage effectué hier révèle que, pour la première fois, Ted Kennedy inspire plus confiance que Jimmy Carter, critiqué pour sa manière de conduire la crise iranienne et sa politique économique. Le sénateur Kennedy est également mieux apprécié par l'électorat juif.

D'autre part, l'ancien gouverneur du Texas, M. John Connally, qui s'est récemment retiré de la course à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle, a apporté formellement hier son soutien à l'ancien gouverneur de Californie, M. Ronald Reagan.

M. Connally s'était retiré de la course le 9 mars, après avoir essuyé une sévère défaite face à M. Reagan dans les élections primaires de Caroline du Sud, sur lesquelles il avait longtemps compté.

M. Connally a cependant souligné qu'il ne voulait pas se présenter comme vice-président au côté de Ronald Reagan, qui n'a toujours pas choisi son co-listier.

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

BIBLES
DESMARAIS + E + ROBITAILLE
SYMBOLE DE QUALITÉ
Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

Une baisse générale de 3% de l'impôt des particuliers

QUÉBEC — Un contribuable touchant un revenu de $25,000 paiera environ $450 en moins d'impôts au fisc québécois en 1981 en raison d'une réduction de 3% des taux d'impôt et de l'indexation de 7,5% des exemptions personnelles.

Ces abattements de l'impôt aux particuliers constituent les mesures les plus spectaculaires du quatrième budget du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

En 1978-1979, le gouvernement québécois avait diminué le fardeau fiscal de près de 90% des contribuables. Cette année, le ministère des Finances a choisi la voie de la coupure générale plutôt que des réductions sélectives. Même les contribuables à revenus élevés trouveront des éléments fort intéressants dans ce budget.

Depuis le 1er janvier dernier, les exemptions personnelles de base sont indexées au taux moyen de 12½%. Le chiffre de $3,600 pour un célibataire qui apparaît sur le formulaire distribué présentement, passera à $4,050 l'an prochain et à $4,350 en 1981. L'exemption de personne mariée, établie à $2,700 depuis 1978, sera majorée à $3,040 l'an prochain et à $3,270 l'année suivante. Les exemptions accordées pour les personnes âgées et les enfants ou autres personnes à charge seront accrues dans les mêmes proportions.

Pour l'année financière 1980-1981 qui débutera la semaine prochaine, le coût de l'indexation sera de $48 millions alors que la réduction de 3% entraînera un manque à gagner de $122 millions pour l'État québécois.

La principale innovation dans ce domaine est la déductibilité de la rémunération versée au conjoint. Dans plusieurs petites entreprises, il arrive très souvent que l'époux ou l'épouse assiste son conjoint sans que ce dernier ne puisse réduire son revenu en versant un salaire pour reconnaître l'apport de l'autre personne à l'entreprise. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des exploitations agricoles. Une association féminine pour l'éducation et l'avancement social (AFEAS) avait demandé à plusieurs reprises aux différents gouvernements d'accorder le crédit fiscal pour la contribution des conjoints.

Dorénavant, les salaires versés au conjoint seront inclus dans le calcul de son revenu tout en étant admissibles en déduction dans le calcul du revenu de l'employeur. Cette mesure coûtera environ $15 millions au gouvernement québécois. Le budget Crosbie du 11 décembre dernier comportait une formule similaire.

M. Parizeau a indiqué également que les fonctionnaires de son ministère et le secrétariat d'État à la Condition féminine examinent les différentes possibilités pour accorder une sorte d'allocation de disponibilité pour les femmes qui n'ont pas d'emploi à l'extérieur de la maison.

Au chapitre de la taxe de vente, c'est l'élimination de cet impôt de 8% sur les «meubles meublant» qui est l'élément le plus important. L'industrie du meuble québécois réclamait depuis plusieurs mois un traitement identique à celui qu'ont obtenu les secteurs des vêtements et de la chaussure l'an dernier. L'exemption ne s'appliquera pas aux appareils ménagers ou aux téléviseurs, des appareils généralement fabriqués à l'extérieur du Québec.

L'industrie des textiles n'aura pas droit au programme de subventions qu'elle réclamait, mais M. Parizeau a consenti à éliminer la taxe de vente sur la plupart des articles encore taxés dans ce secteur, notamment tout le «blanc» (drap, taie d'oreiller, nappe, couverture, tenture, rideau...) et les vêtements de travail comme les casques ou les lunettes.

Différents appareils spécialisés tels les lecteurs optiques utilisés par les aveugles et les élévateurs mécaniques pour les handicapés ne seront plus sujets à la taxe de vente.

Les contribuables mieux nantis n'ont pas été oubliés avec la diminution de la fiscalité sur les successions, la création au niveau québécois d'un nouvel outil d'exemption fiscale et le maintien de l'épargne-actions.

En ce qui a trait aux droits successoraux, l'exemption personnelle pour l'héritier en ligne directe grimpe de $75,000 à $85,000 alors que l'exemption de base est triplée pour tous les legs en ligne collatérale ou à des tiers. Dans le cas d'un héritage sous la forme d'une entrerpise agricole ou d'actions d'une corporation privée, le ministre introduit une exemption de base de $200,000. Québec réduit ainsi du quart les $40 millions qu'il reçoit annuellement de cette source de revenu.

Les milieux financiers et miniers du Québec seront heureux d'apprendre qu'à compter d'aujourd'hui tout individu participant à une société d'exploration en commandite de minéraux de pétrole ou de gaz au Québec, pourra soustraire de son revenu imposable 66.6% de ses frais d'exploration. En tenant compte de la déduction déjà accordée par Ottawa, un homme d'affaires touchant $70,000 par année récupérera $85 pour chaque tranche de $100 investis dans l'exploration dans le domaine des ressources au Québec. Au niveau des $40,000, la récupération sera de l'ordre de 77% de l'investissement.

Cette mesure devrait amener la création de «fonds de forage minier» à l'exemple de ce qui existe présentement en Alberta ou dans les régions frontalières.

Plusieurs compagnies ou institutions financières accordent à leurs employés, généralement les cadres intermédiaires ou supérieurs, des prêts à des taux d'intérêt privilégiés. Ces avantages, qui sont en fait une sorte de rémunération, seront taxés de façon plus souple. Le taux sera de 8% pour les prêts consentis jusqu'à aujourd'hui et de 11% par la suite. Par rapport au loyer actuel de l'argent, ces taux demeurent très avantageux.

Les contribuables à revenu élevé pourront profiter de la réduction de 3% des taux d'impôt. Pour le particulier marié, la réduction d'impôt, pour un revenu de $75,000, sera en 1981 de $1,003 par rapport à l'année dernière. Cette année le même individu paiera $547 en moins.

Québec a indiqué également son intention d'augmenter de $2 millions ses recettes provenant des droits sur les paris mutuels. Ces revenus supplémentaires serviront à promouvoir et aider l'industrie des courses de chevaux au Québec à travers la société de développement constituée à cette fin.

Finalement, tous les contribuables qui n'auront pas payé leur dû au fisc québécois le 30 avril prochain seront soumis à un taux d'intérêt de 15% sur le solde à payer par rapport à 10% actuellement. Ce dernier chiffre encouragerait nombre de contribuables à se servir du gouvernement pour obtenir du crédit à bon compte dans une conjoncture où le taux préférentiel approche maintenant 16%.

La taxe sur le pétrole est indexée aux hausses de prix

QUÉBEC — Désirant un meilleur partage des recettes pétrolières, le gouvernement du Québec a décidé de hausser la part qu'il retirera de toute nouvelle hausse du prix du pétrole.

Annoncée hier soir dans le discours sur le budget, cette décision consiste à abolir la taxe fixe que le gouvernement québécois percevait jusqu'ici sur chaque litre d'essence et à la remplacer par une taxe flottante équivalente à 20% du prix de vente au détail.

Pour l'instant, ce changement n'apporte aucune hausse du prix de l'essence. À l'avenir cependant, il permettra au Québec d'augmenter ses recettes fiscales à partir des hausses que décréteront les autorités fédérales au cours des prochains mois.

Hier, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'a pas cherché à cacher que cette décision visait à prendre de vitesse le gouvernement central en obligeant ce dernier à tenir compte d'une meilleure redistribution des recettes pétrolières lorsque viendra le temps de fixer le nouveau prix canadien du pétrole.

«Le prix final de l'essence nous échappe. Il est établi par d'autres gouvernements. Nous nous mettons simplement en position pour que la hausse inévitable ne soit pas partagée seulement entre Ottawa et Edmonton, mais que Québec participe aussi au partage de l'assiette à beurre», affirme le discours sur le budget.

L'augmentation des recettes fiscales du Québec dépendra évidemment de la hausse que décrétera le gouvernement fédéral. Mais M. Parizeau estime, selon diverses hypothèses basées à la fois sur le budget Crosbie et de récentes déclarations du ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, que cette augmentation pourrait être de l'ordre de $30 à $40 millions d'ici le 31 mars 1981.

Le Québec est la deuxième province canadienne à agir de la sorte. Le 28 février, le ministre des Finances de l'Ile-du-Prince-Edouard, annonçait en effet que sa province calculerait désormais sa taxe sur l'essence de façon à ce qu'elle atteigne 22% du prix de vente au détail.

Concrètement, cette décision signifie ceci: jusqu'à présent, le Québec percevait 4.2 cents le litre sur tous les types d'essence vendus. En appliquant une taxe générale de 20% du prix de vente, il percevra désormais quatre cents sur le litre d'essence régulière, 4.4 cents sur le litre d'essence régulière sans plomb et 4.6 cents sur le litre d'essence super et super sans plomb. Quant à la taxe sur le carburant diesel, elle est déjà supérieure à 20% et demeurera au même niveau jusqu'à ce qu'elle retombe à ce seuil.

Cette nouvelle façon de calculer la taxe sur le pétrole change donc assez peu de choses dans l'immédiat. Il en ira cependant tout autrement dans l'avenir parce que si le gouvernement central décidait, par exemple, d'augmenter de 15 cents le prix du litre d'essence, ainsi que l'a récemment laissé entendre M. Lalonde, Québec irait chercher automatiquement trois cents de plus et porterait ainsi sa taxe à sept cents le litre.

Le pari que fait M. Parizeau est d'obliger le gouvernement central à réduire la part qu'il ira chercher dans toute nouvelle augmentation du prix du pétrole. Si tel n'est pas le cas, c'est évidemment le consommateur qui fera les frais de cette nouvelle politique.

Quant à l'Ontario, qui pourrait être tentée elle aussi de suivre la voie tracée par l'Ile-du-Prince-Edouard et le Québec, les chiffres fournis hier dans le discours du budget indiquent qu'en dépit des changements annoncés, cette province continuera de percevoir plus de taxe pétrolière que le Québec.

Cette modification dans la façon de calculer la taxe sur le pétrole s'appliquera également à la taxe sur le tabac. À cet égard, le discours du budget annonce que les taux de taxe actuels seront remplacés par un taux uniforme de 40% du prix de vente au détail.

Pour les entreprises subventions accrues et des impôts plus élevés

QUÉBEC — Le budget déposé hier par le ministre des Finances renferme peu de changements majeurs à l'intention des entreprises qui auront accès à des subventions accrues tout en versant, dans le cas des grandes compagnies, des impôts légèrement plus élevés.

Dans le cadre des ressources financières prévues pour le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT), près de $40 millions seront accordés à la Société de développement industriel (SDI) pour son programme d'aide à l'entreprise à haute technologie et de stimulation des exportations. Il s'agit d'une majoration annuelle de 44.6%. Un montant de $17 millions sera versé pour la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. Pas moins de 48 des 54 usines québécoises seraient rénovées au cours des prochaines années. Au ministère de l'Industrie et du Commerce, on mettra l'accent sur les ventes à l'étranger des firmes québécoises par la création de l'Office québécois du commerce extérieur.

Sur le plan fiscal, la modification la plus importante est la hausse de 12 à 13% du taux d'impôt sur les profits des sociétés non considérées par la loi comme des petites entreprises. Le taux de 13% rejoint le niveau en vigueur en Ontario. Il demeure inférieur à celui de quatre autres provinces, dont la Colombie-Britannique.

Pour les petites et moyennes entreprises, le dégrèvement fiscal prévu dans la loi 48 est prolongé d'une autre année; le taux d'imposition des PME demeure donc à 12%. Cette augmentation de 1% rapportera au Trésor québécois environ $40 millions au cours de l'année financière 1980-81.

Deux groupes d'entreprises — les compagnies d'assurance générale et les raffineries — seront sujettes à une fiscalité plus lourde. La taxe payée par les compagnies d'assurances sur les primes pour dommages matériels sera portée de deux à trois pour cent. Cet accroissement s'explique par le fait que plusieurs provinces canadiennes dont l'Ontario ont déjà fixé à 3% cet impôt. Les barèmes de prime, établis nationalement, ont donc été majorés en conséquence. Les Québécois se trouvaient donc à payer une taxe supplémentaire. Cette mesure donnera des recettes de $20 millions.

Depuis plusieurs années, les raffineries de pétrole de Montréal-Est et de Saint-Romuald, près de Québec, ne paient pratiquement pas d'impôt, car elles ne réalisent pas de profit. Pourquoi? Elles achètent le brut de leur compagnie-mère, albertaine ou internationale, qui fixent le prix de façon à ce que les opérations de la raffinerie québécoise ne soient pas rentables. Comme ces raffineries «ne sont pas des entreprises à but non lucratif», et alors que les compagnies-mères font des profits les plus élevés de leur histoire, M. Parizeau a découvert un moyen pour accroître leur contribution au fisc. Depuis les années 40, les raffineurs doivent verser un tiers de un pour cent pour une taxe «d'éducation». Ce dernier impôt passera donc à 2% pour toutes les raffineries. Cet impôt supplémentaire rapportera $18 millions.

Enfin, le gouvernement revient à la charge avec la question des contenants à remplissage unique. Pour décourager l'utilisation de tels contenants, les bouteilles d'un litre ou plus seront frappées d'un impôt de 20 cents par rapport à cinq cents présentement. Les 15 cents additionnels seront remboursés si le contenant est récupéré et recyclé. Notons que cette mesure ne touche pas les canettes en aluminium.

Un budget d'échec et de faillite (Raynauld)

QUÉBEC (PC) — «Un budget d'échec et de faillite, qui prouve que le gouvernement a perdu le contrôle des dépenses.»

C'est en ces termes que le député d'Outremont, M. André Raynauld, porte-parole du Parti libéral, a commenté hier soir le budget que venait de présenter M. Jacques Parizeau.

M. Raynauld a dénoncé le «déficit sans précédent de $2.3 milliards, soit $700 millions de plus que l'an dernier», qui constitue selon lui «une hausse brutale et insultante pour la population».

Selon M. Raynauld, ce déficit «hypothèque l'avenir des Québécois et fait payer par les générations futures ce qu'on ne peut payer dès maintenant».

Le député d'Outremont a soutenu qu'il y avait une hausse de 14% des dépenses publiques, en contradiction avec ce que M. Parizeau promet depuis trois ans.

Le député d'Outremont a également dénoncé les emprunts prévus de $1.75 milliard cette année et $2.2 milliards l'an prochain, à une période où les taux d'intérêt sont exorbitants.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:

Swissca Incorporée
866-9237

UNIVERSITÉ CONCORDIA

LE COLLÈGE DES ARTS LIBERAUX

PROFESSEUR PHILIP RIEFF

University of Pennsylvania

prononcera une conférence intitulée:

«Barbarism and Culture: How to Read the Signs of the Times»

HEURE: 20h30
LIEU: dans la salle H-435
1455, bd de Maisonneuve ouest
DATE: le jeudi 27 mars 1980

Seuil



Jacques Godbout
Salut Galarneau!
Un classique de la littérature québécoise enfin en collection de poche. Si ce n'est déjà fait, Galarneau vous séduira.
POINTS ROMAN

Les certificats de placement garantis par la Banque de Montréal

13½%

Taux pour une durée de un à cinq ans*, avec paiement annuel des intérêts.

- Capital et intérêt **garantis sans condition** par la Banque de Montréal.
- Placement **minimum** de $5 000.
- **Rendement élevé** pour tous les modes de placement (taux variant selon la durée et la fréquence des versements d'intérêt).
- Durée: **de un à cinq ans**, au choix.
- Intérêt versé **une ou deux fois** par année.
- Capital et intérêt **payables à échéance**, à toute succursale de la Banque de Montréal.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

*Taux sujet à changement sans préavis.

Aux audiences montréalaises de la Commission Hall

Le Dr Augustin Roy se demande si tout l'argent perçu par Québec pour la santé sert vraiment à ces fins

Pendant que le grand argentier du gouvernement québécois s'apprêtait hier à dévoiler le budget de 1980, le Dr Augustin Roy apprenait avec surprise que le Québec ne contribue que 2.5% du coût global de l'assurance-maladie, soit $22.7 millions puisés à même nos impôts, le fédéral, 37.5% ou $356 millions et les employeurs 60%, soit $568 millions.

«C'est une véritable aubaine pour le Québec, a commenté le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec qui citait les chiffres de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour le présent exercice financier. Nous sommes en droit de demander au gouvernement si l'argent recueilli dans les goussets des contribuables et dont on ignore précisément le montant sert véritablement aux fins de la santé. Il se pourrait bien qu'il soit affecté ailleurs».

Le Dr Augustin Roy faisait ces remarques après avoir présenté un mémoire à la Commission Hall (du nom du juge Emmett Hall) qui enquête depuis le 27 février sur le fonctionnement des différents régimes d'assurance-maladie présentement en vigueur au Canada. La commission siège jusqu'à demain à Montréal et le juge Hall, anciennement de la Cour suprême de la Saskatchewan, connaît bien le dossier pour avoir été en quelque sorte le parrain de l'assurance-maladie au Canada, au lendemain d'une enquête royale qu'il présida en 1962. Assisté à Montréal de Mlle Alice Girard, ancienne doyenne de la Faculté de nursing de l'Université de Montréal, il a résumé l'information recueillie jusqu'à maintenant à Saskatoon à Ottawa, à Vancouver et à Winnipeg!

«Les médecins croient que leurs honoraires ne sont pas assez élevés; le gouvernement dit le contraire tandis que le public estime avoir droit à des services et des soins de santé adéquats et efficaces.»

Le juge Hall doit présenter son rapport d'ici le 30 juin.

Pour cette première journée d'audiences publiques, Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait tenu à être présente, affirmant fonder beaucoup d'espoir sur la Commission Hall créée sous le gouvernement Clark pour colmater la crise qui sévit dans les régimes de santé dans les différentes provinces, notamment en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Dans ces endroits, la désaffiliation des médecins du régime d'État s'accroit sans cesse alors que partout les médecins se plaignent de trop longues heures de travail pour des honoraires qu'ils jugent insuffisants.

Pour Mme Bégin cependant, c'est le Québec qui présente le «meilleur dossier» et, contrairement au Dr Roy, elle ne croit pas qu'il y ait des irrégularités ici dans l'affectation des fonds aux services de santé. Le Dr Roy maintient, comme il l'avait fait en 1978 au moment où le Québec décidait de verser les contributions des citoyens au fonds consolidé de la province pour subvenir aux dépenses encourues par la RAMQ, qu'il s'agit là peut-être de «détournement de fonds légalisé».

En 1978-1979, le Québec a consacré le quart de son budget total de $13 milliards aux soins de santé. Le gouvernement fédéral assume 55% de ces dépenses. Cette année-là, le fédéral a fourni $1.6 milliard pour les soins de santé du Québec, évalués à $3.5 milliards. De ce montant $1.4 milliard est consacré à l'assurance-hospitalisation et au programme d'assurance-maladie, le reste, $183 millions, servant à tous les autres programmes, comme les soins prolongés.

Le Dr Roy, comme l'a fait en après-midi le vice-président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Georges-Henri Gagnon, s'est livré à une critique sévère du régime d'assurance-maladie qui «appauvrit les médecins». Contrairement à ce que l'on croit, a-t-il prétendu, certains médecins sont même pauvres et il y en a qui vivent de l'assistance sociale. Il n'a pas précisé combien seraient dans cette situation.

Le FMOQ se plaint également d'un manque à gagner dans le régime actuel et fait état dans son mémoire de sa conscience professionnelle. «Même lorsque le mécontentement des médecins semblait justifié», a-t-on fait valoir, les médecins s'interdisent de recourir à des mesures draconiennes, comme la grève par exemple. Aussi cet organisme qui représente plus de 5,000 généralistes recommande-t-il au juge Hall la nomination d'un «ombudsman» qui aurait l'autorité morale de rétablir l'équilibre entre la profession médicale et l'État et assurer ainsi la stabilité du régime.

Mlle Alice Girard a fait remarquer que le protecteur du citoyen actuel pourrait très bien jouer ce rôle et elle a loué la FMOQ d'avoir inséré dans son mémoire des préoccupations d'ordre déontologique, «ce qui est rare de nos jours», a-t-elle commenté.

De son côté, l'Association des consommateurs du Canada (ACC), qui a son siège social à Ottawa mais qui a préféré se faire entendre au Québec, «là où le régime est le plus d'avant-garde», a fait remarquer au DEVOIR le Dr M. Katz, chef du comité de la santé pour l'ACC, s'insurge contre «l'imposition de facturation additionnelle», comme cela existe dans quelques provinces. Cette formule est jugée «rétrograde». Mme Marlene Yurkowski, qui défendait le mémoire au nom des 150,000 membres de l'organisme qu'elle préside.

L'ACC recommande la création d'un Conseil de la santé et appuie l'idée d'un régime national de santé qui incluerait, entre autres, les soins dentaires et les médicaments sous ordonnance.

La Commission Hall poursuit ses audiences publiques aujourd'hui alors que des groupes communautaires et d'entraide se feront entendre.

Sans travail, Fabien Roy n'écarte pas l'hypothèse qu'il renonce à son poste

par André Préfontaine

THETFORD MINES (PC) — Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, n'a pas éliminé la possibilité qu'il renonce à son poste advenant que le conseil national du parti, dont il réclamera sous peu la convocation, décide de la tenue d'un congrès au leadership.

M. Roy a fait part de son indécision quant à son avenir personnel, hier, alors qu'il quittait Thetford Mines après une conférence de presse convoquée pour faire le point sur l'élection différée de lundi dans Frontenac, au cours de laquelle il a connu la défaite aux mains du libéral Léopold Corriveau.

«Je ne peux pas dire pour le moment que je me représenterais s'il y avait un congrès au leadership», a déclaré M. Roy, qui a ajouté «qu'il faut être réaliste maintenant et tenir compte des circonstances».

Conséquemment, le chef créditiste réunira le conseil provincial du parti au début du mois de mai, afin de proposer une rencontre du conseil national, à qui il laissera «toute la latitude et toute la liberté voulue pour étudier les mesures nécessaires pour relancer le Crédit social».

Au nombre de ces «mesures nécessaires», M. Roy n'exclut pas la tenue d'un congrès d'orientation et de direction. D'ailleurs, le chef créditiste, qui a été nommé à son poste à la hâte par le conseil national du parti peu avant les élections du 22 mai, a rappelé qu'un tel congrès aurait dû avoir lieu avant le scrutin du 18 février.



Le physionomie de M. Fabien Roy et de son épouse Pauline était particulièrement expressive dans les heures qui ont suivi la défaite du chef du Crédit social dans Frontenac (Photolaser PC)

«Nous n'avons tout simplement pas eu le temps de nous organiser», a-t-il commenté.

Chef d'un parti endetté de près de $40,000 qui ne peut lui verser un salaire, M. Roy, autrefois directeur d'une caisse d'économie dans la Beauce, doit maintenant se chercher un emploi au lendemain d'une deuxième défaite en un peu plus d'un mois.

«J'ai travaillé dans des institutions financières, j'ai fait de la vente et de la gestion d'entreprises, alors je pourrais bien me lancer dans les relations publiques après la politique», a-t-il lancé aux journalistes.

Même s'il soutient «ne pas envisager pour le moment de retourner à la politique provinciale», qu'il ne regrette pas d'avoir quittée le 5 avril dernier, M. Roy n'a pas exclu une candidature possible lors d'éventuelles élections au Québec.

Entre-temps, il ne prévoit pas s'associer à un comité parapluie au cours de la campagne référendaire, malgré son intention «de faire connaître mon point de vue en temps oportun». Le chef créditiste avait opté pour le OUI peu après l'annonce de sa candidature dans Frontenac.

Revenant sur les résultats de l'élection de lundi, M. Roy estime «que l'on ne peut pas les interpréter comme une défaite politique pour le Crédit social» qui demeure toujours, à son avis, «une force avec laquelle il faudra compter au Québec».

Comme la veille, le chef créditiste croit qu'il a été victime des assauts concertés des ses adversaires. Les libéraux, «parce qu'ils ne veulent pas qu'une voix créditiste se fasse entendre à la Chambre des communes, et les conservateurs, parce qu'ils pensent que notre disparition est une condition essentielle de leur implantation au Québec».

Ont concouru également à le défaire, «la haute finance ainsi que la bourgoisie intellectuelle de gauche». M. Roy a aussi décoché quelques flèches en direction des médias «qui n'ont pas donné la même valeur aux nouvelles qui visaient à faire des mises au point».

Les citoyens blessés n'ont aucun recours contre la Ville ou ses cols bleus

La grève des employés manuels de la ville de Montréal a pris fin par une loi extraordinaire de l'Assemblée nationale mais, pour une centaine de citoyens au moins, ses effets se feront sentir encore longtemps.

Il s'agit des personnes victimes de mauvaises chutes sur les trottoirs glacés. Pour elles, comme pour toutes les autres personnes dont les biens ont subi des dommages, les lois et la jurisprudence ne prévoient aucune indemnisation ni réparation.

Dans un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1976, le tribunal a établi clairement que l'administration municipale ne pouvait s'acquitter normalement de ses obligations lorsque ses employés exerçaient leur droit à la grève. En d'autres circonstances, les citoyens peuvent intenter contre la Ville des poursuites judiciaires et obtenir une indemnisation s'ils font la preuve d'une négligence des services municipaux. Toutefois, une grève légale constitue dans la jurisprudence un cas de force majeure qui peut libérer l'administration municipale de ses obligations ordinaires.

Au poste de radio CKVL, l'animateur d'une émission d'opinion publique, M. Yvon Dupuis, a recueilli en quelques heures une bonne centaine de témoignages de personnes victimes de mauvaises chutes sur les trottoirs de Montréal entre le 12 février et le 24 mars. Plusieurs personnes âgées se trouvent parmi les victimes et demeureront immobilisées pendant des semaines, voire des mois. On compte aussi plusieurs personnes encore actives sur le marché du travail pour lesquelles il y aura perte sèche d'un revenu d'emploi puisque, en dehors des lieux de travail, la Commission des accidents du travail n'a pas à intervenir.

Fractures aux jambes, aux bras ou aux hanches, commotions cérébrales, entorses et douleurs au dos composent l'essentiel de cette liste de blessures et d'inconvénients.

Bien que la jurisprudence soit défavorable, une personne a inscrit une poursuite en recours collectif contre la ville de Montréal et la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) et tentera de démontrer qu'il y a eu abus de droit.

Après 42 jours de grève, les quelque 5,600 employés manuels de la ville de Montréal ont repris le travail hier matin en s'attaquant en priorité aux montagnes d'ordures ménagères et au déglaçage des trottoirs là où la température exceptionnellement clémente n'avait pas encore tout fait fondre. Il faudra de deux à trois semaines pour remettre la ville en ordre.

Au cours de la soirée, lundi, les dirigeants syndicaux avaient donné ordre à leurs membres de se conformer à la loi extraordinaire. La loi prévoit des amendes de $25 à $100 pour les salariés, de $1,000 à $10,000 pour les dirigeants syndicaux et de $5,000 à $10,000 pour le syndicat s'ils contreviennent à l'ordre de reprendre le travail.

Dans une dizaine de jours tout au plus, les parties en cause devront s'être entendues sur le choix d'un arbitre, sans quoi le ministre du Travail le nommera lui-même.

Cet arbitre aura 90 jours pour entendre l'employeur et le syndicat et préparer une sentence qui tiendra lieu de convention collective. L'arbitre devra trancher un débat qui, après les tentatives de conciliation, de médiation et d'étude en commission parlementaire, n'a pu amener les parties à s'entendre sur des sujets aussi difficiles que l'assurance-groupe, le fonds de pension, les contrats à l'entreprise privée, les rétrogradations pour raisons médicales, la répartition de la masse salariale et le protocole de retour au travail. Il devra tenir compte du rapport de médiation, sans y être formellement lié, et des ententes déjà conclues entre les parties.

Pour l'administration municipale, il n'est pas question de se présenter devant l'arbitre en s'appuyant sur les conclusions du rapport du médiateur, M. Raymond Désilets. «Il s'agissait d'un compromis», dit M. Pierre Girard, directeur adjoint au Service du personnel. «Il y avait des choses qui ne faisaient pas notre affaire. C'était un rapport de compromis. Nous n'avons rien eu en retour; le compromis ne nous apparaît plus valable.»

L'employeur avait accepté le rapport de médiation et avait consenti à négocier des aménagements dans les limites proposées par M. Désilets. Le syndicat a rejeté le rapport de médiation et la dernière offre de règlement de l'employeur.

Dans le rapport de médiation, M. Raymond Désilets soulignait entre autres choses le climat impropre à de saines relations de travail entre la Ville et ses employés. Il avait recommandé aux parties de s'engager dans un processus de médiation préventive qui, avant les prochaines négociations pour le renouvellement de la convention collective, en 1982, aurait pu contribuer à assainir les relations de travail. À ce jour, ni l'une ni l'autre partie n'a pris l'initiative de promouvoir cette recommandation.

Les employés manuels reprennent donc le travail dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient le 12 février dernier, au moment où ils ont déclenché la grève. Pour un certain nombre d'entre eux cependant, les prochaines semaines seront marquées par des comparutions devant les tribunaux. La Cour supérieure a été saisie, pendant la grève, de huit requêtes en outrage au tribunal contre des syndiqués et contre le syndicat.

D'ici trois jours, estime-t-on à l'administration municipale, les équipes régulières des employés manuels auront remis en marche environ 75% des 150 feux de circulation déréglés ou en panne, ramassé les ordures ménagères accumulées dans les parcs, réparé les fuites d'eau dans les aqueducs, bouché les trous dans les principales artères et entrepris le nettoyage des immeubles municipaux.

L'administration rappelle aux citoyens que la cueillette des ordures ménagères a repris depuis hier aux heures et aux jours habituels. Il n'est donc plus nécessaire de les porter dans un parc municipal.

Des étudiants de l'UQAM joignent le mouvement de ceux de l'UdM

C'était hier au tour de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) d'être le théâtre de quelques occupations étudiantes, tandis qu'à l'Université de Montréal les étudiants en sociologie et en psychologie décidaient de continuer le boycottage de leurs cours.

Dans cette seconde institution, où les étudiants ont débrayé il y a plus de trois semaines, la direction de l'Université doit évaluer à nouveau la situation ce matin, à la lumière des décisions prises hier par les étudiants en assemblée générale. Elle étudiera la possibilité de recourir à une injonction pour forcer le retour aux cours des étudiants.

L'insatisfaction des étudiants est liée au contingentement aux études de maîtrise, au contenu des programmes d'études et à la place, selon eux trop réduite, qu'ils occupent dans les structures de participation universitaire.

Le dialogue entre les parties en cause n'est pas rompu cependant et les étudiants en sociologie doivent soumettre une contre-proposition à leurs professeurs. Mais, ont-ils averti, le recours à une injonction mettrait tout dialogue en péril.

L'Assemblée universitaire de l'institution s'est réunie avant-hier et elle a recommandé à la direction, aux professeurs et aux étudiants concernés d'envisager tous les moyens susceptibles d'accélérer les échanges entre les parties, y compris le recours à un médiateur.

L'Assemblée universitaire, où tous les groupes membres de la communauté universitaire sont représentés, n'a pas accueilli chaleureusement l'idée d'une injonction, et a suggéré plutôt qu'un moratoire agréé par tous valait beaucoup mieux.

Les étudiants du département d'histoire sont également en contestation; ils n'étaient pas visés cependant par le pressant appel de retour aux cours lancé la semaine dernière par l'Université, essentiellement parce qu'ils boycottent leurs cours depuis moins longtemps.

L'Université répète depuis plusieurs jours qu'elle n'est pas opposée systématiquement à toutes les demandes étudiantes mais elle insiste beaucoup sur le fait que la modification d'un programme n'est pas une opération qui peut être effectuée en criant «lapin».

Les trois départements perturbés accueillent normalement quelque 1,400 étudiants.

À l'UQAM, les perturbations sont dues d'une part aux conditions que pose la constituante montréalaise à la reconnaissance de l'Association générale des étudiants et d'autre part à l'insatisfaction de certains étudiants mécontents du fonctionnement de leur module.

C'est le cas des étudiants du module d'animation et de recherche culturelles, en tutelle depuis plusieurs mois. Ce module est actuellement scruté à la loupe par la direction de l'UQAM qui ne semble pas disposée pour l'instant à y injecter de nouvelles ressources.

Quant à l'association étudiante, elle reproche à l'UQAM de ne pas la reconnaître, ce à quoi la direction répond que les étudiants n'ont qu'à se soumettre aux règles de représentativité qu'elle a édictées et qui stipulent notamment que plus de la moitié des assemblées de modules et autres groupes de l'institution mandatent l'association.

DON DE SANG, DON DE VIE

Gariépy à son enquête préliminaire

Claude Gariépy, cet homme de 23 ans soupçonné d'avoir jeté dans le Saint-Laurent deux enfants, est apte à faire face à des procédures judiciaires et subira son enquête préliminaire, qui devrait durer trois jours, à compter du 9 avril prochain, devant le juge Rhéal Brunet, de la Cour des sessions.

C'est ce que le juge Paul Papineau, du même tribunal, lui a appris hier, alors qu'il comparaissait pour connaître cette date.

Gariépy est notamment accusé d'avoir causé la mort, en les précipitant dans le fleuve, du haut du pont Jacques-Cartier, de la jeune Shirley Bourdon, âgée de quatre ans, et d'un bambin de cinq ans, Yannick Geoffroy, tous deux portés disparus le 6 mars.

Malgré les recherches des policiers dans les eaux glacées du Saint-Laurent, les corps des deux petites victimes n'ont pas été retrouvés.

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE • INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION •

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

STAGE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Organisé par l'Institut de Coopération internationale et le Service de l'éducation permanente de l'Université d'Ottawa, sur

"La Coopération et les perspectives de développement au Bénin en Haute-Volta et au Togo"

du 28 juin au 26 juillet 1980

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Marjolaine Letarte
Institut de Coopération internationale
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
Tél.: (613) 231-5457

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

SOUVERAINETÉ ASSOCIATION **DIVISION** INDÉPENDANCE **DIVISION** SÉPARATION **DIVISION** SOUVERAINETÉ ASSOCI ASSOCIATION **DIVISION** INDÉPENDANCE **DIVISION** SÉPA SÉPARATION **DIVISION** SOUVERAINETÉ ASSOCIATION **DI** INDÉPENDANCE **DIVISION** SÉPARATION **DIVISION** SOUVE SOUVERAINETÉ ASSOCIATION **DIVISION** INDÉPENDANCE **DIVISION** SÉPARATION **DIVISION** SOUVERAINETÉ ASSOCI

de toute façon c'est non

La Fondation Pro-Canada

Afghanistan: l'armée soviétique s'ennuie

PESHAWAR (AFP) — L'armée soviétique s'ennuie en Afghanistan, elle vit repliée sur elle-même dans les camps, tandis que l'hostilité de la majeure partie de la population s'exprime de plus en plus ouvertement, racontent deux journalistes français qui ont sillonné le pays depuis le 1er mars.

Arrivés lundi à Peshawar, Patrice Francheschi et Pascal Manoukian, journalistes indépendants, ont notamment pu séjourner dans deux des plus grandes villes afghanes, Hérat et Kandahar, ainsi que sur la frontière pakistano-afghane qui traverse le Baloutchistan.

«Kandahar au Sud est calme, prospère et même souriante, raconte Patrice Francheschi. Nous n'avons vu aucun Soviétique dans la ville. L'armée rouge est cantonnée autour de l'aéroport. Par mesure de protection, de nombreux chars sont à demi enterrés et leurs équipages donnent l'impression de l'être aussi tant ils semblent désoeuvrés. De la route, nous les avons vus bronzer en slip sur la plate-forme des chars. D'autres jouaient au volley-ball.»

À Hérat à l'Ouest, la situation est beaucoup plus tendue, poursuit le journaliste. La ville est presque en état de siège et les soldats soviétiques n'apparaissent que dans le cadre de leur service. Cela ne les empêche pas d'essayer parfois de faire du troc pendant les contrôles d'identité et les Afghans se moquent d'eux en disant qu'ils feraient n'importe quoi pour se procurer 20 afghanis (monnaie afghane).

On raconte à Hérat, dit le journaliste, que les premiers arrivés n'avaient pas un sou en poche et qu'ils tentaient d'échanger leur montre contre des cigarettes.

«La population s'habitue à leur présence et la crainte fait de plus en plus place à la désinvolture. J'ai vu trois soldats soviétiques dont un Ouzbek demander à un jeune Afghan en «jeans» s'il voulait leur vendre son pantalon. En risquant à chaque instant d'être vu par un des trois hommes, il faisait à mon intention des gestes obscènes en les désignant. Pour mettre fin au marchandage, le propriétaire du 'jeans' a tout simplement désigné aux soldats ce qu'il accepterait en échange: un de leurs fusils kalachnikous.»

Les soldats doivent pour l'essentiel se contenter de la vie des camps et des fournitures d'une intendance soviétique qui ignore apparemment le superflu. Patrice Franceschi a compté entre Kaboul, Herat, Kandahar et Mazar I Sharif 12 camps géants et 30 d'importance secondaire.

«Certains rassemblent des milliers de véhicules soigneusement alignés et des pièces d'artillerie lourdes telles que les orgues de Staline dont on se demande à quoi elles pourraient bien servir en Afghanistan, contre une guérilla fluide et mobile.»

«Sur la route de Mazar I Charif, dit-il encore, nous avons vu les tankistes russes aux uniformes tachés de graisse déjeuner sur le pouce. Sur le bord de la tourelle, ils avaient posé les boîtes grises qui contiennent leur rations de combat.»

Ils en retiraient de petites miches qui ressemblent à du pain d'épice. Un peu plus loin, les trois occupants d'un véhicule de transport de troupes s'occupaient en jouant avec leur mascotte, un chiot qu'ils avaient hissé sur le blindé.

En croisant un convoi, nous avons vu une automitrailleure s'arrêter pour faire le plein d'essence, son pilote avait fixé sur la tourelle une petite jardinière composée d'une gamelle d'aluminium contenant de la terre et des fleurs.

«L'entrée et la sortie du tunnel de Salang, au nord de Kaboul, sont couverts de graffitis en caractère cyrilliques, ajoute Pascal Manoukian. Les hommes de l'important effectif qui protège cette zone y gravent leurs états d'âme. Alors qu'un officier blond et moustachu venait de me découvrir en train de prendre des photos avec un appareil miniature, Patrice a expliqué que nous étions Français et tout s'est arrangé. Avec une expression amusée et un peu admirative, l'officier m'a rendu l'appareil.»

Tout n'a pas toujours été facile cependant et dans Kaboul, Pascal Manoukian a dû «profiter» du passage d'une équipe de télévision d'un pays de l'Est pour faire des photos. «Il y avait, dit-il, un caméraman, un preneur de son et un journaliste qui faisait de la mise en scène en disposant les soldats afghans selon son gré autour des chars. Pendant ce temps, j'opérais caché dans une voiture».

Des «agents» de Kissinger auraient poussé l'ex-chah à quitter Panama

WASHINGTON (AFP) — Les circonstances qui ont entouré le départ de Panama de l'ex-chah d'Iran, dimanche, pour l'Egypte, ont soulevé une nouvelle fois aux États-Unis des bruits de «complot» et de lutte d'influence entre le président Carter et l'ancien secrétaire d'État Henry Kissinger.

Les explications données par le gouvernement américain sur ses tentatives pour retenir l'ex-chah à Panama, où il devait subir une ablation de la rate, ont été contredites hier par plusieurs rapports de presse citant notamment des «sources officielles panaméennes». Selon ces rapports, la mission du secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Hamilton Jordan, chargé de résoudre la «querelle des médecins» panaméens et américains, a été sapée par d'autres émissaires, envoyés par le banquier David Rockefeller et son ami Henry Kissinger, ancien secrétaire d'État.

Ces «agents», selon les sources panaméennes citées dans la presse américaine, ont tout fait pour «effrayer» l'ancien souverain, en le persuadant notamment que Panama voulait l'arrêter. Selon ces sources, les «agents» ont atteint leur but, qui était d'embarrasser le gouvernement Carter et de prouver qu'il n'avait même pas le pouvoir d'imposer la volonté des États-Unis à un homme malade.

Quand l'ex-chah a reçu sur l'île de Contadora M. Lloyd Cutler, conseiller légal du président Carter pour la première fois vendredi, ajoutent les mêmes sources, «il avait peur». Les mêmes sources affirment ainsi que le porte-parole de l'ancien souverain iranien, M. Robert Armao, proche du groupe Rockefeller, «ne cessait de lui dire que la garde nationale panaméenne pouvait envoyer un avion pour l'enlever à tout moment». MM. Henry Kissinger et David Rockefeller ont fait démentir catégoriquement ces allégations.

Par ailleurs, aux cris de «mort au chah, mort à Sadate, mort à Carter,» plusieurs dizaines de milliers d'iraniens ont manifesté hier devant l'ambassade des États-Unis à Téhéran pour protester contre l'arrivée de l'ex-chah au Caire. L'ancien souverain doit subir prochainement l'ablation de la rate.

Cette nouvelle étape dans l'exil de l'ancien souverain, estime-t-on cependant à Washington, ne devrait pas modifier fondamentalement la situation des otages américains retenus depuis le 4 novembre dernier à l'ambassade des États-Unis dans la capitale iranienne.

Cette attitude des États-Unis peut s'expliquer par les prises de position du président iranien, M. Abolhassan Banisadr. Si les manifestants de Téhéran hier ont condamné le «nouveau complot des Américains» destiné à protéger «leur valet», le chef de l'État iranien paraît toujours décidé à engager une épreuve de force avec les «étudiants islamiques» qui retiennent les otages. En dépit du départ de l'ex-chah de Panama, M. Banisadr reste toujours partisan du transfèrement des otages ou de la «normalisation de leur situation» Lundi, dans une interview à l'AFP, il déclarait d'ailleurs qu'il ne fallait pas lier le sort des otages à l'extradition de l'ex-chah.

De son côté, le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, a déclaré qu'il n'était pas question pour l'Iran de discuter de l'extradition de l'ancien souverain avec le président égyptien, M. Anouar Sadate.

Il a d'autre part qualifié «d'irresponsables» certaines déclarations faites à Téhéran sur un éventuel procès des otages et indiqué que la prise en charge de ces derniers par les autorités iraniennes était toujours en discussion au sein du Conseil de la révolution.

Cependant, le ministre a ajouté que l'accueil de l'ex-chah au Caire provoquerait des troubles en Égypte même.

À ce propos, on souligne à Washington que le départ de l'ancien souverain pour Panama a relevé de la seule décision de ce dernier et que les États-Unis auraient préféré que Mohammed Reza Pahlevi ne se rende pas au Caire, afin de ne pas aggraver la situation délicate du président Sadate au sein du monde arabe.

Mais, le président égyptien a jugé hier, dans un discours radiodiffusé au Caire, que l'Égypte «n'avait fait qu'honorer les valeurs de l'Islam et non pas tellement l'homme» en accueillant l'ex-chah. Ce dernier, arrivé lundi au Caire, devra subir dans les jours qui viennent l'ablation de la rate. L'intervention doit avoir lieu dans un hôpital des environs de la capitale égyptienne.

Pas de gel des colonies juives jusqu'au 26 mai

JERUSALEM (AFP) — Israël a refusé hier d'accéder à la demande américaine de geler jusqu'au 26 mai les implantations juives dans les territoires arabes de Cisjordanie et de Gaza, selon des informations recueillies de bonne source à l'issue d'un séjour de 48 heures en Israël du représentant spécial du président Carter au Proche-Orient, M. Sol Linowitz.

Le 26 mai est l'échéance normalement prévue des négociations triparties (Egypte, États-Unis, Israël) pour une autonomie palestinienne dans les territoires occupés par Israël.

«Je n'ai pas reçu de réponse favorable de M. Begin mais je ne peux pas dire que c'était un rejet car la question est peut être toujours à l'étude», a déclaré M. Linowitz après un entretien de près d'une heure avec le président Sadate, au Caire.

Pour les observateurs, ce refus israélien augure mal des «sommets séparés» que le président américain aura en avril, à Washington, avec le chef d'État égyptien et le premier ministre israélien.

Si M. Linowitz, qui a engagé à Jérusalem les premiers préparatifs des réunions de Washington, a fait état de «progrès considérables» sur des «questions de procédure», les deux parties, selon des sources dignes de foi, sont cependant loin d'un accord sur les secteurs devant passer sous contrôle palestinien.

Selon les milieux bien informés, la seule concession obtenue hier par M. Linowitz est la création d'une commission mixte égypto-israélienne, avec participation américaine, chargée de déterminer ce qui affecte ou n'affecte pas la sécurité d'Israël dans les territoires arabes. Il s'agit toutefois d'une concession mineure dans la mesure où la sécurité militaire en Cisjordanie ne sera discutée qu'au stade ultime des pourparlers sur l'autonomie palestinienne, après accord sur la nature et l'étendue de celle-ci.

Avant de se rendre en Egypte, M. Linowitz, qui a eu trois entretiens en tête-à-tête avec M. Begin, a qualifié d' «inquiétante et regrettable» la décision d'Israël d'établir une présence juive à Hebron, décision qui, selon lui, «ne contribuera pas à faire progresser les négociations».

Boeing fabriquera le Cruise air-sol

WASHINGTON (AFP) — La firme Boeing a emporté hier le marché de plus de deux milliards de dollars du missile de croisière air-sol (ALCM) devant son concurrent General Dynamics.

Le choix du département américain de la Défense a été annoncé hier soir au Pentagone par M. Hans Mark, secrétaire à l'Armée de l'air, qui a attendu la fermeture de la bourse de New York pour faire connaître sa décision.

Boeing et General Dynamics, qui étaient en concurrence depuis deux ans, avaient chacune procédé à dix essais de leur modèle de missile de croisière.

M. Mark a indiqué que le modèle Boeing avait été retenu en raison de la supériorité de son système de guidage et de sa précision. D'une longueur de 6,5 m, le missile de croisière air-sol peut transporter à 800 km/h une charge nucléaire vers des objectifs situés jusqu'à 2.500 km. Ce missile sera lancé à partir d'un bombardier B-52. L'armée de l'air a prévu de commander 3.400 missiles de croisière air-sol au cours des cinq prochaines années.

18 étudiants tués au Mali

PARIS (AFP) — L'organisation humanitaire Amnesty International a dénoncé, dans un télégramme adressé au président malien Moussa Traore, la mort d'au moins 18 jeunes gens, au cours de la répression par les autorités maliennes de l'agitation estudiantine.

Selon des rapports reçus par l'organisation, et que cite un communiqué rendu public hier à Paris, ces jeunes ont été exécutés par balles ou à la baionnette et même torturés à mort.

Amnesty fait d'autre part état d'un grand nombre de témoignages de brutalités policières à l'encontre de jeunes dans les rues de Bamako, la capitale malienne.

L'organisation appelle à une enquête officiellle sur les conditions du décès de M. Abdoul Karim Camara, secrétaire général de l'Union nationale des élèves et étudiants du Mali (UNEEM), qui selon des témoignages a été battu, puis pendu par les pieds, après son arrestation le 15 mars. Amnesty rapporte que la famille du dirigeant de l'UNEEM n'a pas été autorisée à voir le corps qui, d'après certaines informations, porterait encore les traces de ces tortures.

L'organisation s'inquiète en outre du sort de Mlle Rokya Koyate qui, selon des informations non confirmées, serait décédée des suites de tortures, ainsi que de MM. Mamadou Lamine Traore, Victor Sy et Tieble Drame, tous trois professeurs, qui auraient été également torturés.

Amnesty international s'inquiète aussi de la conscription forcée de 90 jeunes accusés de vandalisme lors des manifestations du 8 mars. Enfin, des informations dont dispose l'organisation font état de l'arrestation par les autorités maliennes de membres des familles de dirigeants étudiants dont de jeunes enfants.

Ulster: solution grâce à un comité ministériel?

LONDRES (AFP) — Quelques heures après l'ajournement de la conférence constitutionnelle sur l'Irlande du nord, le gouvernement britannique a décidé d'imposer sa solution à la province qu'il administre directement depuis 1972, en confiant à un groupe de 5 ministres la tâche de lui attribuer un certain degré d'autonomie.

Le groupe bénéficiera des talents diplomatiques de lord Carrington, le secrétaire au Foreign Office, auréolé du succès du règlement rhodésien. Il comprendra également l'actuel secrétaire à l'Irlande du Nord, M. Humphrey Atkins, et deux anciens titulaires de cette charge redoutée, MM. William Whitelaw, ministre de l'Intérieur, et Francis Pym, ministre de la Défense, ainsi que le lord-chancellor (ministre de la Justice) lord Hailsham.

Dès novembre prochain, a indiqué Downing Street, les propositions des 5 ministres seront présentées dans le discours de la reine, puis elles seront réunies dans un projet de loi à discuter au cours de la session qui suivra.

En fait, de nombreux observateurs avaient prévu ce développement dès avant l'ouverture de la conférence constitutionnelle, le 2 janvier dernier, tant ses chances de réussite paraissaient réduites. Certains estimaient même qu'il ne s'agissait que d'une formalité destinée à donner ensuite le champ libre au cabinet.

En 34 sessions, la conférence présidée par M. Atkins n'a dégagé aucun point d'entente entre les représentants du million de protestants et des 500,000 catholiques de la province qui avaient accepté d'y participer, soit tous les partis moins le principal, celui des «unionistes officiels».

Seul résultat de cette conférence: pour la première fois depuis longtemps, un représentant catholique, M. John Hume, chef du parti travailliste social-démocratique (SDLP) s'est entretenu courtoisement avec un leader protestant «dur», le pasteur Ian Paisley, leader des «unionistes démocratiques». Mais rien n'indique qu'un tel dialogue doive se poursuivre: nombre d'observateurs soupçonnent le pasteur Paisley de ne l'avoir accepté que pour se poser en représentant de toute la communauté protestante.

Une autre difficulté attend le cabinet britannique: après trois mois de silence prudent, le nouveau gouvernement de Dublin commence à réclamer ouvertement une modification radicale de la position de Londres. Dimanche, le ministre irlandais des Affaires étrangères, M. Brian Lenihan, a demandé à l'Angleterre de retirer aux protestants du Nord la garantie de demeurer membres du Royaume-Uni tant que le voudrait la majorité des citoyens d'Ulster.

Cessez-le-feu précaire au Tchad

N'DJAMENA (AFP) — Un cessez-le-feu entre les forces armées populaires (FAP) et les forces armées du Nord (FAN) est intervenu hier après-midi à la suite d'un accord entre MM. Goukouni Weddeye et Hissène Habré, dans la capitale Tchadienne.

Plusieurs cessez-le-feu avaient déjà été annoncés, mais c'est le premier annoncé officiellement depuis le début des hostilités vendredi.

Deux délégations des FAN de M. Hissène Habré, ministre de la Défense et des FAP du président Goukouni Weddeye se sont réunies à la cathédrale de N'Djamena, en zone neutre, en présence des ambassadeurs de France et d'Égypte, du chargé d'affaires saoudien et de l'Imam Moussa Ibrahim, chef de la communauté musulmane.

A 17 h 00 GMT, cette réunion dite de «conciliation» continuait tandis que le cessez-le-feu était plus ou moins respecté et que la situation restait tendue.

D'autre part, on confirme de source sûre la présence au pont de Chagoua sur le plan sud de la zone FAN, des troupes du colonel Kamougué, vice-président du gouvernement tchadien qui ont tiré au canon de 76 sur la ville africaine. On ignore si ces forces qui n'appartiennent ni aux FAN ni aux FAP, sont concernées par le cessez-le-feu.

Par ailleurs, la plus grande partie des 900 Européens, dont 700 Français, résidant à N'Djamena, a été évacuée hier en début d'après-midi. Le ministre de la Santé publique, M. Moussa Medela, a demandé à la communauté internationale de venir en aide aux habitants de N'Djamena victimes des combats. La situation sanitaire est critique, a-t-il déclaré, en raison du manque de médicaments et d'eau.

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TIRAGE

844-3361

EUROPCAR
"L'Europe en automobile"
Plan achat-rachat - location
Citroen - Renault - Simca - Peugeot - etc...
Ventes hors taxes
Marques européennes
Location:
caravanes - campers
Permis de conduire international
Billet avion-air-auto

EUROPCAR 1176 rue Drummond, Montréal, Tél.: 861-0200
Permis 13868252-0280

Ensemble, nous pouvons contenir le coût de l'assurance-chômage.

On peut compter sur votre aide?

Ce message s'adresse particulièrement aux employeurs, ainsi qu'aux responsables des services du personnel et de la paie.

Vous connaissez certainement la formule appelée "Relevé d'emploi".

Mais savez-vous qu'avec votre collaboration, cette formule peut grandement contribuer à contenir le coût de l'assurance-chômage?

Comment?

Il vous suffit de remplir le Relevé d'emploi avec toute la précision dont vous êtes capable.

Pourquoi?

Parce que les inexactitudes – même minimes – qui peuvent se glisser dans cette formule peuvent représenter, au total, des sommes considérables, au détriment de tous. Il y a plus de 650,000 employeurs au Canada. Les possibilités d'erreur sont donc élevées.

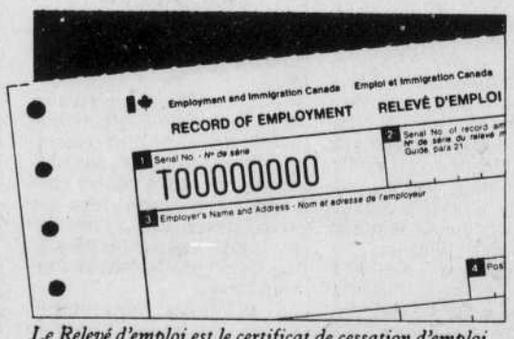


Servez-vous de ce guide, vous nous aiderez à éliminer les inexactitudes sur les Relevés d'emploi.

L'an dernier seulement, plus de $100 millions ont été versés en trop en prestations d'assurance-chômage, par suite d'inexactitudes dans le Relevé d'emploi.

Nous voulons vous aider à procéder le plus correctement possible.

Pour cela, nous avons préparé une nouvelle formule de Relevé d'emploi. Elle est plus détaillée. De cette façon, si vous la remplissez avec exactitude, vous nous aiderez non seulement à verser aux assurés les prestations auxquelles ils ont droit, mais aussi parfois à éviter des trop-payés. (Vous remarquerez que cette formule est numérotée, pour nous permettre un contrôle plus rigoureux.)



Le Relevé d'emploi est le certificat de cessation d'emploi que l'employeur doit remplir lorsqu'un employé cesse de travailler pour lui. Il est nécessaire pour la demande d'assurance-chômage.

Les employeurs peuvent facilement obtenir notre guide "Comment remplir le Relevé d'emploi". Nous avons demandé au personnel des Centres d'Emploi du Canada d'accorder une attention particulière aux demandes de renseignements sur le Relevé d'emploi.

Vous pouvez nous aider en veillant à ce que le Relevé d'emploi soit rempli avec exactitude.

Assurez-vous que les responsables du service du personnel ou de la paie comprennent bien toute l'importance du Relevé d'emploi.

Le Relevé d'emploi est la pièce la plus importante de tout le mécanisme du Régime d'assurance-chômage du Canada, D'ailleurs, la Loi exige de l'employeur qu'il remplisse promptement et avec exactitude ce Relevé.

Avec la collaboration des employeurs, nous pouvons contenir le coût de l'assurance-chômage.

On peut compter sur votre aide?

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Canada

La peur gagne le Salvador après le meurtre de Romero

SAN SALVADOR (AFP) — Une immense lassitude, une sourde peur se sont emparées hier du Salvador, au lendemain de l'assassinat en pleine messe de l'archevêque Oscar Arnulfo Romero qui se fit toute sa vie le champion des droits de l'homme au Salvador.

Passé le premier choc de ce meurtre, unanimement condamné, et qui n'a toujours pas été revendiqué, l'homme de la rue se retrouve seul avec sa peur: «Romero, a-t-il expliqué, était une véritable digue entre la répression sanglante de la droite et les excès de la gauche».

La dépouille de l'archevêque était exposée depuis hier matin dans la basilique du Sacré-Coeur, ou Mgr Romero disait chaque dimanche ses homélies.

Mgr Ricardo Urioste, maintenant le prélat le plus important du pays, a déclaré dans son homélie, la voix serrée: «On a assassiné notre père, notre prophète et notre guide.»

Après son homélie, la foule émue a quitté l'église dans le calme, après avoir, dans une grosse bousculade, tenté de jeter un dernier regard sur la dépouille de l'archevêque qui n'avait cessé de dénoncer les quelque mille morts causées par la violence politique depuis le début de l'année.

Dans le centre de la capitale, c'est presque une atmosphère irréelle: le Salvadorien, d'habitude gai et actif, marchait lentement dans les rues sans sourire. Sept bombes avaient détruit dans la nuit diverses banques du centre de San Salvador. On ne voit presque plus une seule vitrine sans grilles ou alors carrément murées. Ces murs hâtivement construits ont été presque aussitôt recouverts de slogans par les mouvements d'extrême-gauche.

La junte de gouvernement au complet a condamné à la télévision «l'abominable assassinat» de l'archevêque Romero.

«Le peuple salvadorien a perdu un leader», ont déclaré les cinq membres de la junte, qui a décrété un deuil national de trois jours. La junte a également rendue publique une autre déclaration dans laquelle elle exhorte les Salvadoriens à «orienter leur douleur actuelle vers la construction d'une patrie juste, libre et pacifique pour laquelle l'archevêque Romero a toujours lutté».

Enfin le haut commandement des forces armées salvadoriennes a publié un communiqué dans lequel il exprime ses condoléances pour la mort de Mgr Romero et affirme qu'il «emploiera tous les moyens à sa disposition pour que ce crime ne reste pas impuni».

Dans les milieux politiques salvadoriens, la crainte est vive que cet assassinat n'entraîne une nouvelle escalade de la violence dans le pays. À cet égard, certains milieux n'écartent pas que la mort de Mgr Romero, jouant le même rôle de détonateur que l'assassinat du journaliste Joaquin Chamorro au Nicaragua, puisse déboucher au Salvador sur une vague de révolte similaire.

De leur côté, des sources proches du gouvernement n'écartaient pas que la loi martiale puisse être décrétée dans le pays, déjà soumis à l'état de siège depuis le six mars dernier, date de la mise en marche de la réforme agraire.

Bien que des groupes d'étudiants de l'Université nationale aient accusé l'organisation d'extrême-droite Union guerrera blanca de l'assassinat, aucune indication officielle n'avait été donnée hier en ce qui concerne les responsables de cet attentat.

Si la stupeur règne dans le pays, la mort du prélat a également suscité de vives réactions à l'étranger. Le pape a qualifié cet assassinat d'exécrable et sacrilège, dans un télégramme envoyé mardi au président de la conférence épiscopale du Salvador. De son côté, le secrétaire américain Cyrus Vance a déclaré que les États-Unis étaient profondément bouleversés et consternés par le déplorable acte criminel.

Le président Jimmy Carter a «condamné énergiquement», l'assassinat et souhaité que les assassins soient rapidement livrés à la justice. «C'est un acte choquant et inconscient», déclare dans un communiqué le président américain. «L'archevêque Romero parlait au nom des pauvres du Salvador, dans un pays où leurs voix ont été ignorées trop longtemps. Il parlait pour le changement et la justice sociale, dont son pays a tant besoin. Le terrorisme ne peut pas étouffer son message de compassion. Il ne pourra pas et ne devrait pas intimider ceux qui cherchent la justice sociale et la démocratie», ajoute le communiqué de la présidence.

«Les États-Unis, conclut le communiqué, sont certains que le gouvernement du Salvador agira rapidement pour livrer les assassins de l'archevêque à la justice».

Les Églises de plusieurs pays d'Amérique latine ont exprimé leur chagrin et leur indignation face à l'assassinat de Mgr Romero. Au Nicaragua, la junte régnante a appelé tous les membres du parti révolutionnaire sandiniste à une messe de requiem célébrée place de la Révolution à Managua. Le gouvernement a décrété trois jours de deuil national et les drapeaux ont été mis en berne.

Mgr Luciano Mendes, secrétaire général de la conférence épiscopale brésilienne, a qualifié l'assassinat de répugnant. «Il est urgent que les Salvadoriens parviennent à plus de compréhension afin que soient garantis les conditions d'une existence plus humaine pour les opprimés et le respect des libertés.»

Le M-19 libère trois otages

BOGOTA (AFP) — Deux ingénieurs et un journaliste colombien ont été libérés hier par les guérilleros du M-19 qui occupent l'ambassade dominicaine à Bogota depuis le 27 février dernier.

Aucun des trois otages n'était diplomate. A leur sortie de l'ambassade, les trois hommes, Fernando Betancurt, Jorge Cendales et Jorge Alirio Caicedo Daza, ont pris place à bord de différents véhicules et sont partis pour des destinations inconnues.

Le bon climat de la septième rencontre de négociations entre la représentante du commando M-19 et les envoyés du gouvernement colombien semble être à l'origine de la libération des trois hommes, estime-t-on de source diplomatique dans la capitale colombienne. Certaines rumeurs avaient fait état de la possible libération de cinq otages.

Vingt-neuf personnes, dont 11 ambassadeurs, sont encore détenus dans l'ambassade dominicaine par le commando du M-19.

Les militants du M-19, qui demandaient à l'origine la libération de 311 prisonniers politiques, ont réduit ce chiffre à 28 au fur et à meusre des cinq négociations. Ils exigeaient aussi une rançon de $50 millions ainsi qu'un sauf-conduit pour quitter le pays.

De son côté, le gouvernement n'a fait qu'une proposition: le libre passage des guérilleros dans un autre pays en échange de la libération de leurs prisonniers.

Direction collégiale pour la Yougoslavie

BELGRADE (AFP) — La présidence du parti yougoslave a étudié hier les moyens de généraliser le principe de direction collégiale à tous les échelons du pays, alors que l'état du maréchal Tito reste «très grave».

La plus haute instance de la Ligue des communistes a estimé que toutes les conditions sont réunies, à la faveur d'une action d'envergure déployée dans toute la Yougoslavie, pour que ce principe soit institutionnalisé. Ceci implique un changement prochain de la constitution. Conformément à une recommandation de Tito faite en 1978, il s'agira notamment de limiter à une durée d'un an, le mandat de toute personne assumant des tâches de responsabilité.

Tandis que la haute direction du pays s'attache à consolider les structures d'une Yougoslavie entrée virtuellement dans l'après-titisme, le maréchal — à qui les médecins ne donnaient guère de chances de survie après la mi-mars — poursuit à Ljubljana son combat contre la mort. La pneumonie dont il souffre depuis plus d'un mois persiste, ont indiqué hier les praticiens, même si sa forte fièvre a tendance à «diminuer légèrement».

Gens de la rive sud... venez essayer la Cinq chez nous !



RENAULT

AUTO MONTRÉAL-SUD INC.
2066, Chemin Chambly
Longueuil (Québec) J4J 3Y7
Tél.: 670-8410

AUTO MONTREAL SUD

le dernier chic...



...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.

Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir: rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus "in" de Montréal.

Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité



ILS ONT TOUS UNE BONNE RAISON DE CROIRE LAREAU RENAULT

$5595



C'est plus de 30 personnes à votre service. diagnostique, électronique, atelier de mécanique, débosselage, peinture.



Choix de couleurs

Livraison immédiate

Financement bancaire sur place

Échanges acceptés

LAREAU-RENAULT

1824 ouest, Ste-Catherine,

937-9551

Ils ont tous une bonne raison de croire au 'Chnac'

ou: les 7 heureux propriétaires de Cinq 1980

Le nouveau tableau de bord

Aristide, millionnaire, n'était aucunement à la recherche d'une voiture (il en a déjà 6 à la maison) mais dès qu'il aperçut le nouveau tableau de bord de la Cinq 1980 il ne put résister.
La nouvelle Cinq 1980: un nouveau volant; nouvelle localisation des commandes; un nouveau tableau de bord.
Aristide est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur argent. Et ce, au grand bonheur de Gaston, son chauffeur, qui adore la maniabilité de la Cinq.

L'Europe en Cinq T.T.

Berthe, biologiste et naturaliste, adore observer les oiseaux (...et les millionnaires!) Elle partait en expédition d'observation des sanctuaires d'oiseaux d'Europe. Elle désirait voyager par ses propres moyens en toute quiétude et autonomie.
Le Plan Renault T.T.: La meilleure façon de voir l'Europe en automobile; plus économique que la location ordinaire.
Revenue au pays, Berthe est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 à toit ouvrant, de couleur agathe.

Le confort

Paul, conducteur d'énormes camions-remorques "18 roues", ne pouvait plus endurer l'inconfort de son auto. Il avait l'impression d'être assis directement sur les essieux et chaque chaos de la route lui vibrait jusque dans la colonne vertébrale.
La nouvelle Cinq 1980: une suspension indépendante aux 4 roues; de nouveaux sièges baquets orthopédiques avec appuis-tête amovibles.
Paul est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur vert foncé.

La traction avant

Martine adore le ski alpin: l'hiver elle se promène beaucoup en automobile, de pentes de ski en pentes de ski. Elle désirait changer sa voiture pour une auto plus maniable qui se comporte bien dans les pires conditions de neige.
La nouvelle Cinq 1980: une traction avant forte des 19 années d'expérience de Renault dans ce domaine.
Martine est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur ardoise.

Le réseau Renault

Rémi, commis-voyageur, recherchait une voiture logeable qui lui permettrait de voyager en toute quiétude partout au Québec et dont il pouvait compter sur le service d'entretien. La nouvelle Cinq 1980: un réseau regroupant plus de 50 concessionnaires Renault fiables et compétents! Les concessionnaires Renault sont situés partout au Québec et offrent tous un excellent service. Rémi est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur rouge.



La robustesse

Sylvain, joueur de football, recherchait une voiture robuste capable de lui offrir la même protection que son équipement de football.
La nouvelle Cinq 1980: des nouveaux pare-chocs en fibre de verre armée; une carosserie monocoque.
Sylvain est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur épicea.

L'économie

Maryse, étudiante, a toujours considéré l'automobile comme étant essentiellement un moyen de locomotion utile. Elle recherchait une voiture économique au niveau de sa consommation d'essence et de son entretien.
La nouvelle Cinq 1980: elle consomme 6.4 litres aux 100 km (version TL) (Transports Canada: Guide sur la consommation de carburant 1980)
Maryse est, aujourd'hui, membre de la Ligue du "Chnac" et propriétaire d'une Cinq 1980 de couleur tilleul.

La Ligue du "Chnac"

Les membres de la Ligue du "Chnac" ont tous de la personnalité. Mais pour vous aider à les reconnaître voici quelques indices:
1 Ils sont au volant d'une Cinq;
2 Ils ont tous leur carte de membre de la Ligue du "Chnac";
3 Ils ont tous un air intelligent, heureux et satisfait;

Venez examiner et faire l'essai de la nouvelle Cinq 1980 chez un des 50 concessionnaires Renault. Vous découvrirez peut-être que, vous aussi, possédez toutes les qualités pour devenir membre de la Ligue du "Chnac".

RENAULT

CONCORDIA AUTO

SERVICE VENTE LOCATION

Spécialiste de la location outre-mer
PLAN ACHAT/RACHAT

4,440 boul. Lévesque, Laval, 661-0660

N'oubliez pas que Concordia Auto est le grand spécialiste de la location de voitures pour l'Europe entière, avec billets d'avion.

Le panier à provisions

«Nutriplan» concilie cuisine santé et cuisine du gourmet

C'est l'esprit d'organisation d'une mère de famille animée du souci de bien nourrir les siens qui aboutit aujourd'hui à une nouvelle revue hebdomadaire unique en son genre et ultra-pratique, *Nutriplan* ou «la semaine santé du gourmet».

À l'intérieur de ce magazine de 16 pages, de format réduit, on trouve les menus du petit déjeuner, du lunch et du souper pour les sept jours de la semaine, menus révisés et commentés par Louise Lambert-Lagacé en collaboration avec Colette Lortie, toutes deux diététistes. Ces menus s'accompagnent de leurs recettes et d'une liste de tous les ingrédients nécessaires à leur préparation.

«Une idée géniale pour les femmes fatiguées de planifier semaine après semaine des repas: non seulement on nous soulage d'une corvée qui revient sans cesse, mais pour une fois, on se préoccupe de notre santé», s'est exclamée hier, une invitée au lancement de ce nouveau magazine disponible dans les kiosques à journaux et les supermarchés au prix de 75 cents l'exemplaire.

Andrée Lecoq, artiste, cordon-bleu, éditeur et mère de trois enfants, attendait la visite de ses beaux-parents venus de France pour un mois. Comment bien les nourrir? Prise de panique, mais femme organisée, elle décida donc d'élaborer à l'avance les menus pour toute la durée de leur séjour, ce qui lui simplifia grandement la tâche.

Encouragée par son mari qui trouva l'idée excellente, elle décida de poursuivre cette planification à long terme. Riche de cette banque de menus et recettes, le couple eut par la suite l'idée d'en faire profiter d'autres. Mais avant de se lancer dans cette aventure commerciale, les Lecoq éprouvèrent le besoin d'aller chercher une aide professionnelle pour s'assurer que ce guide répondrait aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition.

«La valeur nutritive des recettes, note Louise Lambert-Lagacé, garantit une alimentation pleine santé, très suffisante en protéines et en fer, riche en calcium et vitamines, pauvre en sucre raffiné, gras, sel, cholestérol et calories. Nous avons tenu compte de toutes les bêtes noires de notre alimentation.»

À la fin du guide, on trouve un tableau des valeurs nutritives de la semaine pour chaque jour et une moyenne générale. On indique, par exemple, que les menus de *Nutriplan* fournissent en moyenne 1,440 calories par jour, ce qui est moins que les recommandations des Standards de nutrition du Canada. Les valeurs en calories ne tiennent pas compte des collations, du pain et beurre mangés aux repas, des boissons chaudes ou de l'alcool bus au cours de la journée. Ces valeurs nutritives reflètent par ailleurs l'utilisation systématique de lait écrémé dans les recettes et de lait 2% consommé comme boisson.

On recommande aux adolescents, aux femmes enceintes ou aux nourrices de manger de plus grandes portions des aliments suggérés dans les menus et à consommer chaque jour l'équivalent d'un litre de lait sous forme de lait ou de produits laitiers.

Les initiateurs du projet se proposent, dans les numéros subséquents de ce guide, de donner les valeurs nutritives pour chacune des recettes. Celles-ci sont simples tout en étant raffinées. Ce sont des recettes éprouvées qui s'inspirent visiblement d'un vécu: un grand nombre faisait partie du répertoire d'Andrée Lecoq qui a suivi des cours de cuisine aussi bien ici qu'en France. Comme quoi cuisine santé peut aussi être synonyme de cuisine du gourmet.

Recettes et menus ont été calculés pour une famille de quatre personnes, ce qui correspond à la famille québécoise moyenne. Dans ce premier guide, on suggère un menu de Pâques qui nous enlèvera tout souci.

Cette revue éminemment pratique devrait rendre de précieux services à ceux et celles que la bonne cuisine intéresse mais qui sont à court d'idée, ne savent pas comment s'organiser ou qui ignorent comment appliquer les principes d'une saine alimentation. On nous a mâché la besogne: à nous d'en profiter.

■

Au nombre des thèmes abordés au **symposium Kellogg** sur la nutrition qui avait lieu la semaine dernière à Toronto, on est revenu une fois de plus sur la nutrition et les maladies cardio-vasculaires, sujet qui est toujours de pleine actualité, mais comme l'a souligné le Dr David Kritchevsky, sujet sur lequel on a encore beaucoup à apprendre et sur lequel tout n'a pas encore été dit.

Le conférencier a fait ressortir trois grands facteurs de risques: un taux de cholestérol sanguin au-dessus de 240 mg; une pression sanguine au-dessus de 160mm de mercure et l'utilisation de plus de 20 cigarettes par jour. Quand aucun de ces trois facteurs n'est présent, les risques diminuent de 40%.

Quelle est la meilleure approche actuellement quant à l'alimentation? Le Dr Kritchevsky a noté que même si on ne connait pas de solution nutritionnelle à toute épreuve et que l'on nage encore dans un monde d'hypothèses, la meilleure voie est d'opter pour la prudence.

Il y a, a-t-il souligné, des matières grasses qui favorisent l'élévation du cholestérol sanguin. Parmi celles-ci, mentionnons l'huile de coco, le beurre de coco et le beurre.

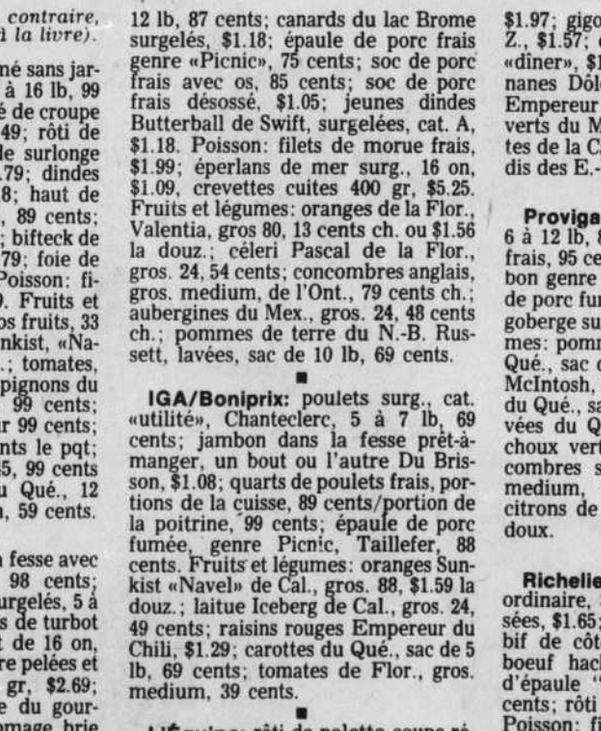
Quant aux sucres, certains tels le fructose et le sucrose sont plus susceptibles de faire augmenter les triglycérides dans le sang. Le Dr Kritchevsky, qui est directeur adjoint du Wistar Institute of Anatomy and Biology, à Philadelphie, a regretté que notre consommation de protéines animales (viande) a augmenté au détriment des protéines d'origine végétale (telles les fèves soya) qui semblent avoir moins d'effets nocifs sur la santé des artères.

Ce spécialiste a également signalé que des études récentes ont démontré que la consommation de plus de cinq tasses de café par jour augmentait les risques en regard des maladies cardio-vasculaires.

Par contre, il a noté l'effet bénéfique des HDL (lipoprotéines de haute densité) qui transportent le cholestérol dans le sang et facilitent son excrétion par l'intermédiaire du foie. Plus une personne a un taux de HDL élevé, plus elle semble protégée des maladies cardio-vasculaires. L'exercice physique et la perte de poids favorisent l'élévation des HDL. Notons que les femmes, jusqu'à l'âge de la ménopause, sont plus favorisées que les hommes sur le plan des HDL.

À part l'alcool consommé en quantité modérée, on ne connait pas d'autres aliments susceptibles d'élever les HDL. Il ne faudrait pas, a dit le Dr Kritchevsky, que l'on se mette à courir d'un bar à l'autre pour augmenter ses HDL, mais plutôt penser à perdre si on est au-dessus de son poids normal et à augmenter son activité physique de façon régulière.

Un autre conférencier, le Dr Terence Kavanagh, directeur médical du Toronto Rehabilitation Center, a souligné cet effet maintes fois vérifié auprès d'hommes qui ont déjà subi un infarctus du myocarde et qui ont entrepris un programme s'appuyant sur des exercices d'endurance, en particulier la marche et le jogging. Dans de nombreux cas, on a vu le taux de HDL doubler.



Un menu de Pâques simple, élégant, léger, dont le dessert, des fraises au poivre, sort de l'ordinaire



La fin de 100 ans en alimentation

Le magasin Dionne, monument historique de l'alimentation, rue Sainte-Catherine ouest, fermera définitivement ses portes le 5 avril, samedi de Pâques. La situation économique actuelle a eu raison de sa longévité. Institution familiale vieille de plus de 100 ans, c'est une partie de la vie des Montréalais qui disparaît. C'est là où des générations se sont rendues chaque semaine pour y acheter des produits fins, des fruis et des légumes comme on n'en trouvait pas ailleurs, des morceaux de viande coupés selon ses caprices, des petits fromages de Saint-Basile, de la tire, du sirop d'érable. C'est là où on était assuré non seulement de la variété et de la qualité, mais aussi d'une attention personnelle inégalable que l'on se rende au magasin ou que l'on passe sa commande par téléphone. Comme dernier service à sa clientèle, le gérant, M. Jean Dionne, un des petits-fils du fondateur, a conclu une entente avec M. Guy Hudon, propriétaire de la boutique l'Épicurien: en composant le même numéro de téléphone de toujours, la même voix au bout du fil sera là pour prendre la relève dès le 8 avril. Sur notre photo, le magasin Dionne à l'époque de ses plus belles années.

(Photo reproduite par Jacques Grenier)

Les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: jambon entier fumé sans jarret découenné, environ 12 à 16 lb, 99 cents; rôti de boeuf désossé de croupe ou extérieur de ronde, $2.49; rôti de boeuf désossé de pointe de surlonge ou intérieur de ronde, $2.79; dindes Butterball, 6 à 14 lb, $1.18; haut de cuisses de poulet surgelés, 89 cents; rôti de noix de ronde, $2.99; bifteck de ronde, tranche entière, $2.79; foie de poulet surgelé, 59 cents. Poisson: filets de sole surgelés, $2.39. Fruits et légumes: bananes Dôle, gros fruits, 33 cents; oranges de Cal., Sunkist, «Navel», gros. 113, 13 cents ch.; tomates, gros. 6 x 7, 48 cents; champignons du Qué., contenant de 8 on, 99 cents; maïs frais des É.-U., 4 pour 99 cents; chicorée ou scarole, 49 cents le pqt; cantaloup du Mex., gros. 45, 99 cents ch.; rutabagas (navets) du Qué., 12 cents; radis, cello de 16 on, 59 cents.

■

Cooprix: jambon dans la fesse avec os, demi, prêt-à-manger, 98 cents; poulets «utilité», Coquet, surgelés, 5 à 7 lb, 79 cents. Poisson filets de turbot La Marinière surgelés, pqt de 16 on, $1.79; crevettes La Marinière pelées et déveinées surgelées, 200 gr, $2.69; cailles surgelées La ferme du gourmet, pqt de 6, $5.59. Fromage brie Vaudreuil, $2.99. Fruits et légumes: laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 58 cents ch.; coeurs de céleri de la Flor., 58 cents ch.; ananas du Mex., gros. 12, 89 cents ch.; oranges Sunkist de la Cal., Navel, gros. 88, 14 cents ch.

■

Dominion: jambon prêt-à-manger complet avec os, environ 18 lb, $1.08; jeunes dindes surg. cat. «utilité», 6 à 12 lb, 86 cents; jeunes dindes Golden Bird surg., 8 à 14 lb, $1.18; rôti de côtes de boeuf (1ère à 4e côtes), $2.99. Poisson: filets de turbot surgelés, $1.58. Fruits et légumes: pamp. blancs Indian River, gros. 48 de la Flor., 7 pour 98 cents; pommes de terre du Qué. lavées, sac de 10 lb, 68 cents; laitue Romaine de Cal., gros. 24, 2 pour 99 cents; céleri Pascal de Flor., gros. 24, 58 cents ch.; carottes en bottes de Cal., 2 pqts pour 99 cents; poires Anjou de Wash., 68 cents.

■

Econoprix: poulets surg., cat. A, 5 à 7 lb, 78 cents. Poisson: filets de turbot surg. Highliner, $1.79. Fruits et légumes: fraises de la Flor., 78 cents la chop.; choux verts du Qué., 05 cents; pommes jaunes dorées de la C.-B., 49 cents; tangerines Honey de la Flor., gros. 150, 98 cents la douz.; tomates du Mex., 49 cents; aubergines importées des É.-U.' 49 cents.

■

Hypermarché: dindes «utilité» 5 à 12 lb, 87 cents; canards du lac Brome surgelés, $1.18; épaule de porc frais genre «Picnic», 75 cents; soc de porc frais avec os, 85 cents; soc de porc frais désossé, $1.05; jeunes dindes Butterball de Swift, surgelées, cat. A, $1.18. Poisson: filets de morue frais, $1.99; éperlans de mer surg., 16 on, $1.09, crevettes cuites 400 gr, $5.25. Fruits et légumes: oranges de la Flor., Valentia, gros 80, 13 cents ch. ou $1.56 la douz.; céleri Pascal de la Flor., gros. 24, 54 cents; concombres anglais, gros. medium, de l'Ont., 79 cents ch.; aubergines du Mex., gros. 24, 48 cents ch.; pommes de terre du N.-B. Russett, lavées, sac de 10 lb, 69 cents.

■

IGA/Boniprix: poulets surg., cat. «utilité», Chanteclerc, 5 à 7 lb, 69 cents; jambon dans la fesse prêt-à-manger, un bout ou l'autre Du Brisson, $1.08; quarts de poulets frais, portions de la cuisse, 89 cents/portion de la poitrine, 99 cents; épaule de porc fumée, genre Picnic, Taillefer, 88 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist «Navel» de Cal., gros. 88, $1.59 la douz.; laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 49 cents; raisins rouges Empereur du Chili, $1.29; carottes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents; tomates de Flor., gros. medium, 39 cents.

■

L'Équipe: rôti de palette coupe régulière, boeuf cat. A, $1.28; rôti de côtes croisées, $1.78; rôti de côtes de choix, $2.88; bifteck de côtes de choix, $3.28; bifteck de palette, $1.38; boeuf à ragoût désossé, $2.38; jambon désossé prêt-à-manger, genre dîner, Maple Leaf, $2.38. Fruits et légumes: pamplemousses de la Flor., gros. 48, 6 pour 89 cents; oignons jaunes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents; pommes Cortland du Qué., sac de 5 lb, $1.29; choux verts du Qué., 10 cents.

■

Métro: rosbif d'extérieur de croupe, boeuf cat. A, $1.95; bifteck ou côtes d'aloyau, bout enlevé, $3.15; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, $2.55; bifteck de surlonge, tranche entière, $2.65; boeuf haché maigre, $2.28; bifteck de ronde désossé, tranche complète, $1.95; soc de porc roulé, fumé, 2 à 3 lb, $1.58. Fruits et légumes: bananes Dôle, gros fruits, prod. de l'Honduras, 29 cents; raisins verts Alméria du Chili, $1.49; pamplemousses blancs, sac de 5 lb, $1.19; tomates, gros. 6 x 7 de la Flor., 49 cents; céleri Pascal, gros. 24, prod. des É.-U., 49 cents ch.; haricots verts, prod. des É.-U., 69 cents; pommes rouges «Délicieuse», gros. 113, prod. des É.-U., 49 cents; concombres, prod. du Mex., 2 pour 49 cents; carottes, prod. du Qué., cello de 5 lb, 69 cents.

■

Provibec; boeuf haché ordinaire, $1.97; gigot d'agneau surg., de la N.-Z., $1.57; épaule de porc fumé genre «dîner», $1.48. Fruits et légumes: bananes Dôle, 27 cents; raisins rouges Empereur du Chili, $1.29; piments verts du Mex., gros, 57 cents; échalotes de la Cal., 3 pqts pour 59 cents; radis des É.-U., cello de 16 on, 53 cents.

■

Provigain: dindes surgelées, cat. A, 6 à 12 lb, 88 cents; cuisses de poulets frais, 95 cents — poitrines, $1.15; jambon genre «dîner» désossé, $1.98; soc de porc fumé, $1.48. Poisson: filets de goberge surgelés, $1.28. Fruits et légumes: pommes de terre du N.-B. ou du Qué., sac de 20 lb, 89 cents; pommes McIntosh, atmosphère contrôlée (AC), du Qué., sac de 5 lb, $1.49; carottes lavées du Qué., sac de 5 lb, 67 cents; choux verts du Qué., 12 cents; concombres sans graines, type anglais, medium, de l'Ont., 79 cents ch.; citrons de la Cal., gros. 140, $1.09 la doux.

■

Richelieu: rosbif de palette, coupe ordinaire, $1.15; rosbif de côtes croisées, $1.65; bifteck de côte, $2.95; rosbif de côtes avec os de dos, $2.75; boeuf haché mi-maigre, $2.08; rôti d'épaule "picnic" de porc frais, 88 cents; rôti de soc de porc frais, $1.08. Poisson: filets de morue surgelés La Marinière, bte de 3 lb, $4.29. Fruits et légumes: laitue Iceberg, gros. 24, prod. de Cal., 49 cents ch.; oranges de Flor., sac de 5 lb, $1.19; raisins verts «Alméria» du Chili, $1.49; asperges fraîches, prod. de la Cal., $1.69; radis des É-U., cello de 16 on, 49 cents; pommes rouges Spartan de la C.-B., gros. 125, 49 cents; nectarines, produit du Chili, 79 cents.

■

Steinberg: jeunes dindes surgelées, Butterball de Swift, cat. A, $1.18; gigots d'agneau surgelés de la N.-Z., entiers ou demis, $1.58; épaules d'agneau surgelées de la N.-Z., en rôtis ou en côtelettes, $1.08; jambon désossé Old Fashion de Schneider, $3.48; jambon désossé Sugarplum de Swift, en quarts, $2.18; bacon en tranches, sans couenne, Lazy Maple de Swift, $1.18 le pqt de 500 gr. Poisson: filets de morue surgelés Nickerson, $1.98 le pqt de 28 on. Fromage: cheddar blanc ou jaune Mont Saint-Hilaire, en pointe, $1.98. Fruits et légumes: cantaloups du Mex., gros. 45, 88 cents ch.; céleri Pascal de la Flor., gros. 24, 54 cents ch.; tangerines Honey de Flor., gros. 120, 12 cents ch. ou $1.44 la douz.; concombres ang. gros. medium, de l'Ont., 79 cents ch.; ratabaga du Qué., 10 cents; pommes de terre du N.-B. Russett, lavées, sac de 10 lb, 69 cents; raisins secs Sun Maid sans pépin, bte de 15 on, $1.98.

pour fins gourmets seulement

compétence robert campeau 844-3361

Ristorante IL GIARDINO
présente sa cuisine maison
BUFFET régional d'Italie
Chaud et froid $3.95
Pour les dames, une surprise les attend de 11h 30 à 14h 30 du lundi au vendredi
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
À partir de $2.95
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: 842-0420

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h. 30 à minuit. Fermé le dimanche
n'oubliez pas de réserver!
la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

Un coin de soleil: La Médina Téléphonez pour réserver
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS... Très peu en connaissent la vraie saveur..
la Médina
3464 rue St-Denis Tél.: 282-0359

café-galerie le rendez-vous des saguenéens
la cuisse de velours
• venez goûter à nos spécialités françaises, végétariennes et québécoises (la vraie tourtière du Saguenay)
• apportez votre vin préféré
• musique classique en sourdine
ouvert de 11:30 à 14:30 et de 17:30 à 22:00
fermé lundi soir et dimanche
1277 rue Panet (métro Beaudry) Montréal, rés.: 525-2521

RESTAURANT
Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Musique folklorique tous les samedis soirs (fermé vendredi soir)
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

un petit restaurant français qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

STATIONNEMENT intérieur GRATUIT dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre TERRASSE L'AFFICHE où vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires • Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec consommé, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Au Vieux Montréal
de la vraie cuisine française à un prix abordable dans une cave typique du Vieux-Montréal
Déjeuners d'affaires à partir de $3.50
361 est, rue St-Paul - 861-5337

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR - 25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU
• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Le climat réel du Québec

par Pierre Bertrand

UNE question nous est posée à laquelle il nous faudrait répondre. Cette question concernerait notre avenir collectif, et serait une question tout à fait essentielle, tout à fait fondamentale. Et si nous n'avions pas envie de répondre, si cette question nous semblait passer à côté des questions qui nous intéressent, nous, si tout cela avait même l'art de nous ennuyer? Ce sont ceux qui posent les questions qui ont le pouvoir, et non pas ceux qui y répondent. Ceux qui y répondent sont plutôt les esclaves des questions posées. Et de toute façon, qu'en est-il au juste de cet avenir collectif des québécois, qu'en est-il au juste de leur vie et en quoi celle-ci sera-t-elle au juste modifiée? Existe-t-il quelque part une réelle volonté de changement, ou bien tout ce qui existe n'est-ce pas plutôt une volonté de continuité, de sorte que tout se fasse en douceur, que personne ne soit dérangé dans ses sacro-saintes habitudes? Une fois de plus, ne serions-nous pas en train d'attendre de la politique quelque chose qui ne peut pas venir d'elle?

La politique est extrêmement limitée. Elle ne concerne, tout compte fait, que la vie épidermique des individus, et non pas ce qui se brasse au dedans d'eux. Tels sont les individus, telle est la politique. Mais pour qu'un changement d'importance s'effectue, cela prend une tout autre puissance. Et seuls les individus, du plus profond d'eux-mêmes, peuvent effectuer un tel changement, et ce changements ils ne l'effectuent pas avec la société, mais contre elle, ils ne l'effectuent pas communautairement, collectivement, mais dans la plus extrême solitude. Car pour effectuer un tel changement, c'est aussi de la collectivité dont il faut se débarrasser, de toutes les pressions et répressions venant de la communauté. Car on a beau vouloir changer le statut politique d'un pays ou d'une nation, un pays ou une nation se composent beaucoup plus que d'un statut politique. Ils se composent d'habitudes ancestrales, d'un mode de vie, d'un certain confort, etc. Et on se demande comment ceux-ci seront affectés au profondeur par une transformation du statut politique.

Si on regarde une société comme le Québec, on peut se demander s'il fait bon vivre làdedans. N'existe-t-il pas un énorme esprit bourgeois qui vient de ce que les individus sont gâtés, si on les compare aux individus d'autres pays? Et cet esprit bourgeois n'a-t-il pas pour effet de créer un drôle de climat, où la valeur suprême reste incontestablement et constamment l'argent? Et de quelle façon les gens vivent-ils, qu'est-ce qu'ils privilégient, qu'est-ce qui leur fait plaisir? Les grosses autos, les grosses maisons, les grosses télévisions couleur, les gros sacs de chips, les grosses caisses de bière. En quoi cela est-il modifié par le référendum? La vérité est que les gens d'ici sont gâtés, qu'ils ont comme été achetés par la finance, et qu'ils ne s'appartiennent plus. Il est vrai qu'à cet égard, les Québécois ne constituent peut-être pas une exception. Et il est vrai également que les autres peuples ont des défauts qui leur sont propres. Mais la question n'est pas de savoir lequel est le pire, mais de savoir si quoi que ce soit de fondamental pourra être transformé. Car enfin, le Québec n'est pas une idée, n'est pas seulement une idée, dont les hommes politiques peuvent parler à satiété, sur laquelle et autour de laquelle il soit possible de broder à loisir, c'est d'abord et avant tout un lieu, une réalité, une situation dans laquelle nous vivons. Mieux encore, le Québec c'est ce que nous vivons. C'est aussi un paysage urbain, fait la plupart du temps d'une extrême laideur, des blocs de maison construits sans goût, sans la moindre chaleur, et dans lesquels les individus ne peuvent que s'effriter, que s'ennuyer. Le Québec, ce sont ces néons criards, le long d'immenses rues sans piétons et sans vie. Ce sont ces roulottes, ces bungalows qui jalonnent et défigurent nos campagnes et notre nature. C'est un système routier fait exclusivement en fonction des automobilistes, et non pas des piétons ou des cyclistes.

Il ne s'agit pas ici d'être délibérément pessimiste, ou de voir délibérément d'un mauvais oeil. Mais enfin, j'essaie de mettre le doigt sur un certain climat d'étouffement, de laideur, de tristesse qui frappe et peut aller jusqu'à paralyser toute personne quelque peu sensible. Évidemment, pour un corps insensible, grossier, n'importe quoi peut faire l'affaire, et même, plus c'est laid, plus on se sent en famille. Et c'est aussi l'apparence des Québécois qui fait problème, on peut voir en les regardant que quelque chose ne va pas. Trop de nourriture, trop d'alcool, trop de plaisirs, trop de confort, trop de laisser aller, trop d'argent, trop de plainte et trop de complainte. Comment tout cela peut-il changes? Et y a-t-il même une volonté de changer cela? On pourra dire que ces questions sont triviales et qu'elles sont sans importance à côté de la grande question politique du référendum. Je pense tout à fait le contraire. Car nous ne vivons pas dans les idées d'une question, nous vivons dans la quotidienneté d'une réalité. C'est celle-ci qui fait en sorte qu'on s'étouffe, s'amenuise, se recroqueville ou au contraire se réalise, se développe, se répand. Or le Québec reste jusqu'à maintenant une société fermée, et cela y compris dans la sphère intellectuelle. Il existe dans la sphère intellectuelle une singulière sécheresse, une singulière ineptie. Toujours les mêmes, s'exerçant en vase clos, en petite chapelle, se citant mutuellement, qu'on entend et qu'on lit. Une nouvelle littérature, une nouvelle poésie, une nouvelle écriture, une nouvelle philosophie satisfaites d'elles-mêmes, à la poursuite d'une gloire à tout prix, et sans avenir. Une autre génération d'intellectuels.

En somme, c'est ce climat réel qui importe pour quelqu'un qui vit au Québec, et non pas les belles idées, les beaux idéaux, les belles questions, les belles négociations, les beaux oui les beaux non. Il ne s'agit pas de dire oui ou non. Il s'agit de ne pas se laisser aveugler par les questions qu'on nous pose, et qui, toutes historiques soient-elles, ne modifient qu'à peine la réalité réelle. On peut dire que si les Québécois étaient un peu plus fiers, ils vivraient différemment, ils se comporteraient différemment, ils créeraient autour d'eux une réalité différente. Mais la preuve reste à faire. Nous ne vivons pas dans les hypothèses, ni même dans l'avenir, mais au présent, dans la réalité telle qu'elle est, non pas telle que nous la rêvons ou telle que nous la voudrions. Peut-être n'aborde-t-on jamais cet aspect de la question, comme étant trop réaliste, pas assez élevé, pas assez excitant, pas assez enthousiasmant. Mais à une époque où on prétend poser les questions fondamentales, il faut pouvoir tout dire, ne rien cacher, afin de mettre les questions à l'épreuve des faits. Sinon, nous vivons en idéalistes, et nous ne comprenons plus rien. C'est un choix de société qui s'inscrit ici et pas seulement un choix de statut politique.

Du Canada uni au commonwealth canadien

par Daniel Lauzon

LE Parti libéral du Québec s'imagine à l'heure actuelle, avec son livre beige, être à l'avant-garde du progrès et avoir pondu la constitution de l'avenir. En réalité le livre beige n'est qu'une fortification de la constitution de 1867; il est à l'arrière-garde du progrès et en retard de 40 ans sur le véritable nationalisme canadien.

Au XIXe siècle il existait plusieurs empires continentaux et coloniaux à travers le monde, dont les habitants, du Soudan au Sénégal à la Sibérie et au Far West se disaient parfois heureux d'être citoyens britanniques, français, russes, portugais, hollandais, belges, américains. Depuis cette époque, toute cette mythologie politique s'est effondrée et tous ces sentiments nationalistes impériaux ont dû changer avec la mutation des conditions économiques et politiques de la planète et l'effondrement des anciens empires britannique, français, allemand, et les derniers en date, espagnol et portugais.

Seuls deux grands empires ont subsisté en centralisant fortement leurs institutions, à savoir les empires continentaux russe et américain, le premier évoluant vers une fédération de républiques socialistes soviétiques en fait très centralisée, et le second détruisant par la force, au cours d'une guerre civile de six ans et la déclaration unilatérale de l'abolition de l'esclavage, l'autonomie de la Confédération sudiste des États-Unis.

Quant à l'empire canadien d'un océan à l'autre, l'Amérique du nord britannique, son sort est encore en jeu. Cet empire est lui aussi issu du XIXe siècle colonial, et l'attachement sentimental à ses frontières actuelles est lui aussi d'un état d'esprit et d'un attachement subjectif datant d'un siècle passé. Il est ridicule de prétendre que ce nationalisme canadien soit «d'avant-garde» car il correspond aux idées qui ont présidé à la création du Commonwealth britannique.

En effet, l'effondrement des anciens empires coloniaux — et le Canada n'est indépendant que depuis 1931 — a vu subsister un certain temps une association économique entre les anciens territoires membres de ces empires. C'est seulement depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun que la situation du Canada dans le monde est définitivement remise en question car le Canada doit songer à réorienter son avenir économique soit vers les États-Unis, soit vers le Marché commun, soit une tierce solution.

Malheureusement pour les tenants du Livre Beige et de la constitution de 1867, l'attachement au Canada issu de cette constitution n'est nullement une voie de progrès qui répond aux problèmes actuels du pays. Il ne s'agit en réalité que d'une position politique obstinément conservatrice, et de rien d'autre. Du reste, cette position est celle, semble-t-il, du Parti conservateur du Canada qui, ne l'oublions pas, a actuellement à sa tête un chef venant de l'Alberta et non de l'Ontario. D'autre part, cette position est en contradiction totale avec celle du Parti libéral fédéral.

Ce que ne comprennent pas les Libéraux du Québec, à l'heure actuelle, c'est que comme les souverainistes du Québec, M. Trudeau est favorable à l'idée de concentrer les pouvoirs économiques d'imposer et de dépenser l'argent public au pays. Cette évolution est en accord avec le principe d'accroître la centralisation canadienne pour contrer la dislocation du pays par l'influence américaine. Or, il est comique de constater qu'apparemment les libéraux fédéraux et provinciaux du Québec, qui tiennent M. Trudeau en grande estime, ne comprennent rien à son idéologie et proposent plutôt la constitution de Joe Clark!

En réalité, M. Trudeau pourrait fort bien proposer aux peuples canadiens un référendum abolissant les dix gouvernements provinciaux au pays et former un seul Canada bilingue et centralisé. Il est à prévoir que ce référendum ne gagnerait le «oui» que de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, car toutes les autres provinces resteront attachées à leurs richesses naturelles (c'est le véritable enjeu) et à leurs liens les attirant irrésistiblement vers l'union économique avec les États-Unis. Ainsi, le Canada a déjà perdu son empire du XIXe siècle.

Il existe d'autres solutions pour modifier la constitution. Ainsi, au lieu de concentrer les pouvoirs à Ottawa, on pourrait les concentrer au niveau de chaque province en ne conservant au pouvoir central, par exemple, que les postes, la défense nationale et la monnaie et les douanes. Si j'ai bien compris le discours de M. Samson à l'Assemblée nationale le 4 mars, le programme créditiste préconise une semblable décentralisation. Elle est parfaitement valable pour les peuples canadiens et pourrait durer quelques décennies, mais il faut comprendre qu'elle oriente l'avenir vers le renforcement des liens entre les provinces canadiennes et les États-Unis et que les «nationalistes» canadiens en prendront désormais pour leur rhume.

Une autre solution plus stable, à mon avis, était je crois préconisée par Daniel Johnson au moment où il se préparait à un grand affrontement avec P.-E. Trudeau dans les années 60, mais le débat est tombé à l'eau après lui, ce qui est malheureux. Il est vrai que Daniel Johnson n'était pas toujours très clair dans son option, mais il préconisait un Canada bi-national. Cette idée serait pleinement réalisée si les neuf provinces anglaises du Canada étaient abolies pour ne former qu'un seul État autonome canadien-anglais, tandis que le Québec conserverait l'autonomie politique, économique et culturelle qu'il demande et formerait un État autonome canadien-français. Ainsi l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et française et les deux états autonomes, avec quelques institutions communes comme l'armée, le marché commun, constitueraient une union solide sur le plan économique. Les crises de la conscription, au Canada, ont déjà montré que, politiquement parlant, cette union serait beaucoup moins efficace, car l'existence d'une armée commune est plutôt une nuisance au Canada, comme pour d'autres unions passées dans le monde. Mais l'union binationale vaut d'être tentée et son principal obstacle, malheureusement, est dans le particularisme des provinces anglaises autres que l'Ontario.

Une autre solution, probablement la plus stable, est le Commonwealth canadien que propose le Parti québécois. Il laisse les provinces anglaises décider elles-mêmes de leur organisation constitutionnelle interne et leur facilite la tâche en les libérant de l'obstacle politique des députés québécois à Ottawa; quant au Québec, il serait un état souverain associé à l'autre dans le Commonwealth. Peut-être cette solution paraît-elle risquée à beaucoup de Québécois et sans doute ne sera-t-elle pas encore acceptée par les Canadiens anglais, pas avant qu'ils n'aient fait eux-mêmes leur choix constitutionnel.

Or, si l'on veut comprendre l'enjeu réel du référendum actuel au Québec, et en apprécier les résultats, il est important que la question soit très exactement celle que pose le premier ministre du Québec, et pas une autre. En écoutant les débats à l'Assemblée nationale, je me rend compte que les partis d'opposition n'ont pas bien compris le problème canadien, parce qu'ils ont un attachement sentimental nationaliste pour le Canada, et qu'ils demandent une question portant uniquement sur l'indépendance de l'État québécois, ou séparément sur l'indépendance et le Commonwealth Canada-Québec, ou même sur plusieurs options. Et ils critiquaient même l'idée du second référendum.

J'estime que le gouvernement propose la seule question possible: en effet, le second référendum est nécessaire pour approuver n'importe lequel des changements constitutionnels évoqués plus haut; la question doit porter sur une seule option car il serait impossible d'interpréter le résultat pour trois, quatre ou cinq options et il est inutile d'en présenter arbitrairement seulement deux, toutes deux à négocier; enfin, il est impossible de réaliser unilatéralement un Commonwealth et il faut bien le proposer et le négocier, donc le référendum doit porter un mandat de négocier.

Un dernier mot sur ce problème: le référendum ne règlera rien, que la réponse soit oui ou non, mais fera avancer le dossier constitutionnel. Je pense que si la réponse est oui la proposition d'un Commonwealth Canada-Québec sera devant les Canadiens anglais et beaucoup aura été accompli. Si la réponse est non, rien ne sera réglé, mais P.-E. Trudeau fera peut-être son propre référendum et bien d'autres politiciens après lui. Malgré le temps perdu, le Commonwealth Canada-Québec fera encore inévitablement parler de lui aussi car il représente probablement la position d'avant-garde par rapport aux autres.

La gauche doit voter OUI

par André Nadeau

M. Nadeau est inscrit au programme de maîtrise en histoire de l'Université Laval.

PLUSIEURS individus ou groupes de gauche, sans s'opposer catégoriquement au OUI, ont quelques réticences face au référendum du printemps prochain. Plusieurs d'entre eux se demandent si la question nationale ne sert pas de paravent pour masquer la question sociale. Ils considèrent que le Parti québécois s'est passablement tassé à droite depuis la prise du pouvoir en 1976. Par conséquent, ces progressistes préfèrent se retirer de ce qui leur apparaît sinon comme une supercherie, tout au moins comme un événement d'importance secondaire, bon seulement à cacher à la population les problèmes fondamentaux qui l'assaillent. Certes, sur beaucoup de points, cette analyse est valable, mais est-il possible de s'attaquer avec sérieux à la question sociale sans avoir réglé positivement la question nationale?

Depuis 1867, et surtout à partir de l'affaire Riel et des écoles du Manitoba, les Québécois ont favorisé une politique de l'autruche basée sur un nationalisme défensif et pessimiste. Ils espéraient qu'arrive enfin le grand jour où les Canadiens anglais admettraient la nécessité de la coexistence pacifique et égalitaire entre ce qu'on appelait, de façon très raciste d'ailleurs, les deux peuples fondateurs.

Face à cet espoir éternellement déçu, les Québécois se retranchaient dans un bloc artificiellement uni derrière soit une idéologie (clérico-nationaliste), soit un parti (PLC) ou encore un homme (Laurier, Duplessis, St-Laurent, Trudeau, etc.). Non pas tellement qu'ils croyaient fondamentalement aux idées prônées par ces intervenants mais bien plutôt parce qu'ils appuyaient généralement celui ou ceux qui leur promettaient sinon l'égalité rêvée, du moins la survie. Ainsi s'explique le supposé paradoxe selon lequel les Québécois votaient bleu à Québec et rouge à Ottawa. Il n'y avait là aucune contradiction majeure, on favorisait celui qui protégeait le mieux notre langue, notre culture et notre «race».

En agissant ainsi les Québécois influencèrent énormément la configuration politique canadienne. Ils ont favorisé un parti qui dans l'ensemble du Canada perdait, surtout après 1930, de plus en plus de ses plumes aux dépens des conservateurs ou des néo-démocrates (CCF). Les Libéraux, ainsi pébiscités dans une des plus importantes provinces du pays, pouvaient grâce à un système électoral majoritaire uninominal à un seul tour (défavorisant la montée des tiers partis) s'avérer non seulement une option valable, mais s'assurer le pouvoir pendant une très grande partie du 20e siècle.

Ayant une base acquise «until the independence», le PLC n'avait guère besoin que d'un appui minimal au Canada anglais pour gouverner à perpétuité. Il l'obtint habituellement avec une certaine facilité, même si après 1930 il ne dépassa cet appui minimal qu'en de très rares occasions. En fait le Parti conservateur se révèle depuis ce temps le grand parti au Canada anglais. Et les néo-démocrates seraient probablement devenus, un peu à l'image des travaillistes en Grande-Bretagne, le deuxième grand parti canadien sans les effets conjugués de la distorsion «nationale» et du système électoral.

On peut supposer qu'un Québec souverain permettrait au Canada anglais d'aborder enfin ce qu'il considère comme les plus importants problèmes auxquels il doit faire face. De même au Québec nous pourrons, lorsque la question nationale sera réglée positivement, nous attaquer finalement à des problèmes tout au moins aussi sérieux. Le Québec ne verra plus, comme c'est malheureusement le cas depuis 1960, la grande majorité de ses fils les plus brillants consacrer leurs énergies presqu'exclusivement à des pacailles infructueuses contre un fédéralisme aussi centralisateur que dépassé.

Pour que le Québec puisse enfin se concentrer sur autre chose que «la survie de la race», l'«autonomie provinciale» ou autres «souverainetés culturelles» il faut absolument que la gauche vote, et vote OUI, au référendum.

PARLONS D'ARGENT...

ÉPARGNEZ MAINTENANT



Parlez-en au directeur
de votre Caisse populaire Desjardins.
À la Caisse populaire Desjardins,
nous sommes en mesure de faire profiter
votre argent à court terme grâce à des taux
des plus intéressants.

la caisse populaire desjardins

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O O D
MARC COSSETTE B A O O D
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

AVIS:
Nos bureaux seront fermés
les vendredi et lundi,
4 et 7 avril

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Une bonne intervention

SANS tergiverser ni rechigner, la Ville de Montréal et ses cols bleus s'affairaient hier, sitôt passée la loi spéciale, à nettoyer les parcs de la métropole et à remettre en marche les autres services municipaux, paralysés depuis le 12 février 1980. On ne saurait trouver meilleur signe que les deux parties au conflit en étaient venues, comme les simples citoyens pourtant patients de Montréal, à désirer que le travail reprenne sans plus de délai, y compris par une loi spéciale.

Tant et aussi longtemps qu'il y a eu espoir d'un règlement négocié, le ministère du Travail, activement présent au dossier, s'est abstenu d'intervenir d'autorité. Avec la venue du printemps, l'état des rues de la métropole présentait moins de danger pour la sécurité publique; par contre, le beau temps revenu, les déchets accumulés dans les parcs n'avaient rien pour améliorer la santé publique, encore qu'il soit arrivé dans le passé qu'on laisse traîner les ordures encore plus longtemps sous le soleil.

Une raison moins spectaculaire mais tout aussi impérative commandait au gouvernement d'agir maintenant sous forme législative. Rien ne pouvait plus faire bouger les représentants patronaux et syndicaux. Soit que les parties ne trouvent plus de ressources imaginatives pour résoudre leurs difficultés, soit qu'elles jugent intolérable de faire des concessions, elles seraient encore restées pendant des semaines prisonnières de ce conflit.

Une entreprise et un syndicat du secteur privé peuvent en découdre pendant des mois, voire des années, aussi longtemps que dure leur capacité à soutenir l'épreuve de force. Il ne saurait en aller de même dans un service public.

Le recours à l'arbitrage n'a rien d'odieux même s'il est imposé d'autorité. C'est la situation qui prévaut déjà pour les employés du secteur public, comme les policiers et les pompiers, à qui la loi interdit de faire la grève. Dans le cas présent, il n'aurait servi à rien d'obliger les parties à reprendre le travail en attendant de leurs seuls efforts qu'elles en viennent à un règlement. Il fallait clarifier leurs rapports. Avec raison, le législateur a refusé d'imposer lui-même les conditions de travail, puisqu'il ne pouvait ramener les parties au statu quo d'avant la grève, la Ville ayant besoin de faire des changements et le syndicat ayant de son côté demandé des garanties nouvelles. Il ne restait donc que la solution de l'arbitrage. C'est cette solution que le gouvernement a inscrite dans la loi du retour au travail en vue de régler le différend qui subsiste.

Le régime des sanctions prévues à cette loi n'aura pas à s'appliquer, du moins quant à la reprise du travail et des services municipaux en cause, puisque les parties ont promptement obéi à l'ordre de l'Assemblée nationale. Il comprend néanmoins un système répréhensible de culpabilité par association, qui tient un membre coupable pour l'action de son organisation et l'organisation coupable aussi pour l'action d'un membre, auquel il faut continuer de s'opposer. Certes, les poursuites sont réservées au Procureur général, mais le vice fondamental demeure. Les syndicats et, comme c'est le cas ici, un conseil municipal doivent être, comme les individus, responsables de leurs actes ou de leurs omissions. Mais avant d'imposer une amende, une justice décente devrait exiger qu'on poursuive au moins le présumé coupable et qu'on fasse la preuve de son infraction.

Plus concrètement, un arbitre va devoir trancher le litige qui oppose la Ville de Montréal et la Communauté urbaine d'une part, et, d'autre part, le Syndicat canadien de la fonction publique. La loi à ce chapitre est souple. L'arbitre n'est pas lié par les récentes recommandations du médiateur, M. Raymond Désilets, même s'il doit en tenir compte dans son rapport. Il pourra donc l'entériner ou, au contraire, imposer un nouvel équilibre dans la sentence qui tiendra lieu de convention collective. Si jamais la sentence arbitrale n'était pas suffisamment réaliste au gré des parties ou leur imposait des solutions ouvrant la porte à de nouveaux problèmes, le SCFP et l'hôtel de ville restent libres de négocier un nouvel arrangement.

Étant donné l'état d'esprit des parties, non seulement est-il peu probable qu'elles reviennent à une même table, mais encore faut-il s'attendre qu'elles connaissent autant de difficultés à appliquer la sentence qui sera leur convention collective qu'elles en ont eu à discuter. Quand les lettres "d'entente" n'en finissent plus de s'ajouter à un contrat de travail, c'est que la convention a cessé d'être la loi des parties, qu'elle ne suffit plus à leur donner la sécurité et le guide dont elles ont besoin. L'arbitre devra sans doute prévoir ces difficultés supplémentaires et en limiter le plus possible les occasions. Cette précaution s'impose d'autant plus que les deux camps n'ont pas fait volontairement la paix et vont garder, avec la tentation de reprendre la bataille, les moyens d'en découdre de nouveau.

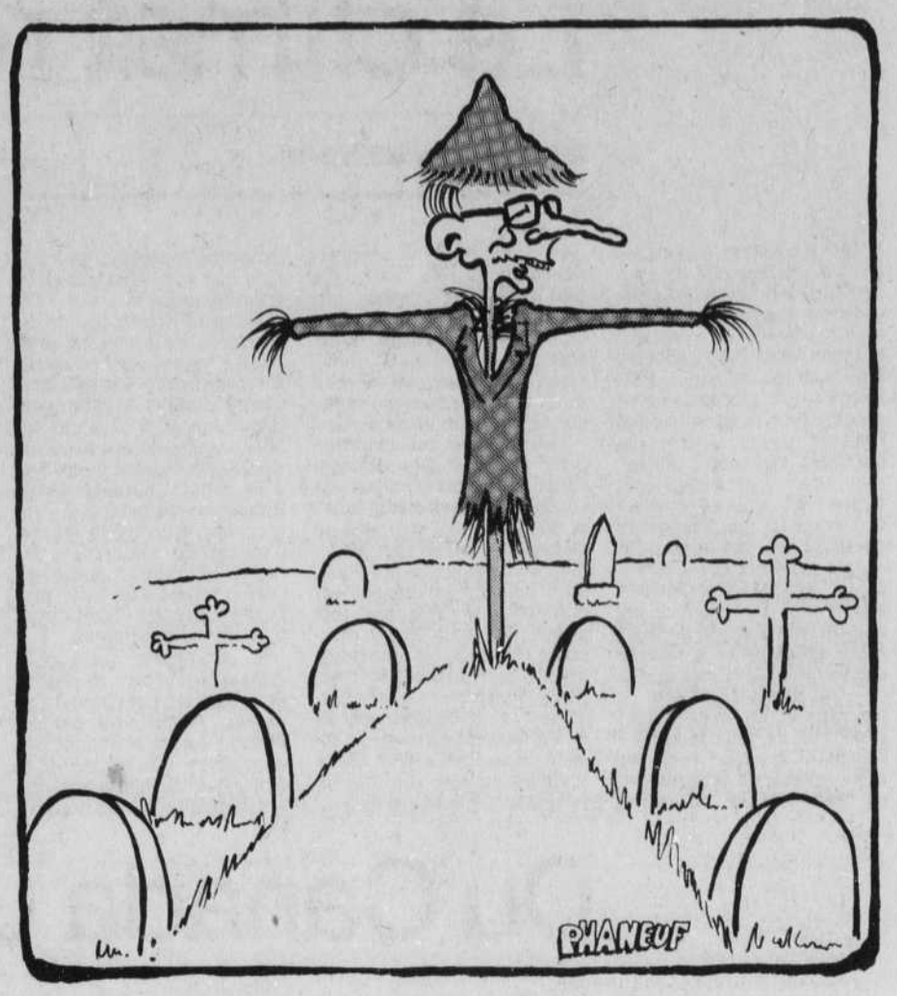
■

Si la loi spéciale de retour au travail vient de résoudre le problème de la Ville et du SCFP et du même coup celui des citoyens privés de certains services municipaux, elle laisse malheureusement sans solution le problème des victimes qui ont eu à subir dans ce conflit non seulement des désagréments mais des blessures et d'autres dommages personnels sérieux. Dans l'état actuel de la loi et de la jurisprudence, les citadins qui sont tombés par exemple sur la chaussée et qui, outre d'être hospitalisés, ont perdu des revenus peut-être importants, n'ont aucun recours, semble-t-il, la grève étant légale et la Ville ayant été dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations à ce chapître. Il y a là une injustice manifeste.

Certes, ce long débrayage n'a pas seulement apporté du malheur. La bonté de l'hiver aidant, et les conducteurs redoublant de prudence, il semble bien que l'on aura eu à déplorer moins d'accidents et donc moins de pertes de vies et de séquelles de même gravité. Ce bilan positif ne fait cependant qu'accentuer le cas des victimes innocentes de l'arrêt de travail. L'État a appris à mieux indemniser les victimes de la route et même les victimes d'actes criminels; s'il ne trouve pas les moyens d'éviter une grève comme celle des cols bleus de Montréal, il devrait au moins créer un fonds d'indemnisation pour les tiers.

Cela ne résoudra pas, évidemment, le problème de l'interruption des services publics. Mais aussi longtemps que le droit de grève est reconnu (et même le droit au lock-out!), il faudra qu'en bonne logique l'État se préoccupe, en plus des services essentiels, des victimes innocentes des conflits prolongés. M. Pierre-Marc Johnson, qui s'est bien acquitté de ses responsabilités dans le dossier des cols bleus, voudra sans doute, à son titre de ministre du Travail, entendre aussi la plainte des tiers.

Jean-Claude LECLERC



ACTUALITÉ

L'assassinat de l'archevêque

par Bertrand de la Grange

L'annonce, lundi soir, de l'assassinat de Mgr Oscar Romaro, archevêque de San Salvador, a provoqué d'abord l'incrédulité dans la petit république surpeuplée d'Amérique centrale qui vit au bord de la guerre civile depuis des mois. Puis, ce fut la panique. Les gens se sont enfermés chez eux tandis que certains groupes manifestaient leur désespoir en semant des bombes un peu partout dans la capitale.

«Sacrilège», déclare le pape, qui avait reçu Mgr Romero au début du mois de février. Lors de cette rencontre, Jean-Paul II avait encouragé l'archevêque à poursuivre «la défense de la justice sociale» dans son pays. Depuis des années, le prélat salvadorien mène en effet une aotion incessante contre la situation dégradante et scandaleuse réservée à la très grande majorité de la population, exploitée par une minuscule clagarchi rétrograde. Dans ce tout petit État (21,000 km carrés) de près de cinq millions d'habitants, une trentaine de familles possèdent des propriétés de plus de mille hectares où sont cultivés le café, le coton et la canne à sucre. Les autres croupissent dans la misère la plus totale.

La victoire des sandinistes au Nicaragua, en juillet dernier, et la montée des luttes sociales au Salvador même avaient donné un certain espoir aux plus démunis mais, en contrepartie, la répression s'était encore accentuée. Accueilli avec scepticisme par les mouvements révolutionnaires qui représentent la seule opposition organisée dans le pays, le coup d'État du 15 octobre dernier n'a fait qu'accélérer le processus de décomposition d'une société dont les classes défendent des intérêts absolument inconciliables.

Dans une ultime tentative pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile, la junte militaire décidait dernièrement de recourir aux grands moyens pour réaliser l'indispensable réforme agraire. Au début du mois, la junte ordonnait l'expropriation des domaines de plus de cinq cents hectares et les faisait occuper par la troupe. Quelques deux cents familles étaient touchées par cette mesure qui devait permettre de distribuer des terres à environ un million de personnes.

La junte, dont les bonnes intentions sont évidentes mais qui ne contrôle pas suffisamment les leviers du pouvoir pour imposer les réformes nécessaires, venait de faire un pas de trop aux yeux de la toutpuissante oligarchie. Simultanément, les organisations n'ont vu dans cette réforme agraire, tardive et plutôt improvisée, qu'une tentative de sauvetage de dernière minute du pouvoir politique en place.

Réunis dans une «coordination révolutionnaire des masses», le Bloc populaire révolutionnaire (EPR), les Ligues populaires du 28 février (LP-28), le Front d'action populaire unifiée (FAPU) et l'Union démocratique nationale (UDN, couverture légale du Parti communiste interdit) ont refusé de jouer le jeu de la junte et de son alliée civile, la démocratie-chrétienne. Il est vrai que, pour couper l'herbe sous les pieds des organisations révolutionnaires, la junte venait également de décréter l'état de siège et d'aggraver les mesures répressives. Enfin, le soutien très officiel accordé par les États-Unis à la junte n'était pas fait pour rassurer ceux qui dénoncent les méfaits de l'impérialisme «yanki» dans leur pays.

Au cours de son homélie du 17 février dernier, Mgr Romero avait déploré l'ingérence de Washington dans les affaires du Salvador, déclarant notamment que «l'aide militaire que des États-Unis paraissent envisager d'apporter au gouvernement salvadorien accentuerait l'injustice et la répression». S'il condamnait alors l'extrême-droite, qui veut à tout prix maintenir les privilèges de l'oligarchie, l'archevêque s'en prenait également aux «tactiques irrationnelles» de l'extrême-gauche, qui bloque systématiquement toute tentative de réforme.

Ne serait-ce que parce qu'il n'est pas signé, l'assassinat de Mgr Romero doit être attribué à l'extrême-droite, dont il était devenu l'ennemi juré. Son influence dans le pays dépassait en effet largement celles des organisations révolutionnaires, dont on évalue pourtant le nombre des sympathisants à quelque deux cent mille personnes. Tous les dimanches, une foule imposante se pressait pour écouter son homélie qui était retransmie à l'ensemble du pays par la radio de l'archevêché et dans laquelle il dénonçait avec une vigueur étonnante les injustices et les crimes commis au cours de la semaine écoulée. Il était la «voix des sans voix».

«Ce n'est pas à l'Église de décider de l'heure de l'insurrection» déclarait récemment Mgr Romero qui ajoutait: l'Église ne peut condamner la violence «dès lors que tous les moyens pacifiques d,évolution vers la justice sociale ont été épuisés et que les dommages provoqués par l'insurrection seraient un moindre mal par rapport à la situation actuelle». Sa mort démontre sans nul doute que «les moyens pacifiques» sont épuisés mais il n'est pas sûr que l'extrême-gaucje puisse tirer profit de la situation, dans la mesure où le choc pourrait avoir été trop grand pour mobiliser davantage la population.

Les Salvadoriens n'ont en effet pas oublié le massacre de 1932 au cours duquel l'armée tua de 20,000 à 30,000 personnes pour mater une insurrection prématurément lancée par le parti communiste. L'extrême-droite vient de prouver aujourd'hui qu'elle ne fera pas de quartier.

TÉMOIGNAGE

Un discours digne et fraternel

par Tom Sloan

«On n'a rien à perdre...» Tel aurait pu être le slogan des mandarins du Parti québécois quand ils ont organisé un colloque destiné aux anglophones de Montréal, auquel participaient dimanche M. Lévesque et six ministres de son gouvernement.

Bien que la manifestation eût été organisée par le Comité anglophone pour la souveraineté-association (CASA) et la Fondation pour le OUI, et bien que les participants devaient acquitter un droit d'entrée de cinq dollars, le risque d'un affrontement plus ou moins brutal n'en existait pas moins. Et si un incident s'était produit, on peut penser que les hautes instances du PQ auraient pu y voir des effets profitables à la campagne du OUI. Au contraire, le climat fut particulièrement serein, voire même enthousiaste, ce qui permettait au PQ de gagner du terrain.

Je n'accuse pas le PQ de cynisme excessif. Je constate seulement qu'il était en bonne posture avant et qu'il est en bonne posture après le colloque de dimanche.

Il est heureux à tous égards que la réunion se soit déroulée dans l'ordre, sans accrochages majeurs, en dépit de la présence sur les lieux d'un certain nombre de personnes qui n'étaient pas acquises à la souveraineté-association. La victoire est sans doute importante pour les combattants, mais elle ne sera pas réalisée à tout prix. À long terme, le ton civilisé du débat référendaire sera plus important pour l'avenir du Québec que la victoire de l'un ou l'autre camp. C'est du reste, dans une large mesure, le sens du discours digne et fraternel que prononça ce jour-là M. René Lévesque.

Il est normal et parfaitement légitime que le premier ministre, profitant de la télévision de langue anglaise, ait voulu s'adresser à l'ensemble de la population anglophone du Québec. Son message était simple, direct, plutôt émouvant.

Aux anglophones, M. Lévesque a dit essentiellement trois choses: premièrement, s'ils veulent être des Quebecers, les anglophones seront acceptés sans arrière-pensée et de plein droit comme des Québécois. Deuxièmement, nous acceptons sans arrière-pensée la parfaite légitimité du vote anglophone, massif sinon monolithique, en faveur de l'option du NON, même si on ne peut pas l'applaudir. Troisièmement, tout en acceptant que ce vote soit considéré comme légitime, les anglophones devront de leur côté accepter comme légitime l'option de ceux qui décident d'opter pour le OUI, y compris d'autres Québécois de langue anglaise. À tous, y compris aux partisans du OUI, le chef du PQ a surtout dit qu'il faut à tout prix éviter durant la campagne référendaire les actions et les paroles qui peuvent laisser des cicatrices après la fin des débats.

Par ces messages, M. Lévesque a certainement mis le doigt sur le danger fondamental qui menace la campagne référendaire: le refus de respecter l'option du voisin si elle diffère de la mienne.

En toute honnêteté, M. Lévesque aurait dû reconnaître que les plus coupables de ce comportement se trouvent parmi ceux qui défendent sa propre action. Malheureusement, il ne l'a pas admis explicitement, ce qui a pu nuire à sa crédibilité auprès des anglophones. Et pourtant, son message est juste. Les Quebecers sont-ils prêts à l'écouter? Il faudrait désespérer si l'on s'en tenait aux propos d'un chroniqueur d'une petite feuille du dimanche qui parlait des «quislings anglophones».

Même si la grande majorité des anglophones opte pour le NON, je suis convaincu que l'époque des accusations de trahison contre ceux qui ont choisi une autre option constitutionnelle, fût-elle radicalement différente du statu quo, est révolue. Le ton presque bienveillant adopté par The Gazette dans l'affaire de Kevin Drummond est peut-être révélateur à cet égard.

Il serait excessif de prétendre que la communauté anglophone de Montréal est entrée dans une phase de changement idéologique. Mais il faut tout de même tenir compte de la présence de quelque 600 personnes à cette réunion des anglophones, dont les deux tiers étaient ou bien franchement sympathiques à la souveraineté-association, ou bien prêtes à écouter les arguments qu'on leur présente. Nous ne sommes plus au temps où la candidature péquiste de Paul Unterberg était considérée comme une aberration. Le bloc anglophone est toujours là, mais il n'est plus vraiment monolithique. Une telle évolution, il convient de le reconnaître, est bonne pour l'avenir du Québec, peut-être même du Canada tout entier.

L'un des commentateurs de cette journée à la télévision de langue anglaise disait que ce colloque constituait «la» journée anglophone de la campagne pour les forces du OUI. Il appartient au Parti québécois de montrer qu'il se trompait. Car si, jusqu'au scrutin, M. Lévesque et ses ministres ignorent les électeurs anglophones, ceux-ci devront conclure que l'exercice de dimanche n'était qu'une opération de relations publiques. Au plan de l'explication, du dialogue, du respect mutuel, le colloque de dimanche marque un bon début. Mais il faut une suite.

■ *Propos d'actualité*

La foi chrétienne n'éclaire pas directement la question référendaire. La théologie ne permet pas de la solutionner. Le problème demeure fondamentalement politique avec des dimensions économiques et culturelles. Et c'est d'abord sur ce terrain que le chrétien, comme tout autre citoyen, devra se placer pour juger. Mais son regard, s'il est enraciné dans sa foi, pourrait avoir une autre profondeur. Et son attitude pourrait contribuer à ramener la discussion des excès de l'émotivité aux voies de la sagesse.

Jean-Marie LEVASSEUR,
département de théologie,
à l'Université du Québec
à Trois-Rivières.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Des sources à vérifier*

Suite à votre article paru le 4 mars dernier et s'intitulant «la tutelle désavoue le comité de négociation élu en fin d'assemblée des plombiers du 144» — permettez-moi, par la présente, de vous faire quelques mises au point car, votre source d'information semble être mal renseignée et je me dois, en tant que simple ouvrier et membre du Local 144, de rétablir la vérité sur ces faits.

Comme vous le mentionnez, cette mise au point vous a été faite par Me Gérard Beaudry, tuteur du Local 144. Je ne mets pas en doute sa bonne foi, mais comme il n'était pas présent à la dite assemblée, j'en conclue que ses sources de renseignements à lui étaient fausses et que, sans doute faute de temps, il n'a pu les vérifier.

Il va sans dire, que malgré le système démocratique dans lequel nous vivons, il est peut-être plus difficille pour certains de se faire entendre, mais il serait injuste de laisser planer des accusations non fondées et des doutes sur ce qui s'est vraiment passé lors de cette assemblée.

Comme le Devoir se veut un journal sérieux et impartial, vous serez sans doute, en tant que journaliste, très heureux d'avoir en votre possession des renseignements plus conformes à la vérité et facilement vérifiables.

Il est exact que M. Roy, coordonnateur, agent d'affaires, négociateur, gérant d'affaires, etc... avait réuni le 25 février dernier les membres du local pour une assemblée d'information — mais quand vous mentionnez que pour la «quatrième fois» des fiers-à-bras ont chahuté l'assemblée et **détruit les isoloirs** (soit dit en passant, 2 morceaux de cartons) vous y allez un peu fort, rien de tel ne s'est produit.

M. Roy a dû quitter l'assemblée, parce qu'il était dans l'impossibilité de répondre aux questions des membres (voir rapport de l'assemblée ci-inclus). Son ignorance des négociations était telle qu'aucune question n'a eu de réponse. Comment voulez-vous que des membres votent librement quand ils ne savent seulement pas le contenu des négociations et, que le 'négociateur' lui-même l'ignore?

Un membre de sa propre organisation lui a offert de l'aider mais M. Roy a refusé et ce, devant une salle remplie de membres.

À ce sujet, et ce M. Beaudry ne pourra le nier, au lendemain de cette assemblée et après une mise au point de M. A. Desjardins dans le Journal de Montréal, M. Jean Mercure, à la suite d'une vérification par téléphone du journaliste du dit journal, a effectivement avoué dans un article, qu'il y avait plusieurs erreurs dans le texte des négociations présenté par M. Roy.

Quant à la motion faite par M. Desjardins, à ce que je sache M. Desjardins est un membre en règle du Local 144 — donc il a le droit, comme tout membre, d'user de son privilège et ainsi faire valoir ses idées.

La plus grossière erreur, voulue ou non, dans votre texte, est bien quand vous mentionnez que seulement 200 à 300 fidèles de «l'ex leader M. Desjardins» sont restés dans la salle après le départ de M. Roy.

C'est vraiment dommage que M. Beaudry n'ait pas pris le temps de vérifier ses sources d'informations sur ce point surtout, car il est plus juste de dire qu'à peine 25 à 30 membres ont suivi M. Roy dans sa sortie et qu'après, peut-être 150 à 200 autres sont partis car ils croyaient que l'assemblée était finie car M. Roy avait pris soin, avant son départ, de faire couper le système de son. Quant aux autres, ils étaient bien heureux que quelqu'un puisse continuer l'assemblée.

Gilles PLOUFFE
membre depuis 16 ans
du Local 144

Longueuil, 10 mars

■ *M Plouffe est membre du comité de négociation qui fut «élu» après l'assemblée convoquée puis ajournée par le gérant d'affaires du 144, M. Robert Roy La tutelle gouvernementale a avisé officiellement la FTQ et les entrepreneurs qu'elle ne reconnaissait pas ce «comité de négociation» puisqu'un certain nombre de représentants du 144 agissent déjà à ce titre face aux entrepreneurs*

Louis-Gilles FRANCOEUR

■ *Vers une foire anonyme*

Nous désirons attirer l'attention du ministre des Affaires sociales et de ses fonctionnaires sur le scandale que constitue le blocage des admissions dans les centres d'accueil.

Les administrateurs des centres d'accueil ont emprunté de leurs employés une tactique qui a déjà fait ses preuves; tactique qui fait appel au bon vieux chantage sur le dos des malades. Nous nous serions attendus à plus de sens moral de la part de ces autorités.

M. le ministre affirmait récemment que les admissions urgentes se faisaient malgré tout; ce que nous venons démentir, preuve à l'appui. Nous savons pour l'avoir vécu avec deux familles en particulier, que deux centres d'accueil de notre région font trainer en longueur les admissions urgentes avec des lits inoccupés.

L'arrêt des admissions dans les centres d'accueil a aussi pour conséquence de surcharger, si c'est encore possible, les centres hospitaliers généraux.

Nos patients sont maintenant à la merci d'un vaste réseau de maîtres chanteurs, tant patrons qu'ouvriers. L'égalité nous rejoint de toutes parts. Et nous irons tous la main dans la main voter «oui» pour cette gigantesque foire anonyme.

Michel LAUZON, m.d.,
Oka, 18 mars

■ *Des résultats plausibles*

Dans votre éditorial du lundi 17 mars 1980, intitulé «Un étonnant sondage», vous restez stupéfié de la remontée rapide du OUI et du PQ. A vos yeux, il s'agit là d'un phénomène quasi inexplicable. C'est là un point de vue, vous vous en doutez, que bien des lecteurs ne partagent pas.

Car il existe de multiples raisons qui peuvent expliquer ce phénomène. En voici quelques-unes:

1) Le sondage CROP qui l'avait précédé était, lui très trompeur. Il avait été réalisé au terme des pénibles grèves du secteur public québécois et en pleine élection fédérale au moment même où la popularité du PQ et du OUI ne pouvait être qu'à son plus bas.

2) Lors des deux premières semaines de l'important débat sur la question, le parti ministériel a marqué des points. Ses interventions, fouillées et savamment présentées, ont contrasté avec l'improvisation libérale qui a donné une petite idée du vide et du négativisme des tenants du NON.

3) Le livre beige, qui marque un net recul sinon un reniement vis-à-vis les prises de position autonomistes de tous les gouvernements québécois précédents, est en train de couler ses auteurs sur le plan politique.

4) Les multiples efforts déployés par les propagandistes du OUI auprès des non-francophones commencent à porter des fruits.

5) Le revirement de Rodrigue Biron, ex-chef de l'Union nationale, contribue à ouvrir les yeux de beaucoup d'hésitants et d'indécis. Quand un chef de parti — il a certainement des partisans quelque part pour avoir occupé le poste qu'il détenait — effectue un demi-tour, il ne peut qu'amener dans son sillage un certain nombre d'adhérents.

6) La dernière élection fédérale a laissé un goût amer chez les conservateurs. Par dépit, il se peut que beaucoup d'entre eux prennent leur revanche en votant OUI. C'est là une nouvelle clientèle de l'option gouvernementale.

7) Le jugement sévère de Léon Dion sur le livre beige a peut-être conduit certains intellectuels à reviser leurs positions.

8) La peur et le terrorisme tranquille prêchés par le Parti libéral ont atteint leur seuil de décroissance. Désormais la crainte risque d'être moins rentable chez une population de plus en plus adulte.

9) Le slogan libéral «mon non est québécois» est un couteau à deux tranchants. Car celui qui l'entend se dit en lui-même: mon nom est québécois et je vais voter OUI.

10) Enfin, M. Ryan, par son agressivité, sa hargne, son intolérance et son peu de télégénie, risque de compromettre la cause du NON. Ses prises de position éditoriales de jadis, en contradiction flagrante avec ses allégations d'aujourd'hui, en font un personnage changeant et moins fiable qu'on ne l'avait cru à prime abord.

Si le OUI est passé de 41% à 47% dans la faveur populaire, cela ne peut s'expliquer que par de multiples changements, parfois imperceptibles mais réels. Vous pourriez y revenir dans un prochain éditorial.

Claude FALARDEAU
Québec, 18 mars.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année, six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Le déclin de la francophonie aux Etats-Unis

par Calvin Veltman

Calvin Veltman est professeur agrégé au département de sociologie de l'Université de New York à Plattsburgh. Il vient de terminer, pour le compte du National Center for Educational Statistics du United States Office of Education une étude de l'enquête sur le revenu et la scolarité (Survey of Income and Education) effectuée par le recensement des États-Unis en 1976. Il propose ici le résumé d'un article qui paraîtra dans le numéro d'avril 1980 des **Cahiers québécois de démographie.**

FAUTE de données, il a été difficile jusqu'ici de connaître avec précision la situation démographique des minorités francophones aux États-Unis. Cependant, l'enquête sur le revenu et la scolarité menée par le Recensement des États-Unis en 1976 offre maintenant les renseignements d'ordre linguistique nécessaires pour établir clairement certains faits. Les résultats de cette enquête montrent que parmi les nouvelles générations au sud de la frontière québécoise, la langue française disparaît rapidement non seulement comme langue maternelle, mais aussi comme langue seconde.

Les questions linguistiques posées à l'enquête de 1976 diffèrent assez de celles posées aux recensements canadiens ,et, d'ailleurs, permettent une analyse plus complète de l'évolution linguistique de la population. L'enquête a relevé la langue maternelle du répondant («Quelle langue parlait-on habituellement à la maison lorsque le répondant était enfant?»), sa langue d'usage («Quelle langue le répondant parle-t-il d'habitude?») et le cas échéant une seconde langue usuelle («Le répondant parle-t-il souvent une autre langue?». Par conséquent on peut mesurer le degré d'assimilation linguistique des Franco-Américains de deux façons distinctes et complémentaires, soit par le taux d'anglicisation, ou le pourcentage des personnes de langue maternelle française qui ont l'anglais comme principale langue d'usage (mais qui peuvent avoir retenu le français comme seconde langue usuelle), soit par le taux d'abandon, ou le pourcentage des personnes de langue maternelle française pour qui l'anglais est la langue d'usage exclusive, et qui ne parlent plus souvent le français. Le taux d'abandon mesure évidemment la forme d'anglicisation la plus profonde et complète.

Limitons-nous aux trois régions des États-Unis où des communautés francophones ont manifesté, au moins jusqu'ici, un enracinement d'une certaine importance, c'est-à-dire la Louisiane et les parties nord (Maine, New Hampshire et Vermont) et sud (Massachussets, Rhode Island et Connecticut) de la Nouvelle-Angleterre. Les données de l'enquête ont été recueillies selon la méthode de l'échantillonnage par strates géographiques et nous avons pondéré comme il se doit les chiffres de nos tableaux.

Regardons au Tableau 1 la structure par groupes d'âge de la population de langue française dans chacune des trois régions qui nous intéressent. Pour ce tableau nous avons donné au qualificatif «de langue française» son extension la plus large possible, en comptant comme de langue française toute personne dont le français était la langue maternelle, la langue d'usage ou même seulement la seconde langue d'usage.

Le Tableau 1 s'interprète facilement. On trouve très peu d'enfants francophones dans l'une ou l'autre des trois régions. Aussi, les deux-tiers des francophones de chaque région ont plus de 40 ans et ne sont donc plus en âge de procréer. Ces profils d'âge ne sont pas le fait d'une population qui retient sa langue.

L'analyse des taux d'anglicisation étaye solidement cette conclusion. Disons tout de suite que même une majorité des répondants de langue maternelle française nés à l'extérieur des États-Unis se sont déclarés de langue d'usage anglaise lors de l'enquête. Mais le comportement linguistique des autochtones témoigne le mieux des possibilités de survivance des communautés francophones aux États-Unis, et le Tableau 2 est fort éloquent à cet égard.

Les taux d'anglicisation sont en effet très élevés dans chacune des trois régions. En Louisiane, trois personnes de langue maternelle française sur quatre (74%) emploient principalement l'anglais comme langue d'usage, et l'anglicisation est encore plus forte en Nouvelle-Angleterre. De plus, les taux d'abandon sont également très considérables. Dans le sud de la Nouvelle-Angleterre, environ six personnes de langue maternelle française sur dix (60.9%) ne parlent plus souvent le français, et il en est de même pour à peu près quatre personnes sur dix dans la partie nord et en Louisiane.

Par surcroît, chez les jeunes adultes les taux d'anglicisation et d'abandon du français sont encore plus élevés que les pourcentages du Tableau 2, lesquels sont des taux moyens recouvrant l'ensemble des groupes d'âges (on a déjà relevé une progression tout à fait semblable chez les minorités francophones du Canada). Ainsi chez les jeunes adultes de langue maternelle française âgés de 25 à 34 ans, le taux d'anglicisation est de plus de 95% dans chacune des trois régions. Les enfants de ces individus auront à leur tour l'anglais plutôt que le français comme langue maternelle. Pour la même cohorte de jeunes adultes, le taux d'abandon du français comme seconde langue souvent parlée est d'environ 50% dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, de 65% dans sa partie sud et de 60% en Louisiane. Dans ces cas on peut s'attendre à ce que leurs enfants soient non seulement de langue maternelle anglaise, mais également unilingues anglais, sans même avoir le français comme seconde langue.

La progression rapide de l'assimilation chez les jeunes adultes explique donc pourquoi les francophonies de ces trois régions des États Unis comptent si peu d'enfants de langue maternelle française, ou du moins qui parlent souvent le français comme langue seconde. En particulier, l'enquête de 1976 montre que le français à la fois en tant que langue d'usage principale qu'en tant que langue seconde souvent parlée est à toute fin utile disparu chez les Louisianais de moins de 20 ans (Tableau 1).

Comme l'Enquête sur le revenu et la scolarité comptait encore une question sur la langue prédominante au foyer et une autre sur une langue seconde qui s'y parlerait «souvent», on peut en outre observer le comportement linguistique des jeunes au sein de foyers où l'anglais est la langue qui se parle le plus fréquemment mais où le français se parle souvent. Pour se faire une idée de la transmission possible du français d'une génération à l'autre dans de tels foyers bilingues où l'anglais prédomine, retenons seulement que pour l'ensemble des trois régions, près de 90% des jeunes de 15 à 19 ans dans de tels foyers ne parlaient pas souvent le français d'après l'enquête de 1976. Par conséquent il semble qu'en général les adultes dans les foyers bilingues à dominance anglaise trouvent non nécessaire, ou non souhaitable, ou peut-être même impossible de transmettre à leurs enfants l'usage du français comme langue seconde.

En résumé, nous avons dégagé les caractéristiques suivantes en ce qui a trait à la population de langue française aux États-Unis: (1) des taux élevés d'anglicisation et d'abandon chez ceux qui sont nés à l'étranger; (2) une évolution encore plus marquée dans le même sens chez ceux qui sont nés aux États-Unis; (3) des taux d'anglicisation et d'abandon encore supérieurs aux précédents chez ceux qui atteignent actuellement leur majorité; (4) des niveaux extrêmement bas de transmission du français d'une génération à l'autre pour ce qui est des foyers bilingues où l'anglais prédomine. Si l'ampleur et le rythme de l'évolution varient selon les régions, il n'en reste pas moins que l'anglicisation des plus jeunes cohortes au sein de la population de langue maternelle française est déjà faite et que l'abandon du français en tant que langue seconde pour les enfants de foyers où le français se parle souvent comme deuxième langue s'approche du taux de 90 pour cent chez le groupe d'âges des 15 à 19 ans.

Il faut bien se rendre à l'évidence, la francophonie au sud du Québec apparaît comme un souvenir nostalgique: la quasi totalité des enfants n'ont plus le français comme langue maternelle et le français disparaît rapidement dans la population en général comme langue seconde. Les résultats de cette enquête soulèvent spontanément des questions: par exemple les énergies en ressources financières et humaines que consent le gouvernement du Québec pour animer ou réanimer les francophonies américaines sont-elles bien placées? Si l'on veut par là gagner la sympathie des Américains aux aspirations du Québec, est-ce vraiment, étant donné ce que l'on sait de cette francophonie, la meilleure stratégie?

Quoi qu'il en soit, l'enquête dont il vient d'être question devrait inciter fortement les responsables du développement des politiques gouvernementales à réfléchir sérieusement à ces questions.

Tableau 1

Répartition par groupe d'âges de l'échantillon de langue française, selon la région, 1976 (pour cent)

Groupe d'âges	Nord de la Nlle-Angleterre	Sud de la Nlle-Angleterre	Louisiane
0—9	2,3%	1,8%	1,4%
10—19	8,4	4,0	4,1
20—29	9,4	8,0	8,1
30—39	15,0	10,1	14,5
40—49	17,2	18,6	22,8
50—59	18,8	22,0	20,7
60—69	14,4	17,7	16,5
70 et plus	14,4	17,7	12,0
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N (pondéré)	180,973	285,588	376,836

Tableau 2

Comportement linguistique des personnes de langue maternelle française nées aux États-Unis, 1976 (pour cent)

Comportement linguistique	Nord de la Nlle-Angleterre	Sud de la Nlle-Angleterre	Louisiane
Anglais langue d'usage			
avec français seconde langue	43,9%	34,3%	37,0%
sans français (taux d'abandon)	40,0	60,9	37,0
sous-total (taux d'anglicisation)	83,9 16,1	95,2 4,8	74,0 26,0
Français langue d'usage			
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N (pondéré)	131,552	200,345	311,936

Des Patriotes au Parti québécois

par Gérald Bernier

M. Bernier est professeur au département de science politique de l'Université de Montréal.

LA question nationale émerge avec la conquête. Elle demeure cependant larvée durant plus d'un demi-siècle et ne sera posée clairement qu'après la naissance du Parti patriote durant les années 1820. Ce parti cernera la problématique de manière fort articulée, liant la conquête du pouvoir politique et l'émancipation économique des francophones.

En raison de ses structures organisationnelles et du caractère très articulé du programme du Parti patriote, il ne paraît pas incongru de vouloir tracer, à plus d'un siècle de distance, un certain parallèle entre ce parti et le Parti québécois.

Le Parti patriote possède tous les attributs d'une formation politique moderne et ce, dès 1827, damant ainsi le pion à la plupart des sociétés européennes. Ce fait est trop souvent passé sous silence par les historiens.

Son organisation, sa vision du devenir politique et économique de la société québécoise, ainsi que la présence de deux ailes en son sein, l'une radicale, l'autre modérée, ne sont pas sans rappeler certains traits caractéristiques du Parti québécois.

LE PARTI PATRIOTE

Dès 1827, le Parti patriote organise à travers toute la province un réseau de comités paroissiaux et de comtés. Il se dote, en 1834, d'un Comité Central Permanent. En 1837, on crée des comités féminins, de même qu'une organisation de jeunesse connue sous le nom des Fils de la Liberté. À ces structures et organismes s'ajoute une presse partisane disséminée sur l'ensemble du territoire. Le parti dispose ainsi de multiples instruments d'encadrement de ses membres et sympathisants.

Le Parti patriote veut l'indépendance du Bas-Canada (Québec), encore qu'il faudrait être un peu plus nuancé pour tenir compte des divergences d'opinion qui divisent l'aile modérée et l'aile radicale, un peu de la même manière que le PQ fut assailli par des divisions internes opposant les «indépendantistes» de souche RIN et les «étapistes».

Dans le contexte du 19e siècle québécois, l'indépendance du Bas-Canada revêt une double dimension. Elle signifie d'abord un affranchissement de la tutelle coloniale britannique et ensuite, une lutte pour l'obtention d'un régime institutionnel et constitutionnel distinct et relevant exclusivement du Québec.

Au chapitre économique, l'historiographie québécoise est divisée. Les historiens nationalistes ont, à toutes fins pratiques, passé sous silence cette facette du combat mené par le Parti patriote en ne retenant finalement que la seule dimension politique de la lutte. Les historiens anti-nationalistes, aveuglés par leurs partis pris idéologiques, ont traité du projet économique en des termes peu flatteurs. Ainsi, Fernand Ouellet estime en parlant des Patriotes «que leur dessein véritable est de reconstituer, malgré les rationalisations issues des idéologies libérales et démocratiques, une société d'Ancien régime sur les bords du Saint-Laurent». Plus loin, il ajoutera que le projet patriote traduit «la crainte du monde industriel». De tels jugements font fi de l'existence de profondes divisions au sein du Parti patriote en ne retenant que certains énoncés émanant des cercles les plus conservateurs du Parti. Un examen attentif de la presse patriote montre, en effet, que loin d'être réfractaire au progrès industriel, le parti cherche, au contraire, à le promouvoir. Il réclame l'abolition des mesures restrictives — adoptées par l'Angleterre — qui freinent le développement d'un secteur manufacturier diversifié. Dans la même veine, il réclame la liberté du commerce international dans le but de favoriser la commercialisation de l'agriculture québécoise.

Contrairement aux vues suivant lesquelles les Patriotes constituent les précurseurs des tenants de l' «idéologie agriculturiste», l'étude de la presse patriote révèle une cohérence du discours sur les relations entre agriculture, commerce et industrie qui indique bien que les Patriotes ont assimilé les principaux rouages du fonctionnement du capitalisme. On parvient à identifier clairement les obstacles à l'expansion de l'industrie, tout en proposant les remèdes appropriés. À cet égard, un instrument indispensable consiste en la création d'un réseau d'institutions bancaires et financières visant à canaliser la petite épargne dans le but d'accumuler les capitaux nécessaires au développement d'industries contrôlées par l'élément francophone.

Car tout est là; le projet économique des Patriotes a pour objectif une prise de contrôle de l'économie québécoise par l'élément francophone. Car si, en effet, on s'oppose aux structures économiques existantes, ce n'est pas parce qu'elles sont capitalistes et que l'on préférerait y substituer des structures médiévales, mais bien parce qu'elles sont contrôlées par l'occupant et ses représentants locaux. On énonce donc une série de moyens susceptibles de conduire à l'inversion de cette matrice de domination. Pour ce faire, il faut se saisir du pouvoir d'État, ce à quoi s'attache le Parti patriote.

En tenant compte de l'effet du décalage dans le temps sur la nature et le contenu spécifiques des revendications, on est néanmoins frappé par la proximité de la thématique du projet économique patriote avec celle du PQ: canalisation de l'épargne, importance du contrôle du pouvoir d'État aux fins de la promotion collective des intérêts économiques des francophones, etc.

Il est un dernier secteur où les partis patriote et québécois se ressemblent. Il s'agit de la division interne qui règne dans chacune des formations. Cette division est plus accentuée que dans les partis traditionnels, et c'est inévitable. En effet, les formations vouées à la réalisation d'un objectif bien précis, en l'occurrence l'indépendance nationale, constituent à coup sûr une coalition cimentée par cet objectif, lequel a préséance sur tous les autres aspects de la vie politique et sociale. Cependant, au-delà de cette volonté commune, les opinions peuvent être très partagées sur d'autres questions. Dans les deux cas qui nous occupent, on retrouve des divergences sérieuses sur les moyens de réaliser l'objectif et sur ce que l'on pourrait appeler «la question sociale».

Les Patriotes comptaient eux aussi, parmi leurs rangs, des «étapistes» qui reportaient à plus tard la rupture du lien colonial avec la Grande-Bretagne, concentrant pour l'instant leurs énergies sur la réforme des institutions, en cherchant à obtenir un régime constitutionnel qui soit plus équitable pour l'élément francophone.

Ils étaient également divisés sur les problèmes sociaux de l'heure en une aile modérée, conservatrice même à certains égards, et une aile radicale. Cette division s'exprime en diverses occasions et sur divers sujets. Entre autres, sur l'attitude à adopter envers l'Église et la question de la séparation de l'Église et de l'État, sur la confessionnalité scolaire, et sur le régime seigneurial (abolition ou réforme?).

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

On connaît le sort réservé aux insurrections de 1837-1838 menées par le Parti patriote. Certaines leçons s'en dégagent qui ne sont pas sans avoir une résonnance très contemporaine. L'échec du projet politique patriote est porteur de deux conséquences à valeur didactique.

D'abord, au Québec même, l'échec marque la mise en veilleuse, durant plus d'un siècle, d'une forme de nationalisme positif ou «nationalisme d'émancipation» (type auxquels appartiennent le Parti patriote et le Parti québécois). À la place, on substitue, après les années 1840, un nationalisme à caractère strictement défensif, voué à protéger les minces acquis, au maintien du statu quo, ainsi qu'à éviter l'érosion des valeurs traditionnelles. Ce nationalisme, on pourrait le qualifier de «nationalisme de la survivance». Caractérisé par sa prudence, sa timidité et son conservatisme, il dominera sans interruption de grande conséquence jusqu'en 1960.

L'autre conséquence significative de l'échec de 1837-1838 se mesure à la réaction du Canada anglais. Elle s'exprime par un réaménagement des régimes institutionnel et constitutionnel qui s'effectue dans le sens d'une centralisation accrue et qui assure la prépondérance politique de l'élément anglophone et son corrolaire, la marginalisation politique du Québec et de l'élément francophone au sein de l'ensemble canadien.

À cet égard, il est instructif de prendre note que, depuis la conquête, chaque changement de régime constitutionnel a eu pour effet d'affaiblir le poids politique du Québec et des francophones.

La Constitution de 1791, en raison du rapport démographique de l'époque, assure la majorité aux francophones au sein de l'Assemblée législative. Cette majorité revêt cependant, à certains égards, un caractère purement symbolique, puisqu'elle est souvent mise en échec par les Conseils exécutif et législatif contrôlés par des représentants anglophones.

Avec l'Acte d'Union de 1840, la majorité de 1791 est réduite à la parité, bien que le rapport démographique global favorise encore le Bas-Canada, donc l'élément francophone. De fait, la parité existe entre les provinces, mais non entre les collectivités nationales puisque, déjà sous l'Union, en vertu des sièges attribués à la minorité anglophone du Québec, les anglophones détiennent la majorité des sièges au sein du parlement du Canada-Uni.

Le régime fédératif instauré en 1867 poursuit ce mouvement de minorisation. La représentation québécoise chute alors à un peu moins du tiers du total des sièges. Aujourd'hui elle se situe à 26.6% de l'ensemble de la députation fédérale.

Les leçons de leur histoire doivent être présentes à l'esprit de chaque citoyen québécois à l'heure du choix référendaire.

Advenant une majorité des NON, la réaction du Canada anglais risque de se répéter. Elle conduira, au pire, à une plus grande centralisation du régime fédéral. Telle semble être la voie favorisée par Pierre Elliott Trudeau. Au mieux — et ce «mieux» s'avère inacceptable à une majorité de Québécois, ainsi que le révèlent tous les sondages effectués ces dernières années — le statu quo sera préservé.

Enfin, une majorité de NON risque de provoquer le recul des tenants d'un nationalisme d'émancipation et cela, pour longtemps, ne serait-ce que par suite d'un réflexe très humain de «découragement» conduisant à une certaine démobilisation. Cela favoriserait la résurgence, à titre de courant dominant, du nationalisme de la survivance. On peut déjà déceler un mouvement en ce sens dans le projet mis de l'avant par le PLQ, lequel se rapproche d'une conception moins affirmative de la place du Québec dans l'ensemble canadien.

Sensible au rapport démographique toujours de plus en plus défavorable au Québec, le projet du PLQ témoigne de l'adoption de réflexes du minoritaire.

Le référant n'est plus le Québec, mais bien le Canada. Ce qui conduit à se représenter le Québec non plus comme une entité nationale mais plutôt comme une entité culturelle. Il y a là un net recul par rapport aux positions soutenues ces vingt dernières années par les représentants de l'État québécois. En bref, le livre beige glisse vers une position témoignant d'un état d'esprit qui n'est pas sans rappeler certains postulats du raisonnement des tenants du «nationalisme de la survivance».

Une curieuse hypothèse démographique

par Robert Maheu

M. Maheu est démographe

LE démographe Jacques Henripin publiait récemment un texte référendaire sous l'égide du Parti libéral du Québec. Les parties de l'étude qui ont retenu l'attention des journalistes sont presque toutes basées sur une étude antérieure de Jacques Henripin et Réjean Lachapelle, publiée dans LE DEVOIR en 1977, dans le cadre d'un débat autour de la loi 101. Une réplique assez systématique contestant cette étude avait paru dans le même journal, sous la plume des démographes Louis Duchesne et Marc Termote.

Dans la version de 1980 publiée par le parti libéral, Henripin conclut: «En d'autres termes, les francophones ont plus de chances de voir leur importance relative se maintenir et même augmenter si les conditions économiques sont mauvaises».

Mais est-ce bien une conclusion scientifique sur laquelle nous devrions engager notre avenir? Je ne le pense pas. Il faut, bien sûr, accepter les conclusions d'une prévision démographique lorsque les observations de départ, le modèle et les hypothèses sont acceptables. Mais lorsque les prévisions reposent sur des hypothèses inacceptables, les conclusions elles-mêmes deviennent non-fondées.

Henripin et Lachapelle nous proposaient deux hypothèses de mouvements migratoires pour le futur. Dans un cas, le solde migratoire pour l'ensemble de la population était positif et, dans l'autre cas, négatif. Ces hypothèses correspondaient à ce que Henripin appelle maintenant les bonnes ou les mauvaises conditions économiques. Ces mouvements migratoires étaient ventilés par groupe linguistique.

C'est là que les choses se compliquent. Selon les hypothèses d'Henripin et Lachapelle, le solde migratoire des francophones serait positif quand celui de l'ensemble de la population est négatif, et vice versa. En d'autres mots, les francophones québécois auraient un comportement migratoire absurde, étant attirés par le Québec quand les conditions économiques y sont mauvaises, et étant repoussés quand elles sont bonnes. Cette étude de 1977 supposait qu'un tel comportement absurde se poursuivrait pendant 30 ans!

Quand Henripin prétend que les mauvaises conditions économiques sont meilleures pour les francophones, il s'agit non pas d'une conclusion mais du résultat d'un calcul basé sur une hypothèse de comportement qui n'est pas justifiée. La conclusion doit donc être rejetée.

Ainsi, nous aurions le choix entre de moins bonnes conditions démographiques pour les francophones et de mauvaises conditions économiques pour l'ensemble des Québécois. C'est un bien triste choix qu'on nous propose. Voudrait-t-on, au nom de la croissance économique, nous faire accepter quelque douloureux renoncement sur le plan démographique?

Il est vrai que dans le passé la grande majorité des immigrants venaient, au fil des ans ou des générations, se joindre à la minorité anglophone. Certains peuvent s'en réjouir, d'autres s'en affliger. Mais une autre attitude, beaucoup plus positive celle-là, était possible. Ce fut d'ailleurs celle de la majorité. Il s'agissait de faire en sorte que grâce à nos comportements individuels ou collectifs, y compris nos lois, les immigrants (entre autres) en viennent graduellement à s'intégrer à la majorité francophone plutôt qu'à la minorité anglophone. Pour ceux qui se situent dans cette optique et pour ceux qui acceptent la loi 101, l'immigration n'est plus une menace, bien au contraire.

Pouvons-nous nous passer de la minorité anglophone? demande Henripin qui souligne, avec raison, la richesse de la tradition protestante. Ne nous berçons pas d'illusions! Jusqu'ici, nous avions affaire à deux solitudes. Nous ne fréquentions pas les mêmes écoles ni les mêmes clubs sociaux, ne parlions pas la même langue, n'habitions pas les mêmes quartiers etc.; même l'église catholique était hostile aux mariages avec les fidèles des autres confessions religieuses. Dans ce contexte, l'apport enrichissant de la tradition protestante tardait à se manifester.

Mais quand les politiques encouragent les immigrants à s'établir un peu partout au Québec et non plus seulement à Montréal, quand ces immigrants apprennent le français dans les COFI, quand leurs enfants fréquentent (même si ce n'est pas toujours un libre choix) les mêmes écoles que les nôtres, etc., il me semble qu'alors les francophones québécois apprennent à mieux connaître ces divers groupes (et non pas la seule minorité protestante). Demain nos enfants se marieront avec les enfants des immigrants d'aujourd'hui.

Dans cette optique qui n'en est pas une de repli comme le prétendent certains, mais au contraire, d'ouverture et d'épanouissement, on peut enfin envisager l'avenir avec confiance.

LA MÉTÉO

Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: beau et doux.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: ciel variable et doux.

■

Pontiac, Gatineau, Rivière du lièvre, Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: beau et doux.

■

Outaouais, Montréal: nuageux avec éclaircies. Maximum 6. Aperçu pour jeudi: beau et doux.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Estrie-Beauce: nuageux et quelques chutes de neige fondue. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: ciel variable et doux.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: nuageux et doux.

Parizeau se dit «assez content» de la dernière ronde de négociations

QUÉBEC — Le gouvernement sort satisfait de la dernière ronde de négociations du secteur public, gardant l'impression d'avoir été un bon gardien des fonds publics tout en ayant pu se montrer progressif sur le plan social.

Le ministre des Finances, dressant le bilan de ces négociations hier à l'occasion de son discours sur le budget, a signalé sa satisfaction à titre de coordonnateur de ces négociations qui viennent à peine de se terminer.

«Je suis même assez content», a déclaré le ministre en conférence de presse soulignant que le gouvernement n'aura pas souvent obtenu des conventions à de pareilles conditions. Les augmentations accordées par l'État aux 320,000 employés touchés par ces négociations auront permis en effet, au gouvernement, de conserver sa marge de manoeuvre et de réduire pour une deuxième année consécutive les impôts pour l'ensemble de la population.

Pour un ministre des Finances, ces négociations sont de la plus haute importance. Ainsi les salaires versés et les avantages sociaux payés par l'État représentent pour ce budget-ci 51.9% de l'ensemble des dépenses du gouvernement, soit $8.9 milliards. Au chapitre des salaires seulement, l'augmentation de la masse salariale pour l'exercice financier qui commence est de $657 millions comparativement à l'exercice financier qui se termine. Cela aurait pu être pire. M. Parizeau illustre en effet l'importance de ces négociations en soulignant qu'en reconduisant les structures d'augmentation salariale de la dernière convention, c'est $806 millions de plus qu'il en aurait coûté en salaire d'ici 1982.

Pour le ministre, l'effort fait pendant ces négociations, qui n'ont pas toujours été faciles, valait la peine. «Tout en se montrant progressif sur le plan social, le gouvernement émerge de ces négociations avec l'impression d'avoir été un valable gardien des fonds publics et de ne pas avoir, tel le précédent gouvernement, cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale», a-t-il souligné dans son discours.

M. Parizeau a rappelé dans ce bilan les objectifs que le gouvernement et les syndicats s'étaient fixés pour conclure que le gouvernement avait certes accordé le salaire minimum de $265 demandé, mais en fin de convention seulement. De même le gouvernement a accordé un enrichissement collectif, mais selon les groupes, favorisant ainsi les plus bas salariés. En moyenne, il n'est que de six dixièmes de un pour cent par année. L'indexation a aussi été accordée, mais sur des bases nouvelles en incorporant dans le calcul des ajustements les augmentations d'échelons que peuvent obtenir en cours de conventions les syndiqués. Cela favorisera les ouvriers payés à taux fixe et les personnes qui ont atteint le sommet de l'échelle.

Là où le gouvernement s'est montré «progressif», c'est en accordant la retraite facultative à 60 ans, les congés de maternité et les primes d'éloignement selon les demandes syndicales. En contrepartie les syndiqués ont accepté d'intégrer aux augmentations de première année de convention l'augmentation de 5.4% reçue en fin de convention en vertu des concessions faites par le gouvernement Bourassa lors des négociations précédentes.

Le seul point où M. Parizeau est moins satisfait, c'est sur la concession faite aux enseignants qui ont reçu un allégement de tâche qui se traduit par l'addition de 1,600 enseignants. C'est selon lui, la seule incongruité du règlement car, par la suite, le gouvernement a découvert un trou de $500 millions dans l'administration des commissions scolaires.

L'ensemble des augmentations consenties par le gouvernement, en termes de salaires, paiements forfaitaires et avantages sociaux se traduit par les taux d'augmentation suivants de la masse salariale:

■ pour 1979-1980, le taux est de 9.57%, ce qui inclut les 5.4% consentis en fin de convention. L'augmentation réelle est donc de 4% seulement;

■ pour 1980-1981, le taux est de 8.86% alors que pour 1981-1982, il est de 9.76%.

La convention se terminant en décembre 1982, le taux pour la période d'avril à décembre 1982, le taux sera de 9.56% calculé sur 12 mois.

Soulignons que ces taux sont établis en fonction d'une inflation présumée de 8.5% par an et de 7% pour les six derniers mois de 1982. Toutefois l'inflation réelle sera plus élevée comme on le sait déjà. Le discours du budget prévoit que, pour le prochain exercice financier, elle sera de 9.5% si bien que des provisions de $47 millions ont été prévues au budget pour faire les ajustements nécessaires.

Pour chacun des secteurs de négociations, l'augmentation de la masse salariale pour 1980-1981 sera la suivante:

Dans le secteur de l'éducation, pour les niveaux primaire, secondaire, collégial, universitaire et de l'éducation des adultes, la masse salariale croît de 8,6% pour atteindre $2,982 millions. Pour la fonction publique, l'augmentation est de 8,7% et la masse salariale atteindra $1,819 millions. Dans le secteur des Affaires sociales, l'augmentation est de 8,6% et la masse salariale atteint $2,816 millions. Au total, et en ajoutant les avantages sociaux, la masse salariale atteindra $8,896 millions.

Dans ce bilan, le ministre a également fait le point sur le processus de négociations qui fut, cette année encore, l'objet de nombreuses critiques.

«Il y a des gens exigeants qui déplorent que l'on ne puisse simplifier et accélérer, en somme régler en trois coups de cuillères à pot, avec plus de 10 pour cent de tous les salariés du Québec, avec le tiers de tous ses syndiqués», a souligné M. Parizeau. Il voit là, quant à lui, une incongruité, ne serait-ce qu'en raison des quelque 40 tables de négociations qui se réunissent, en raison aussi, du fait qu'à la table centrale il y a à peine plus d'une dizaine de personnes de chaque côté. Alors qu'autrefois on signait deux ans après l'échéance de la dernière convention, M. Parizeau fait remarquer que cette fois on a signé huit mois après l'échéance.

Néanmoins le ministre reconnaît le bien-fondé d'un certain nombre de critiques. «Tout se vit dans une atmosphère d'affrontement», reconnaît-il, ajoutant qu'il «reste beaucoup à faire pour transformer les grèves en moyen de dernier recours et non pas un mode banal de négociations. Le public a au moins droit à cela», de dire M. Parizeau.

«Si on peut dénoncer la critique facile, il n'en demeure pas moins qu'il reste un bon bout de chemin à parcourir avant que ces négociations massives, épuisantes, dangereuses, se déroulent comme il le faudrait. Il faut donc, à froid, en y mettant le temps, repenser à ces rapports et commencer à les modifier», a souligné M. Parizeau. Celui-ci a l'intention de s'atteler à cette tâche dès l'automne prochain en réunissant tous les partenaires gouvernementaux et syndicaux pour amorcer une réflexion, tirer les leçons de l'expérience. Il ne faut pas penser que c'est en changeant une disposition de la loi qu'on rendra un mécanisme très lourd en un mécanisme très léger, a-t-il ajouté en conférence de presse.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Gouvernement

connaît une hausse de 26% et atteindra maintenant un peu plus de $5 milliards. Ce gonflement des dépenses est attribuable à trois ordres de facteurs:

— d'abord un transfert de $290 millions aux commissions scolaires par suite de leur retrait du champ de l'impôt foncier. Comme on le sait, ce retrait est l'une des conséquences de la réforme de la fiscalité municipale;

— En second lieu, la nouvelle répartition des coûts des années scolaires à tous les niveaux entraîne un atout budgétaire de $205 millions;

■ finalement, la sous-estimation des dépenses encourues par les commissions scolaires au cours des trois dernières années entraîne un relèvement de $210 millions des sommes déjà prévues pour pourvoir à l'année scolaire à venir.

Ainsi, de ce milliard de dollars tout neufs, il reste bien peu pour de nouveaux programmes. Le discours sur le budget en annonce quand même quelques-uns, tel un effort accru au niveau de l'enseignement en milieu défavorisé et l'abolition de l'écart des prêts-bourses offerts aux étudiants de cégeps par rapport à ceux consentis aux étudiants de niveau universitaire.

Inquiet de cette hausse spectaculaire des budgets de l'éducation, qui se traduit notamment par un écart de $500 par élève par rapport aux coûts enregistrés en Ontario, le ministre des Finances a annoncé hier l'instauration graduelle d'un resserrement des dépenses qui s'inspirera d'opérations similaires menées au cours des deux dernières années au niveau des affaires sociales.

Quant à l'autre milliard que ce budget injecte dans les dépenses publiques, il est saupoudré dans l'ensemble des ministères au fil de la mise en route ou de l'accélération de programmes déjà prévus et connus.

Ainsi, le ministère des Affaires sociales reçoit quelque $300 millions de plus que l'année dernière — son budget s'établira maintenant à un peu plus de $5 milliards — afin de développer de nouveaux centres de travail pour handicapés, de créer une dizaine de nouveaux CLSC et d'améliorer le réseau des centres d'accueil et des centres de jour pour les personnes âgées.

Le ministère des Affaires municipales reçoit également sa quote-part de l'augmentation des dépenses de l'État, avec une hausse de $130 millions de son budget, qui atteint maintenant presque le demi-milliard de dollars.

Ces sommes serviront principalement au paiement aux municipalités des taxes sur les immeubles publics, paiements annoncés lors de la réforme de la fiscalité municipale, ainsi qu'à un programme de restauration des logements et à un nouveau programme d'allocation-logement pour les personnes âgées. Ces deux derniers programmes coûteront environ $12 millions au cours de la prochaine année financiere.

En revanche, le discours sur le budget annonce la fin prochaine du programme de construction de HLM. Insatisfait du rendement de ce programme, le gouvernement compte en effet ralentir le nombre de constructions à partir de l'exercice financier 1981-82. Pour l'année en cours cependant, les 6,000 logements déjà en chantier ou au stade des soumissions publiques seront construits.

Selon M. Parizeau, l'allocation-logement pour les personnes âgées de même que la restauration des logements déjà existants serviront plus efficacement les contribuables tout en coûtant moins cher au trésor public.

Parmi les actions déjà engagées et qu'il convient maintenant de financer, signalons une somme de $25 millions qui servira à la modernisation des usines de pâtes et papiers. Hier, M. Parizeau s'est félicité du bon accueil qu'a reçu ce programme, signalant notamment que 48 des 54 usines québécoises de ce secteur ont déjà adopté des plans de modernisation.

Le budget alloue également $70 millions pour la construction du Centre des congrès de Montréal et celle du nouveau Palais de justice de Québec, deux projets déjà annoncés depuis longtemps.

En Agriculture, de nouvelles sommes d'environ $40 millions viseront à accentuer les divers programmes d'aide aux agriculteurs, que ce soit au niveau de la betterave à sucre, de la culture en serres ou de l'élevage d'animaux de boucherie.

Même chose aux Communications, dont le budget augmente de $16 millions, principalement pour l'extension du réseau des bureaux de Communications-Québec et de celui de Radio-Québec.

Aux Affaires culturelles, dont le budget atteint maintenant $86 millions, — une hausse de 22% par rapport à l'an dernier — on mettra en route la relance de l'opéra de même que l'extension des bibliothèques publiques et on disposera désormais d'une caisse de dépannage pour les troupes et orchestres.

Le discours sur le budget annonce enfin une réorientation des investissements publics. M. Parizeau confirme en effet dans ce discours que les investissements traditionnels, du type construction de routes, d'écoles ou d'hôpitaux, sont maintenant à peu près terminés et que l'État s'oriente désormais dans deux autres secteurs qui deviendront prioritaires au fil des ans.

En premier lieu, le gouvernement consacrera de plus en plus d'argent à l'épuration des eaux, un domaine, d'affirmer le ministre des Finances, où le Québec a pris beaucoup de retard. En 1979, $70 millions ont été consacrés à ce secteur; on prévoit doubler ce montant dès cette année et atteindre des dépnses se situant entre $300 et $500 millions en 1982.

Même chose en ce qui concerne les transports en commun où le gouvernement entend accélérer les investissements, particulièrement dans la région de Montréal. Encore là, ce programme, qui touche le prolongement du métro, la reconversion des trains de banlieue ou encore la construction de circuits de métro régionaux, est déjà connu. On prévoit y dépenser environ $150 millions au cours de la prochaine année.

Pour l'heure, cependant, l'imputation budgétaire de ces deux programmes reste faible puisqu'ils doivent être amorcés par les municipalités et que ce n'est que dans quelques années que le gouvernement commencera à en rembourser le coût aux institutions financières prêteuses.

Signalons enfin que le discours sur le budget annonce une augmentation importante des dépenses sur la Basse-Côte-Nord et au Nouveau-Québec. Cette augmentation, qui se traduit par plusieurs dizaines de millions de dollars dans ces deux régions, vise à rattraper le retard accumulé depuis plusieurs années au niveau de l'ensemble des services offerts aux citoyens de ces régions excentriques.

◆ Broadbent

tionnelle. Comme pour le reste du cabinet-fantôme de M. Broadbent, les noms seront connus aujourd'hui seulement mais il n'est pas impossible que M. Broadbent se réserve pour lui-même le rôle de porte-parole de son parti en matière constitutionnelle.

Certains membres du NPD-Québec, y compris quelques anciens candidats, prendront ouvertement position pour le OUI mais le chef national du NPD semble encore certain que son parti sauvera la face en ne prenant pas ouvertement position en tant que parti. De plus, M. Broadbent semble s'être assuré de l'appui du président de l'aile québécoise, M. Jean-Denis Lavigne, à la cause du NON.

Le chef du NPD sortait d'une réunion de deux jours de son caucus, un «caucus enthousiaste», a-t-il précisé, face aux résultats des dernières élections où le parti a obtenu le plus de voix et le plus de sièges de toute son histoire. Il y a maintenant 32 députés NPD aux Communes, un gain de cinq par rapport au dernier Parlement.

Le NPD va se lancer dans des secteurs nouveaux, tout en continuant d'accorder la priorité à l'économie. M. Broadbent a annoncé que des comités de son caucus vont commencer à bâtir «une politique canadienne des sports, des arts et des communications».

Dans le domaine de l'économie, les néo-démocrates vont insister sur trois questions: la mise en place d'une politique vraiment canadienne des taux d'intérêt, et non une politique qui soit à la remorque des marchés financiers étrangers; une politique énergétique qui conduise à un prix canadien et fasse de Pétro-Canada la plus importante compagnie pétrolière au pays; et enfin une stratégie industrielle canadienne.

Le NPD promet d'être aussi agressif que dans le passé, même s'il fait maintenant face à un gouvernement majoritaire.» Les premières décisions annoncées par MM. Lalonde (Energie) et MacEachen (Finances) n'augurent rien de bon», a dit M. Broadbent. De plus, le chef du NPD prétend que sous la pression du NPD, le Parti libéral a dû emprunter quelques-unes de ses politiques vers la fin de la campagne électorale. Ainsi M. Broadbent prétend qu'en continuant de changer l'opinion publique canadienne, il peut influencer le gouvernement, même majoritaire.

◆ Points

■ établissement d'un programme d'allocation-logement pour les personnes âgées à faible revenu;

■ mise en chantier du Centre des congrès de Montréal et du Palais de Justice de Québec;

■ régionalisation de Radio-Québec et amélioration de la programmation;

■ extension du programme de supplément au revenu de travail aux couples sans enfant et aux personnes seules;

■ établissement de l'organisme chargé de l'application de la loi sur la santé et la sécurité au travail;

■ premières applications du livre blanc sur les loisirs;

■ programme d'expansion des bibliothèques publiques.

◆ CUM

conseil municipal qu'il souhaitait trouver une formule de financement simple et qui assure l'autonomie du Conseil des arts.

«C'est une bonne occasion pour un groupe d'élus de jeter un coup d'oeil sur le Conseil des arts» a déclaré M. Pierre DesMarais II. Dès cette année, la CUM serait en mesure de virer des crédits budgétaires au Conseil des arts de manière à lui permettre de poursuivre normalement son travail en disposant de fonds équivalents aux sommes prévues.

Dans les prochaines années, le Conseil des arts s'inscrirait dans le budget ordinaire de la CUM, comme les autres services, et ferait donc l'objet d'un examen et d'un vote au Conseil de la CUM. Toutes les villes de l'île de Montréal participeraient à son financement à l'intérieur par contribution annuelle au fonctionnement de la CUM.

Un temps, il avait été question à Québec et à Montréal de financer le Conseil des arts par une portion du produit des taxes sur les sociétés de télécommunications, d'électricité et de gaz (TGE). M. Pierre DesMarais II ne favorise pas cette solution parce qu'elle compromet, à ses yeux, l'intégrité de l'assiette fiscale des administrations municipales.

Pour que se réalise la récupération du Conseil des arts par la CUM, quelques étapes administratives et législatives restent à franchir. Il faut en effet que l'Assemblée nationale modifie la loi constitutive de la CUM et la charte de la Ville de Montréal.

M. Pierre DesMarais II souhaite que les députés de l'Assemblée nationale aient le temps, dans un programme législatif déjà fort chargé, d'adopter des amendements à la loi de la CUM avant la fin de la session et avant le référendum.

◆ Le dollar

marché des valeurs mobilières et aux achats de dollars américains pour régler les dettes de fin de mois.

Les taux d'intérêt ont maintenant atteint 19% aux États-Unis, tandis que les taux flottants au Canada se situent à 14.79%. Les taux plus élevés d'intérêt aux États-Unis incitent les investisseurs à placer leur argent dans ce pays pour en obtenir un meilleur rendement.

Le dollar américain a connu une bonne journée hier, gagnant de valeur toutes les autres monnaies à l'exception de la livre britannique et du yen japonais.

◆ Réduction

ment ne sera pas perçu aujourd'hui par les automobilistes mais il permettra au gouvernement de Québec «d'avoir sa part de l'assiette au beurre de l'énergie». À chaque augmentation de prix décrétée par le gouvernement federal et les provinces productrices, Québec récupérera sa part de 20%. «Nous serons dans l'ascenseur», a lancé M. Parizeau aux journalistes.

Cette idée de transformer la taxe sur l'essence en un pourcentage du prix de vente au détail appartient en fait à M. John Crosbie qui, dans son budget funèbre du 11 décembre dernier, annonçait l'intention d'Ottawa de déterminer désormais sa part dans le prix du litre d'essence. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard fixait récemment à 22% le niveau de sa taxe sur l'essence. Les autres provinces consommatrices, dont l'Ontario, ne se feront pas prier pour suivre la même voie.

En ne tenant pas compte des considérations politiques préréférendaires, ce sont les fumeurs et les compagnies de tabac qui accueilleront le plus négativement le budget de M. Parizeau. La taxe passe de 1.08 cent à 1.20 cent par cigarette ou plus précisément à 40% du prix de vente au détail. Québec rejoint ainsi l'Ontario. Pour le fumeur, la hausse se traduira par une majoration de trois cents le paquet de 25 cigarettes. Pour le fisc québécois, il s'agit d'une hausse de revenus de $30 millions.

Les taxes sur l'alcool et les repas demeurent inchangées.

M. Parizeau a repris une autre idée de M. Crosbie en permettant à un contribuable, chef d'une petite entreprise, de réduire de son revenu le montant versé à son conjoint en tant que salaire. Par exemple, les femmes collaboratrices de leurs maris dans un petit commerce ou à la ferme pourront être considérées comme des employées et leur salaire sera imposé comme tel.

De plus, le ministre a ouvert la porte à la possibilité «d'allocation de disponibilité» pour les femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer.

L'abolition sélective de la taxe de vente s'étend maintenant au secteur du meuble. Cet abattement sera limité cependant aux «meubles meublant» c'est-à-dire qu'on exclut les appareils ménagers et les téléviseurs, fabriqués ordinairement à l'extérieur du Québec. Tous les articles de «blancs» (draps, taies d'oreiller, rideaux, tentures...) ne seront plus sujets à la taxe de vente. On élimine également la taxe de vente sur les vêtements de travail comme les casques de sécurité et les lunettes.

Si M. Parizeau a été jugé sévèrement en 1978 par les salariés touchant $30,000 et plus, dans les grandes entreprises anglophones, le ministre ajoute cette année de nouvelles concessions à ce groupe de contribuables.

Il a d'abord rappelé le succès assez remarquable de l'épargne-action qui arrive à point en permettant aux firmes du Québec de se financer à bon compte en vendant de nouvelles actions votantes.

L'impôt sur les successions ne sera pas aboli mais substantiellement réduit. Il ne s'appliquera qu'à des sommes assez importantes léguées en héritage. Par exemple, un fils recevant de son père une entreprise de $500,000, n'aura qu'à verser au fisc un montant de $23,450.

Les cadres supérieurs recevant des prêts à taux d'intérêt avantageux verront d'un bon oeil les modifications apportées hier par le ministère des Finances du Québec.

En ce qui a trait aux entreprises, le seul changement notable est l'accroissement de 12 à 13% du taux d'imposition des profits des entreprises de dimensions importantes. Québec ne fait ainsi que s'ajuster sur l'Ontario.

À plusieurs reprises, on notera les allusions à la situation ontarienne. Les hauts fonctionnaires québécois semblent ainsi plus sensibles à l'importance de demeurer concurrentiels dans le domaine de la fiscalité interprovinciale.

Deux groupes d'entreprises devront payer un peu plus d'impôts: les compagnies d'assurances générales et les raffineries de pétrole. La situation fiscale des PME ne change pas et le taux d'impôt québécois demeure à 12%.

Les contribuables qui songeaient à retarder le paiement de leur impôt et se contenter de payer l'intérêt prévu de 10%, seront déçus d'apprendre que les arrérages seront désormais payables avec un taux d'intérêt de 15%. À ceci s'ajoute la «pénalité» de 5% après le 30 avril.

M. Parizeau a longuement parlé de l'importance du contrôle des dépenses. Il a souligné l'objectif d'une réduction de 2,5% de l'effectif des ministères pour l'année se terminant le 31 mars 1980. L'an prochain, on vise un taux de décroissance de l'ordre de 2%.

L'augmentation de $700 millions du déficit budgétaire provient de trois facteurs principaux: la comptabilisation de $110 millions au chapitre des caisses de retraite des fonctionnaires, le versement de $210 millions pour combler le «trou» constaté dans le domaine de l'enseignement et une somme de $285 millions pour satisfaire au nouveau mode de financement des commissions scolaires au lendemain de la réforme municipale.

Gestionnaire extrêmement prudent, le ministre a inscrit $200 millions pour les «autres comptes» alors qu'ordinairement les gouvernements mettent «zéro» à ce poste qui est en fait le flux des comptes à payer et à recevoir du gouvernement.

Québec prévoit rembourser quelque $450 millions l'an prochain. En 1979, les prévisions laissaient voir une somme de $415 millions mais un niveau élevé d'encaissement des obligations d'épargne porta ce chiffre à $505 millions.

On est d'avis que ceux qui n'étaient pas satisfaits du taux actuel de 12% ont déjà touché leur argent.

Au total, Québec devra emprunter $2,2 milliards en 1980-1981. Ce dernier montant pourrait être absorbé entièrement par les liquidités de la Caisse de dépôt et placement. Mais il y a également l'Hydro-Québec et la volonté de la Caisse d'acquérir des titres non gouvernementaux.

M. Parizeau croit que la Caisse prêtera environ $1,5 milliard au gouvernement et à l'Hydro-Québec.

Par ailleurs, une nouvelle offensive pour récupérer les sommes dues au ministère du Revenu pourrait rapporter une quarantaine de millions, selon le ministre.

Un «trou» de $500 millions dans le budget du ministère de l'Éducation

QUÉBEC — Le ministre des Finances, après avoir exercé, avec succès ces dernières années, un sévère contrôle des dépenses dans le secteur hospitalier, s'attaque maintenant au secteur de l'éducation où une réorganisation en profondeur est nécessaire.

C'est «une crise de premier ordre», de s'exclamer hier le ministre des Finances en présentant son budget, signalant qu'au moment de la préparation du budget un trou de $500 millions avait été découvert dans le financement des commissions scolaires. Cette découverte a profondément affecté la préparation de ce budget et elle entraînera des coupures importantes dans les budgets du ministère de l'Éducation au cours des six prochaines années, a-t-il affirmé.

Cette découverte a obligé le ministre des Finances à ajouter $210 millions au budget du ministre de l'Éducation pour ajuster les subventions aux commissions scolaires au coût réel de l'éducation, pour qu'il réflète la réalité. Elle obligera par ailleurs le gouvernement à rembourser au cours des prochaines années pour $300 millions de subventions jamais versées et encore moins prévues par Québec, mais pour lesquelles les commissions scolaires ont fait ces dernières années des emprunts aux banques. Pour rattraper ces $300 millions, des coupures seront faites aux budgets du ministère de l'Éducation dès cette année.

Depuis plusieurs années, le ministre des Finances s'appuyait pour préparer son budget dans le secteur de l'éducation sur des projections des besoins des commissions scolaires établies sur la base des bilans consolidés, mais datant déjà de trois ans au moment où ils devenaient disponibles. La complexité des contrôles, le laxisme des délais et aussi des contrôles expliquait alors l'existence de tels délais.

Au moment où le ministère des Finances commençait en novembre dernier la préparation du budget présenté hier, on réalisa qu'il y avait eu maldonne dans la préparation du budget de l'année dernière. Cela permit de découvrir que les états financiers consolidés de 1976-1977 étaient faux, non pas qu'ils aient été faussés mais parce qu'ils reflétaient des données incorrectes. Cette découverte fut confirmée par des études diverses que le Vérificateur général de la province poursuit toujours.

Ces études démontrèrent que non seulement on ne connaît pas le nombre exact d'enseignants, mais aussi qu'il y existe des écarts significatifs entre les registres des commissions scolaires et ceux du ministère de l'Éducation quant à la description du nombre d'années de scolarité et d'expérience des enseignants. Comment alors établir une masse salariale exacte, demande le ministre dans son discours. Il ajoute qu'au surplus le nombre d'étudiants lui non plus n'est pas connu de façon précise à la suite d'un décompte double dans les cas de déménagements. Selon lui, 10,000 étudiants en plus équivalent à $30 millions dans son budget.

Cette situation, dont il a eu confirmation à la fin des négociations avec les enseignants, semble avoir scandalisé à proprement parler M. Parizeau. Pour l'instant, tant que les études du vérificateur général ne seront pas complétées, il ne veut pas en faire porter la responsabilité à qui que ce soit ni dire si l'éponge sera passée. Pour l'instant il partage la responsabilité entre le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et le Conseil du Trésor dont les contrôles n'ont pas permis de déceler ou réaliser que certains calculs étaient douteux.

Cela a pour conséquence de nous laisser un coût de l'enseignement nettement plus élevé que ce qui était connu, de dire le ministre. Celui-ci souligne au passage que se trouvent ainsi amplement confirmés les claculs voulant que le coût de l'éducation par élève par année soit de $500 de plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Cela aura aussi pour effet à compter de maintenant de bouleverser les systèmes de contrôle des coûts de l'éducation, mais aussi de changer le système de subventions et de budget des commissions scolaires. Un nouveau système a été mis au point par le ministère de l'Éducation et il est en discussion avec les commissions scolaires. Ce système reprend simplement le système budgétaire appliqué aux cégeps.

Ainsi chaque commission scolaire recevra en début d'année un budget fermé qui normalement devrait satisfaire les besoins en cours. Si des surplus surviennent les commissions les gardent tandis qu'en cas de déficits elles devront se rattraper sur les années précédentes.

Un ajustement sera fait en cours d'année à ces budgets, une fois que sera terminé le relevé des étudiants inscrits. Le nombre d'élèves sera alors connu de façon précise et non à partir d'approximations, a dit le ministre qui souligne que si l'empire romain pouvait recenser ses habitants il n'y a pas de raison que le Québec ne puisse recenser annuellement ses étudiants et ses professeurs et établir des budgets réels.

Quant aux $300 millions d'arrérages que ne pouvait absorber le gouvernement, le ministre a précisé qu'ils seront remboursés à même des coupures aux budgets de l'enseignement primaire et secondaire. Pour les trois prochaines années, elles ont été fixées à $30 millions, $50 millions et $53 millions. Ces coupures se feront dans les programmes spéciaux ou nouveaux du ministère.

Le contrôle budgétaire qu'on exerce de façon serrée depuis plusieurs années a eu beaucoup de succès, a souligné le ministre. Le programme de redressement des budgets des hôpitaux allait bien, a-t-il ajouté. Le programme de contrôle des effectifs de la fonction publique était une réussite, ainsi que le contrôle de l'accroissement des dépenses gouvernementales, mais le problème imprévu du secteur de l'éducation a remis en cause, selon lui, les succès obtenus ailleurs.

Dans les opérations de contrôle des dépenses, il y en a une plus particulièrement où le ministre a l'intention de serrer davantage la vis cette année. Il s'agit de l'administration du bien-être social où des fraudes évaluées à $40 millions ont été décelées. Des prestations sont versées aux personnes qui n'y ont pas droit et des efforts spéciaux seront faits pour en réduire le nombre. Un manuel a été mis au point pour les travailleurs sociaux à cette fin.

Des efforts faits par ailleurs pour trouver du travail aux jeunes célibataires inscrits sur les listes de bien-être social, l'adoption d'une loi sur la perception des pensions alimentaires sera par ailleurs susceptible de réduire les budgets de prestations d'aide sociale, note le ministre.

AUJOURD'HUI

À 11 h, conférence de M. Charles Pentland de l'Université Queen's sur «la théorie de l'intégration européenne et le projet de souveraineté-association», au pavillon Lionel-Groulx, 3200, rue Jean-Brillant.

■

À midi, débat mettant en présence MM. Jean-Claude Rivest et Jean-François Bertrand, devant les étudiants de la faculté de Droit de l'Université Laval, au pavillon de Koninck.

■

À 12 h, diner-causerie devant les membres du Club de réforme avec M. Michel Gratton, au 1235, rue Briand, Québec.

■

À midi, conférence du professeur Eric G. Manning, de l'Université de Waterloo, intitulée «Computers, Telecommunications and Canada: Options of the Future», à la faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke.

■

À 12 h 15, conférence de M. W. Paskievici, professeur en génie nucléaire à l'École polytechnique, au Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin.

■

À 12 h 30, conférence-débat intitulée «Les Floralies, un gaspillage écologique» donnée par M. Michel Famelart, professeur de botanique à l'Université de Montréal, au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy.

■

À 12 h 30 et à 18 h, repas-causerie du Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec, intitulé «Comment la femme devient-elle pauvre?» au 1600, rue Berri.

■

À 12 h 30, conférence sur la «spécialisation économique subie et sous-développement au Maroc» avec M. Bachir Hamdouch, au pavillon Lionel-Groulx de l'UdeM, 3200, rue Jean-Brillant.

LE DEVOIR
Montréal, mercredi 26 mars 1980

CAHIER 7 — L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti.
14% Intérêt annuel
Période de 5 ans.
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Le reboisement par l'industrie forestière

Ottawa envisage d'adopter des mesures concrètes d'incitation

LE nouveau gouvernement de M. Pierre Trudeau a compris que la survie à long terme de l'industrie forestière canadienne dépend d'une politique efficace d'aménagement des forêts. Aussi envisage-t-il pour bientôt toute une série de mesures d'assistance concrète, notamment des crédits d'impôt visant à inciter l'industrie a accroître ses efforts de reboisement.

Tel est le message encourageant que le nouveau ministre fédéral de l'Environnement, M. John Roberts, est venu apporter hier aux quelque 1,200 membres de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (division des bois et forêts) réunis en congrès à Montréal. Les congressistes ont d'ailleurs bien accueilli le discours de M. Roberts, son premier depuis sa nomination comme ministre de l'Environnement et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie.

Secrétaire d'État dans l'ancien cabinet de M. Trudeau, M. Roberts n'est pas entièrement étranger aux problèmes forestiers puisqu'il fut au début de sa carrière politique, de 1966 à 1968, chef de cabinet de M. Maurice Sauvé, alors ministre des Forêts et du Développement rural.

En substance, M. Roberts s'est engagé hier à poursuivre les efforts amorcés par ses deux prédécesseurs, le conservateur John Fraser et le libéral Len Marchand, en vue d'établir une politique fédérale cohérente d'aide à l'industrie forestière.

Un «Comité fédéral de stratégie sur le secteur forestier» mis sur pied en janvier dernier par l'ancien gouvernement conservateur doit présenter au cabinet «d'ici cet été» un rapport sur l'ensemble de la question à partir d'une série d'études entreprises par plusieurs ministères sur divers aspects de la question.

Les provinces sont les propriétaires et les gestionnaires de la plupart des terrains forestiers du Canada, a rappelé M. Roberts, et le gouvernement fédéral «n'entend nullement empiéter sur les domaines de compétence provinciale en matière de forêts».

«Cependant, a-t-il souligné, il joue un rôle principal dans des domaines tels que la politique fiscale, les impôts, la réglementation et le soutien de l'industrie privée, l'expansion régionale, la recherche, la statistique, le commerce et les tarifs, qui influent tous sur l'aménagement et l'utilisation des forêts.»

Le ministre a ajouté qu'au moins huit ministères fédéraux appliquent des programmes importants dans le domaine de la foresterie. Ceux-ci représentent des dépenses d'environ $200 millions pour 1979-1980, près du double de celles de l'année précédente. «La plupart de ces dépenses ont été engagées aux fins de programmes d'aménagement forestier en partage des frais avec les provinces, de la recherche et du développement à l'appui de l'aménagement forestier, et de la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers», a expliqué M. Roberts. Pour éviter la dispersion des efforts, le Comité fédéral de stratégie a été chargé de coordonner les activités du gouvernement central en matière de forêts.

Tous s'accordent à dire que le Canada doit consacrer plus d'argent à la conservation de ses forêts, a ajouté le ministre. «Je m'intéresse notamment, a-t-il dit, à la possibilité d'accorder des crédits d'impôt pour véritablement encourager l'industrie à investir dans l'aménagement forestier et à mettre au point des techniques plus efficaces et moins coûteuses.»

Comme les forêts constituent une ressource naturelle et relèvent, à ce titre, de la juridiction provinciale, M. Roberts reconnaît l'importance d'une collaboration étroite à ce chapitre entre le fédéral et les provinces.

La concertation se fera essentiellement par le biais du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, dont M. Roberts lui-même fait partie. Le Conseil parraine une étude qui portera notamment sur la possibilité d'introduire des dégrèvements fiscaux fédéraux et d'élaborer de nouvelles ententes fédérales-provinciales en matière de foresterie. M. Roberts a confiance que le Conseil trouvera la façon de concilier au mieux les politiques fédérales et provinciales.

Il a rappelé par ailleurs que le Conseil avait publié en juin dernier un rapport sur *Les impératifs de la foresterie au Canada*, dont l'essentiel des recommandations avait été approuvé en janvier dernier par les ministres des Forêts des 11 gouvernements intéressés par la question de l'aménagement forestier.

Le ministère fédéral de l'Environnement, dont relève le Comité fédéral de stratégie sur le secteur forestier, mène actuellement des études sur l'appui fédéral à la recherche et au développement, aux services techniques et à l'enseignement supérieur en foresterie. De son côté, le ministère fédéral des Transports étudie, en collaboration avec les provinces, l'impact des politiques actuelles de transport sur l'industrie forestière. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et la commission de l'Emploi et de l'Immigration examinent pour leur part les possibilités d'améliorer leur aide à ce secteur important de l'économie canadienne.

L'ensemble de ces études doivent être terminées pour cet été et, selon M. Roberts, le gouvernement fédéral devrait alors être en mesure de définir les modalités précises de son intervention dans le cadre d'une politique globale et cohérente dans le secteur forestier.

Le ministre a profité de son discours d'hier pour rassurer les entreprises sur l'avenir du Service canadien des forêts, qui relève maintenant de lui. Les effectifs et le budget du service ont considérablement diminué ces dernières années et plusieurs craignaient pour son avenir.

«Je tiens à établir de façon claire que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de démanteler la recherche et le développement, ni les autres éléments du Service canadien des forêts, a-t-il insisté. En effet, cela ne serait pas conforme à nos initiatives récentes en matière de forêts, ni aux désirs de la plupart des gouvernements provinciaux. Le leadership du service deviendra de plus en plus marqué au fil de l'élaboration de la politique fédérale sur le secteur forestier».

M. Roberts a précisé ainsi les fonctions qu'il attribue au Service canadien des forêts: participer à la coordination des politiques fédérales et promouvoir l'amélioration de l'aménagement des forêts et l'expansion de l'industrie forestière; donner le ton dans les domaines scientifiques et techniques en matière de forêts par la recherche et le développement; diffuser et analyser des statistiques et des renseignements nationaux et internationaux sur lesquels fonder les politiques forestières; élaborer et certifier des codes et des normes pour assurer la valeur commerciale des produits; protéger les forêts canadiennes contre les ravageurs étrangers; favoriser l'exploitation des ressources forestières comme source d'énergie; et participer à la réalisation des objectifs du ministère de l'Environnement.

Sur ce dernier point, M. Roberts a expliqué que le service réunit une bonne partie des spécialistes du ministère et sera donc appelé à jouer le rôle de premier plan dans la détermination des effets des pluies acides sur la productivité des forêts et des sols.

À l'issue de son discours, le ministre a déclaré aux journalistes qu'il était très sensible à la question des pluies acides puisque sa circonscription électorale de St. Paul's, à Toronto, était particulièrement exposée à ce phénomème atmosphérique provenant des États-Unis. M. Roberts a indiqué qu'il effectuerait un voyage «bref et informel» aux États-Unis dans un mois environ afin de discuter avec ses homologues de questions environnementales en général et surtout de pluies acides. Il ne s'attend pas cependant à ce que ces discussions débouchent sur des décisions officielles.

D'autre part, le ministre a indiqué qu'au cours des deux ou trois prochaines années le Service canadien des forêts verrait à publier une étude sur «La perspective d'utilisation du bois d'oeuvre au Canada d'ici l'an 2000»; à établir un modèle économétrique forestier pour le pays; à moderniser ses installations de recherche; à renforcer les programmes de recherche sur la régénération forestière et la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette; à mettre au point des méthodes de répression des ravageurs forestiers faisant moins appel aux insecticides chimiques; et à dresser les plans d'une fabrique de produits destinés à lutter biologiquement contre les insectes nuisibles, et dont la réalisation pourrait être une initiative privée ou mixte.



Ce sont de jeunes arbres comme celui-ci qui permettront à l'industrie forestière de soutenir la concurrence des producteurs étrangers.



L'industrie se porte bien mais la forêt est plutôt mal en point

LES industries canadiennes reliées à la forêt se portent bien, mais les forêts elles-mêmes sont plutôt mal en point.

Voilà une des grandes conclusions qui se dégagent du congrès de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (division des bois et forêts), qui se termine ce soir à Montréal.

L'industrie forestière, qui est cyclique, se trouve présentement dans une conjoncture favorable, essentiellement à cause de la faiblesse du dollar canadien qui se trouve à stimuler les exportations. Selon le ministre fédéral de l'Environnement, M. John Roberts, il faut prendre des mesures sans tarder pour assurer que l'industrie forestière canadienne maintiendra ses bonnes performances à long terme.

Comme le reconnaît M. Roberts et à peu près tous les responsables de l'industrie, le prinoipal problème des entreprises réside dans les perspectives d'approvisionnement en bois à des coûts raisonnables. «Nous devons exploiter nos forêts sans les épuiser», a dit le ministre.

La situation actuelle de la forêt canadienne en inquiète plusieurs. Environ 12% des terrains forestiers de choix ne sont pas suffisamment pourvue d'arbres. Près d'un demi-million d'acres s'ajoutent chaque année à cette proportion. Les dimensions et la qualité du bois diminuent. On signale déjà des pénuries locales de bois et d'autres sont imminentes.

Le problème revêt une importance particulière lorsqu'on songe à la place de l'industrie forestière dans l'économie canadienne: création directe ou indirecte d'un emploi sur dix au Canada; $18.5 milliards d'expéditions et $9 milliards de valeur ajoutée en 1978; $10.6 milliards de contribution nette à la balance des paiements en 1979; plus de $2 milliards de taxes et d'impôts fédéraux et provinciaux.

Pour atteindre les objectifs de récoltes qu'il s'est fixés à long terme, estime M. Roberts, le Canada doit à tout prix améliorer son aménagement forestier par la protection et le reboisement efficaces des forêts ainsi que par des traitements sylvicoles visant à augmenter le taux de croissance des peuplements existants.

Les ressources forestières étant de juridiction provinciale, chaque province a pris des mesures pour valoriser ses forêts, mais les efforts demeurent inégaux et généralement insuffisants.

Au Québec, le gouvernement élabore depuis 1975 un plan de gestion des forêts qui devrait être terminé à la fin de 1980. Comme l'a expliqué hier aux congressistes M. Jean-Claude Mercier, directeur du Groupe en gestion des forêts du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, un projet de loi déposé l'an dernier à l'Assemblée nationale prévoit que les exploitants des forêts québécoises contribueront à un fonds forestier jusqu'à $1 par cunit de bois récolté afin d'assurer le financement futur du reboisement.

De son côté, la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle consacrerait $1.4 milliard à l'aménagement forestier au cours des cinq prochaines années et l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un plan visant à aider les propriétaires de terres à bois privées à améliorer leurs pratiques sylvicoles.

BÉNÉFICES

Calgary Power: exercice clos le 31 déc.: 1979, $87,700,000, $5.18 par action; 1978, $74,000,000, $4.75.

Jannock: exercice clos le 31 déc.: 1979, $24,070,000, $2.10 par action; 1978, $18,191,000, $1.67.

Imperial Life Assurance: exercice clos le 31 déc.: 1979, $7,239,000, $4.18 par action; 1978, $11,964,000, $3.53.

Inglis: exercice clos le 31 déc.: 1979, $4,125,000, $3.13 par action; 1978, $3,981,000, $3.03.

IAC Ltd: trimestre clos le 31 janv.: 1979, $1,705,000, 11 cents par aotion; 1978, $5,565,000, 40 cents.

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général
- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

14% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000
Sept-Iles: 968-1830 · Chicoutimi: 549-6490 · Alma: 668-3391 · Rimouski: 724-4106 · Riviere-du-loup: 862-7286 · Quebec: 688-0630 · Levis: 833-4450 · Trois-Rivieres: 379-7230 · Montreal: 866-9641 · Outremont: 739-3265 · Hull: 771-3227 · Ottawa: 238-4900

COLLOQUE
Organisé par l'UQAM avec le concours de SECOR INC.

Le fait français dans l'entreprise privée au Québec

Ce colloque s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent à la présence francophone et à l'usage du français dans les entreprises au Québec. Une occasion spéciale est offerte aux gestionnaires surtout, et aussi aux consultants, professeurs et étudiants diplomés en administration de s'informer et de partager leur expérience pratique sur ce sujet.

ENDROIT: Université du Québec à Montréal, Pavillon Judith - Jasmin (J-2940, J-2950, J-2970), 1495 rue St-Denis, Montréal, Québec.
JOUR: vendredi, le 28 mars 1980
HEURE: de neuf à seize heures
FRAIS D'INSCRIPTION: $20.00 par personne
INFORMATIONS ET INSCRIPTION: sur place ou en téléphonant à To Minh Chau (514) 282-4272

PROGRAMME DE LA JOURNÉE:

9h00		Mot de bienvenue de M. Claude Pichette, recteur de l'Université du Québec à Montréal.
9h15-10h00	Panel I: (J-2940)	**Le fait français dans l'entreprise privée au Québec.**
	Thèmes:	La situation actuelle Perspective canadienne et dilemme constitutionnel.
	Panélistes:	M. Yvan Allaire, département des Sciences administratives, UQAM, et Secor Inc. M. Jean Maurice Veaudelle, Office de la langue française. Modérateur: M. Roland Foucher, département des Sciences administratives, UQAM.
10h00-10h45	Panel II: (J-2940)	**Les stratégies et moyens d'adaptation de l'entreprise privée**
	Thèmes:	La présence francophone Les pratiques linguistiques
	Panélistes:	M. Michel Guillotte, Centre linguistique des entreprises M. André Fortier, Groupe Noranda.
	Modérateur:	Mme Florence Junca-Adenot, département des Sciences administratives, UQAM.
11h00-12h00	Atelier 1: (J-2950)	**Les sièges sociaux au Québec** Animateur: M. André Pilon, Steinberg Ltée.
	Atelier 2: (J-2970)	**Le recrutement, l'insertion et le développement des cadres francophones** Animateur: M. Claude Perron, C.N. Messageries Ltée.
12h00-14h00		Déjeuner libre, rue St-Denis.
14h00-15h00	Atelier 3: (J-2950)	**La mobilité géographique des cadres** Animateur: M. Guy Lacroix, Banque Royale.
	Atelier 4: (J-2970)	**L'anglais dans l'entreprise au Québec en 1985** Animateur: M. Guilbert Allan, Standard Life Assurance Co.
15h00-16h00	Débat: (J-2940)	**Les perspectives d'avenir** Animateur: M. Roger Miller, département des Sciences administratives, UQAM, et Secor Inc.

BÉNÉFICIEZ DU NOUVEAU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS POUR L'ANNÉE 1980

Particularités:

1— un particulier peut y contribuer et ainsi déduire 20% de son (ses) revenu(s) gagné(s), sans excéder $15,000 pour une année d'imposition.
2 — valeurs qualifiées nouvelles émissions d'actions de sociétés québécoises.

D'ici la fin de l'année 1980 de nouvelles émissions d'actions ordinaires éligibles seront offertes au public pour ce Régime d'Épargne-Actions.

Pour recevoir ce dépliant offert par la Bourse de Montréal, je vous suggère de m'aviser de vos intentions en complétant le coupon-réponse ci-bas ou en communiquant avec moi.

Coupon-Réponse

Tassé
Tassé & Associés, Limitée

a/s SERGE DESJARDINS
360 rue Saint-Jacques
Montréal, Québec, H2Y 1P8
Tél.: (514) 288-9111

NOM: .....
ADRESSE: .....
.....
TÉL.: BUR.: ..... RÉS.: .....



Me connaissez-vous?
Je suis Lorraine Desjardins
Dans ma famille, depuis 87 ans, nous cuisinons poissons et fruits de mer, c'est une tradition.
Nous préparons toujours notre homard grillé à la façon du Grand-Père Desjardins et on dit de notre salade qu'elle est la meilleure en ville.

Un rendez-vous à ne pas manquer.

Desjardins offre un menu gastronomique à l'heure du midi.

Menu "d'affaire" cette semaine

La Crème de Cresson $5.50
(ou)
La tomate Antiboise
Les filets de Perche Meunière $6.95
Les croquettes de Fruits de mer $8.25
Le Papillon de homard Royal $8.75
Les médaillons de filet mignon
Marchand de vin
- nos plats sont garnis de légumes du marché -
Feuilleté aux abricots
café ou thé

1175 rue Mackay
866-9741
stationnement

Desjardins
Réputé pour ses fruits de mer depuis 1892.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des cours

La bourse de Toronto a encore fait une chute, hier. L'indice composé recule de 10.98 points à 1819.82 à l'issue d'une séance marquée par une série de hausses et de baisses. Tous les secteurs du marché ont battu en retraite, à commencer par l'immobilier.

Les pertes enterrent les gains par 333 contre 152 et 193 titres ont conservé leurs positions du jour précédent. Quelque 7.09 millions d'actions ont changé de mains et la valeur s'établit à $91.33 millions. Au marché des options, 5,494 contrats ont été négociés.

Les échanges sur Basic Resources International S.A., qui avaient été arrêtés lundi, ont repris dès l'ouverture du marché et le titre clôture en baisse de 1 à $13.

Parmi les industrielles traitées à la séance, Hudson's Bay Oil and Gas perd 4 à $112, Texaco Canada 3 à $80, First City Financial 2 1-8 à $11 7-8, Imperial Oil 2 à $43 et Bell Canada 1-8 à $18.

Gulf Canada prend 1 3-4 à $145 1-4, Dome Pete 1 1-4 à $63 3-4, Falconbridge Nickel A 1 à $100, Alcan Aluminium 1 3-8 à $30 1-2 et Banque de Montréal, 1-4 à $23 1-4.

Dans le secteur minier, Sigma Mines Québec cède 3 1-2 à $52 1-2, Placer Development 2 1-2 à $54 et Brenda Mines 2 à $26. Granduc Mines monte de 55 cents à $3.55 et Pan Central Explorations de 38 cents à $2.30.

Parmi les pétroles, Canadian Homestead Oils abandonne 1 1-2 à $22 1-2, Numac Oil and Gas 1 à $34 3-4 et Page Pete 1 1-8 à $22 1-8, American Eagle Pete prend 3-4 à $5 1-4 et Coseka Resources 1-2 à $19.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	9975	$19⅝	19⅛	19⅜	— ½
Abitbi7½p	z50	$39¾	39¾	39¾	
Abitbi10	z62	$49⅜	49⅜	49⅜	
ActionTrd	12650	34	31	31	— 3
AdanacM	8600	490	475	475	
AftonMin	6550	$27	26	26¼	— ⅜
AgnicoE	2842	$11⅜	11¼	11½	— ¼
AgraIndA	400	490	485	485	
Akaitcho	2000	200	185	185	—10
Albany	25840	300	282	290	— 6
AltEnergy	8344	$50⅞	49⅞	50¼	— ¼
AltaGasA	46462	$26	25¼	26	
AltaGF	150	$23¾	23¾	23⅝	— ⅛
AltaG9.76	1150	$25	24¼	24¼	
AltaG7.60	200	$19	18¾	18¾	— ¼
AltaG6⅜	3350	$36	35½	35¾	— ¼
Alcan	54704	$30¾	29¼	30½	+ ⅜
AlgoCent	300	$24¼	24⅛	24⅛	— ⅛
AlgomaSt	1159	$31¾	31½	31½	— ¾
AStel p	450	$22½	22½	22½	
Almin4½p	z50	$50½	50½	50½	
Alum3rd p	1000	$24½	24½	24½	
AmLarder	56100	95	85	93	+ 7
Am Eagle	29900	$5⅜	475	5¼	+ ¾
AmLeduc	57600	119	108	115	+ 5
AndresWA	320	$9¾	9¾	9¾	
AngCT290	z35	$27¾	27¾	27¾	
AngCT315	z55	$30¾	30¾	30¾	
Ang D Gld	3862	380	350	380	+ 5
AngUDev	1000	265	265	265	+ 5
Aquitaine	7150	$50	48⅛	50	+ 1
Argosy	4000	64	62	62	— 6
Args260p	200	$28	27½	27½	—1½
ArgusCpr	550	$6⅜	6⅜	6⅜	
Asamera	44125	$22¾	21⅜	21¾	— ⅜
Asbestos	725	$35⅜	35½	35½	
AsocPorc	2500	305	305	305	
Astral	100	245	245	245	—15
AtcoA	3430	$20	19⅝	19¾	+ ½
AtlCCop	1099	94	94	94	— 1
AtlasYk	14000	87	81	87	— 1
BCSugarA	1683	$38	37	37	— ¼
BPCan	16913	$42¼	41	42	— ½
BankBC	801	$30¾	30⅝	30⅝	— ⅜
Bk Mtl	116088	$23¼	23	23¼	+ ¼
BkMtlr	598394	2	1	2	+ 1
BankNS	27790	$23⅜	23	23½	— ⅜
Bankeno	8200	$7	6⅜	6⅝	+ ⅛
Barex	10500	31	30	31	+ 1
BaryExpl	5000	195	194	195	
Basic Res	46720	$13¼	11⅞	13	— 1
BeckerBp	1730	$7⅜	7¾	7¾	
BellCan	103216	$18⅜	18	18	— ⅛
BellBpr	z50	$55	55	55	
BellCpr	700	$23¾	23	23¾	—2⅜
Bell2.28	1170	$27⅜	26⅞	27	— ¼
Bell1.80	950	$18½	18½	18½	+ ¼
Bell1.96	2550	$22¼	21⅞	22	
BethCop	750	$22½	22½	22½	— ½
BighartOG	6300	$7¾	7½	7½	
BlHawk	7500	65	60	60	— 5
BomacA	z25	$8	8	8	
Bombr	100	$11	11	11	
Bonza O	65380	$10⅜	9¾	10⅜	— ⅛
BonanzaW	7250	$5⅜	5¼	5⅜	
BorderC	1000	420	420	420	—10
BowValy	21025	$46¼	43½	43½	— ¾
Bow-m pr	100	$43	43	43	
BralorRes	1470	$23⅛	23	23	— ½
Bramalea	2800	$16⅜	16¼	16⅜	— ⅛
BrascanA	13654	$25¾	25⅜	25⅜	— ¼
BrendaM	3400	$27	26	26	— 2
Brinco	7574	$8⅞	8⅜	8¾	— ⅛
Brincop	661	$5½	5½	5½	
BCFP	3320	$25	24½	24½	— ½
BCRIC	42865	$7⅛	6⅞	7	
BC Phone	2205	$15	14½	14¾	+ ¾
BCPh1956	100	46	46	46	+ 1
BCPh4.84	200	$11½	11½	11½	— ½
BCPh54p	z20	$57¼	57¼	57¼	
BCPh6.80	300	$16¾	16¾	16¾	— ¼
BCP7.04p	440	$17	17	17	
BCP10.16p	z29	$25⅝	25⅝	25⅝	
BroulReef	4813	114	108	108	— 4
Brunswk	9530	$11⅞	11½	11¾	+ ⅜
BuddCan	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
CC Yachts	300	380	335	340	—40
CAE	3772	$14½	13	13½	— ¼
CIL	1075	$26¼	25½	26¼	+ 1⅛
CME Res	3819	310	295	310	+10
CMSMines	2500	105	100	100	+ 4
CadFry	13740	$18¼	18	18	— ¾

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cad Fry A	z18	$7½	7½	7½	
Cal Pow A	4450	$43⅜	42¾	42½	— 1
CalP5p	z10	$55½	55½	55½	
CalP7p	z30	$81½	81½	81½	
CalP7½p	z60	$78½	78½	78½	
CalP9.80	z30	$96	95	96	
CalP9.75	z30	$101	95	101	
CalP2.36	1200	$24½	23¼	24½	+1½
CalP8¾	z80	$92	91½	91½	
CalvrtDle	200	270	270	270	
Calvert	16900	300	290	290	+ 5
Camflo	3593	$18⅜	18	18	— ⅛
CChibA	500	$10¾	9¾	9¾	—2¼
CampRL	8450	$37	36⅛	36⅞	— ⅛
CanCem	10649	$11¼	11	11	— ¼
CCeCp	169	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
CDC	9010	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅜
CDCpr B	2085	$140	136	136	— 5
CanMalt	125	$29½	29½	29½	— ½
CNorWest	5950	$18¾	18⅜	18½	— ¼
CPackrs	500	$30	29¼	30	+ ¾
CanPerm	3100	$16	15½	15½	— ½
CPerm8	600	$22	22	22	
CS Pete	26520	$15¾	14⅜	15	— ½
Can Trust	10180	$18	18	18	— ¾
CTrust7¼	1900	$16¼	16	16	— ¼
CTung	2690	$29	27	27	
CdnArrow	400	125	125	125	+22
CCablesyA	3500	$12⅜	12¼	12¼	+ ¼
CCablesyB	1100	$11¼	11¼	11¼	
CdnCei	1515	$9¾	9½	9½	— ¼
CCManA	100	$22⅛	22⅛	22⅛	
CCurtis	8000	118	109	109	— 1
CFormost	2500	$6	6	6	
CFoundpr	100	$11	11	11	
CGE	200	$28	28	28	
CG Invest	400	$22⅛	21½	21½	— ⅜
CHomestd	1040	$23½	22½	22½	— 1½
CIBkCom	13340	$23	22½	22½	
CLencour	35800	188	180	188	+ 8
CMarconi	410	$16¼	16	16¼	+ ¼
CMerrill	1000	$29⅞	28	28	— ½
CNat R	29810	$14⅞	14⅛	14¼	— ⅜
CNat8.50	2800	$31	30¼	31	+ 1
COcdental	30650	$13⅜	12⅞	12⅞	+ ⅛
COcdntl p	500	$25	24⅞	25	
CP Inve	14810	$40	38¼	39½	+ ⅞
CPInvepr	z75	$17⅜	16½	17⅜	
CPLtd	59751	$39⅛	37⅛	37½	— ½
CPL A p	1000	$8¾	8¾	8¾	
CReserve	1700	$18¾	18	18¾	+ ⅛
CdnTire	750	$26	26	26	+ ½
CdnTireA	2692	$26	26	26	— ¼
CUilties	5930	$20½	20	20	— ⅛
CUtil6pr	z20	$60	60	60	
Canbra	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
CandelOil	490	$7⅞	7⅞	7⅞	— 1
Canray	12991	320	300	305	+14
CanronA	3200	$14	13¾	14	
Cara	1550	$17¼	17	17	
CarlOK	10675	$7	6¾	7	+ ¼
CarlAp	200	$22½	22½	22½	
CarlBp	300	$26⅜	26½	26½	— ⅛
CarmaA	1220	$13½	13	13½	+ ½
CarolinM	2500	$16⅛	15⅞	16⅛	— ⅛
Car	300	290	290	290	— 5
Cassiar	1425	$12½	12⅛	12½	+ ¼
CasidyAp	z50	$6¼	6¼	6¼	
Celanese	11620	$53⅞	5½	5⅝	+ ⅛
Celan175p	400	$16⅜	16⅜	16⅜	
CentPat	562	350	335	335	—25
Chnclr	4000	55	490	490	—10
CharterOil	3100	310	291	310	+17
Cherokee	6600	$11⅜	11	11¼	+ ¼
ChibKay	18000	43	40	42	+ 2
ChieftanD	4350	$29½	28¾	28¾	— ¼
Chromaco	100	325	325	325	—50
Chrysler	6910	$7¾	7½	7⅝	
Clbor A	1000	82	82	82	+ 2
Cockfield	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Coin Lake	6500	53	46	53	+ 3
Cmplx	4400	$5¾	5⅜	5¾	+ ¼
Cominco	6506	$57½	55½	56¾	— ½
ComincoA	1000	$24¾	24¾	24¾	
ComrclOG	17900	420	405	410	—10
ConBathA	1175	$15	14½	14½	— ½
ConFardy	6414	315	300	305	—10
CDurham	22500	240	227	231	+ 1
C Marben	2900	235	230	230	—10
CMorisn	17318	410	390	400	—15
Cons Prof	8265	244	235	240	+10
CRambler	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Laidlaw8	994	$7½	7	7	
LOntCem	125	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
LShore	z10	$6⅝	6⅝	6⅝	
LasitrKm	4100	220	210	220	
Laurasia	16000	105	100	105	+ 5
LauFinp	1200	$9¾	9⅝	9¾	
LavaCap	7300	$6⅜	6½	6⅜	— ⅛
LeighInst	z50	$8¼	8¼	8¼	
LevyApr	200	$7½	7½	7½	
Liberian	z2	$7½	7½	7½	
LLLac	228	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
LobCoA	5600	400	385	385	—15
LobCoB	1600	405	400	400	
LobCopr	200	$24½	24½	24½	— ½
LobLtdBp	100	$14	14	14	—1¼
Lochiel	11000	$6⅜	5⅞	5⅞	— ⅛
Logistec	200	470	470	470	— 5
MDSHelth	2400	$8½	8½	8½	— ¼
MICC	540	$10⅛	10⅛	10⅛	— ¾
MICC A	100	$22½	22½	22½	— ½
MICC8⅜	2000	$17	17	17	— 1
Micc8p	800	$23¾	23¾	23¾	—1¾
MSZ Res	18600	265	247	251	
MTSInter	500	100	100	100	
MclanHA	500	$23	23	23	— ½
MBLtd	35217	$27½	26½	26⅞	— ⅛
Madeline	8673	230	215	230	+ 5
MagnaA	1412	$11½	11½	11½	
MagnaB	700	$11¾	11¾	11¾	
Magnetcs	4500	150	148	148	— 3
MajstcWil	9400	$5½	5⅛	5⅜	+ ⅛
Malartic	800	170	170	170	—30
ManBar	35800	245	215	215	
Maritime	546	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
MartimAp	500	$7½	7½	7½	— ¼
MarT940	280	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
MarkelF	200	$5½	5½	5½	
MarkSpnc	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
MassFer	7410	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
MasFA	1750	$20¼	20	20	— ⅜
MasFB	1090	$19¾	19½	19¾	+ ⅛
Matchan	15100	66	64	65	— 1
McAdam	6700	78	75	75	+ 3
McGrawH	550	$8½	8½	8½	
McIntyre	6580	$63	58	58¾	—1¼
McLaghln	1428	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅜
McLghl10p	z5	$12¾	12¾	12¾	
Melcor	690	$13¼	13¼	13¼	+ ½
Mentor	1200	$5¼	5⅛	5¼	
MercantII	3650	$16	15¾	16	+ ⅛
MerlandE	11100	$24⅜	23¼	23¼	— ¾
MinriRes	54346	300	280	290	—10
MitelCorp	10245	$18⅜	18	18	— ½
MoffatA	1575	$14⅜	14⅜	14⅜	
MolsonA	1401	$28¾	27½	28¾	+1¼
MolsonB	600	$27	27	27	
MonencoA	840	$12⅛	11¾	12	
MonetaP	3600	125	125	125	
MtlTrust	910	$20	20	20	
Moore	14726	$33	32½	33	+ ½
MtnStates	5100	$11¼	10⅞	10⅞	— ⅜
MuncplSL	100	$5	5	5	
Murphy	2650	$24	23¼	23¼	— 1
NBCook	300	$6	6	6	
NBUMine	4600	310	300	300	— 5
NatBkCan	3433	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
NatDrug	216	$11½	11½	11½	— ¼
NHeesEnt	600	350	350	350	
NatPete	31100	370	340	355	+15
Nemco	6500	275	269	273	— 2
Neomar	3500	375	370	375	
NBTel	410	$18½	18½	18½	
NBTel Ap	200	$15¼	15¼	15¼	
NBTel1.85	z133	$18½	18½	18½	
NKelore	9000	53	48	50	+ 3
NQueRagl	1700	$5¼	5¼	5¼	
NSenator	77900	72	66	66	— 2
NYorkOil	2625	265	250	265	+15
NfldLPA	200	$19	19	19	
NfldTel	1100	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Nfld Te975	174	$17	17	17	— 1
Newnor	5000	36	34½	34½	—2½
NickRim	15000	44	41	44	
NobleM	1000	191	191	191	— 4
NorAcme	4200	81	80	80	— 3
Noran	106373	$25¼	24⅜	24⅝	+ ⅛
Norbaska	9000	65	61	65	
Norcen	38019	$32⅞	32¼	32½	— ⅞
Norcn288	1725	$59¼	58	58	— 2
Norlex	5500	39	37	39	— 1
NormickP	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
NCOils	600	$16⅛	16	16	—1⅛
NCOpr	300	$40	40	40	
N Canada	1500	100	93	100	+ 5
NorCt270p	300	$27	27	27	
NorTel	8989	$39	38	38	—1¼
Northgat	500	$9⅞	9¾	9½	— ⅜
Northld	55900	130	115	121	+ 6
NowscoW	200	$49	49	49	
Nu-WstA	9130	$16¼	15½	16	
Nu-Wstp	600	$14⅝	14½	14⅝	
Nu-WstBp	100	$16¼	16¼	16¼	
NufortRes	16000	105	102	102	
Numac	8900	$37	34½	34¾	—1½
OPIA	200	$40	40	40	
OakwoodP	14275	$18⅞	18	18¼	— ½
Obrien	13258	265	260	260	— 5
OcelotA	400	$27	26½	27	—1¼
OcelotB	25050	$27	25⅜	26⅜	— ⅝
Onaping	18405	$5¼	5	5⅛	
OshawaA	2650	$7⅜	7⅜	7½	— ⅛
Osisko	8500	59	58	58	+ 1
PacCoper	6000	335	330	335	+ 5
PagePet	26600	$24⅜	21¾	22⅛	—1⅛
PagePet7	3500	$12⅜	11¼	11¼	—1⅜
PagurianA	21500	450	420	440	
PalomaP	21900	$6	5½	5½	— ½
PamourA	25100	$11¼	11	11	— ¼
PamourB	z13	$11	11	11	
PancanaA	1400	445	425	435	—10
PancanaB	600	455	450	450	— 5
PanCentr	33716	238	200	230	+38
PanCanP	800	$69	68	68	— 2
PangoGld	6000	125	120	120	— 1
Parlake	5700	250	242	245	
PeBenO	3400	290	275	290	
Pembina	14275	$10¾	10¼	10½	
Pennant	38866	265	250	265	— 1
PJewlA	100	$11⅜	11⅜	11⅜	



Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit, directeur artistique

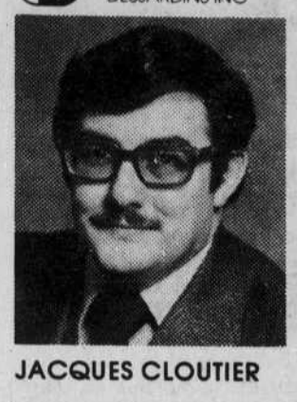
Suzanne Sauvage

M. Roger Larose, président-directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal est heureux d'annoncer la nomination de Suzanne Sauvage au poste de Directeur des Relations publiques de l'OSM. Elle sera responsable de la mise sur pied des programmes de publicité et de promotion de l'Orchestre de même que des relations avec les média.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Petro Sun	2000	380	350	350	—25
Petrofina	11526	$48¾	48	48¾	+ ⅛
Petrofinar	16681	80	76	80	
Petrol	1775	$9¼	8¾	9⅛	+ ⅛
PeytoOils	11000	$22¼	22	22¼	+ ¼
PhillipsCb	200	$11½	11½	11½	
Phonix Oil	666	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅜
Phnx r	15670	30	29	29	— 1
PhotoEng	100	$35	35	35	+ 1
PinePoint	1025	$38	37¼	37¼	— ¾
PlaceG	16800	360	330	335	—15
Placer	23594	$56½	52	54	—2½
Plysr840	200	$24¼	24⅛	24⅛	
Pominex	12750	188	176	188	+ 8
Ponder	1000	220	220	220	—20
PopShops	7900	165	150	150	— 5
PowrCorp	8440	$13¾	12¾	13¼	— ½
PowC4¾	z50	$28½	28½	28½	
Precamb	14700	485	460	460	—15
QMG Hldg	38400	$5	460	485	+30
QasarPet	1900	$5¾	5½	5⅝	— ⅛
QueSturg	4700	495	475	475	—20
Ram	11700	$19	18¼	18⅜	— ⅛
Ram wt	900	$12	11	12	— ⅜
Rchmn	5020	$12⅛	11⅞	11⅞	— ¼
Ranger	34575	$26	24¾	25¼	
RankOrg	100	$5	5	5	+15
Rayrock	9200	325	305	305	—25
ReadersD	200	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Redlaw	300	150	150	150	
Redpath	2730	$16½	16¼	16½	— ⅛
Redstone	48800	185	161	170	+10
ReedPapA	5800	$9¾	9⅜	9⅜	
R Sth A	10755	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
Reichhold	2000	$12½	12½	12½	
Reitman	700	$14½	14½	14½	
ResServic	7550	$10⅜	9¾	10⅜	+ ⅜
Revelstk	200	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
RevnuPrp	2200	180	175	178	+ 3
RileysD	1100	181	180	180	— 1
RioAlgom	5748	$29¾	29½	29½	— ½
Rio580pr	300	$65	65	65	— ¼
Rio8.5	10400	455	450	450	
RivYarn	600	300	300	300	
RLittle	200	200	200	200	
Roman	710	$17	46	46¾	—1¼
RonyxCor	7850	475	450	450	—25
Rothman	1000	$20½	20½	20½	+ ½
RothmAp	z15	$7½	7½	7½	
Royal Bnk	14406	$40⅜	39¾	39⅞	— ⅜
RyTrscoA	1232	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Ruprtind	4000	$5¾	5½	5⅝	— ⅛
RusselA	1300	$18⅜	18½	18½	
StFabien	26100	54	49	51	+ 2
Sceptre	30671	$11⅜	10¾	11	— ⅜
Sceptrew	2600	$6¾	6½	6½	
SchneidpB	500	$16⅛	16	16	— ¼
Scintrex	610	$6½	6½	6½	
ScotPaper	1000	$14¼	14¼	14¼	
Scot York	14900	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
Scotts	8400	$6½	6	6¼	— ¼
ScottsC	800	$7	6¾	6¾	— ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Seagram	13860	$45⅛	43	43½	—1½
Seaway pr	1000	55	5	5	+10
SecoCem	1000	$7½	7½	7½	— ¼
SelkirkA	4100	$21	20½	20½	— ½
ShawPipe	350	$18½	18½	18½	— ⅛
ShellCan	28650	$33½	32	33¼	+ ⅜
Sherritt	16350	$14¾	13¾	13¾	— ½
Sigma	6630	$53	52½	52½	—3½
SilvanaMn	5100	$7½	7⅛	7½	
Silvmq	5000	54	52	54	
SilverwdA	200	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
SimcoEri	900	310	310	310	—10
SSearsA	6320	$7	7	7	— ¼
SSearsB	5112	$7½	7¼	7½	+ ¼
SklarM	5400	215	200	200	—20
SkyeRes	20766	$10	9¼	9¾	— ⅛
SkylineH	2900	450	440	450	—10
SlaterStl	500	$16	16	16	— ½
Slater6pr	200	$12	12	12	— ¼
Sogepet	7000	160	155	156	— 4
Southm	1660	$31½	31½	31½	— ¾
SparAero	1978	$8	7⅜	8	+ ¼
SparAerop	100	$16	16	16	— ½
Spooner	44400	160	150	152	— 3
StBrodcst	5000	$11¼	11¼	11¼	— ¼
SteicoA	13609	$27½	27¼	27¼	— ¼
SteepR	300	460	460	460	
Stinbg195	100	$20½	20½	20½	— 2
Sterystm	800	205	205	205	— 5
StrathrnA	1000	180	180	180	
SudCont	26700	170	161	170	
SulpetroB	5820	$16½	16⅛	16⅜	— ⅜
Sullvan	3800	325	315	315	—15
SunbrstE	4800	61	56	56	— 4
Suncorpr	541	$26	26	26	— ½
TeckCorA	2266	$16¼	15⅝	16¼	+ ¼
TeckCorB	56529	$14⅛	13⅝	13¾	— ¼
TeleCapA	100	$15	15	15	
TelMetrB	100	$18¾	18¾	18¾	— ⅜
Teledyne	400	$10	10	10	— 1
Tex Can	3219	$84	80	80	— 3
Txsgif	2541	$42½	42	42	— 1
Txgif p	100	$66½	66½	66½	—5½
Thom L	3170	160	155	160	—10
ThomNA	46200	$15¼	14⅜	15¼	+ ⅜
ThomNpr	200	$40	40	40	
Tombill	8200	125	106	115	—18
Toromont	1200	365	360	360	
TorDmBk	24708	$26½	25½	25⅝	— ⅜
TDRityp	200	$18	18	18	+ ¼
Tor Sun	1200	$14½	14½	14½	
TotalPet	27375	$26	24¾	25½	
TotalPAp	1645	$46	44⅜	44⅞	—1½
TotlPetw	11550	$16¼	15	15⅜	+ ⅛
TradersA	2184	$13¾	11½	11⅜	— ⅛
Trade7½p	z130	$34	32¾	32¾	
TrCanRes	21600	$9⅛	8½	8⅜	— ⅛
TrnsMt	1125	$10¾	10½	10½	
TrnsWst	6200	$5¾	5½	5⅝	— ⅜
TrCan PL	8695	$22⅝	22¼	22⅜	— ⅛
TrCanBpr	200	$28	28	28	— ½
Trimac	4900	$18½	16½	18½	+ ¼
Trimac wt	249	$16½	16	16	
TrinChib	19500	44	39	42	+ 2
TrinityRes	58500	$9¾	9½	9½	+ ¼
TrizecCrp	1410	$29⅛	29	29	
TurboCIA	827	$21½	21	21	— ½
TurboCIB	9701	$21½	20½	20⅝	— ½
TurboPr	100	$16½	16½	16½	
Turbo8¼	4100	$24¼	24	24	
Turbow	2800	$15½	15	15½	
UlsterPet	53192	$5¼	5	5⅛	— ⅛
Ultramar	1500	$13½	12¾	12¾	— ¼
UnCarbid	945	$30½	30	30	— ½
UGasA	13680	$10¾	10⅜	10¾	
UGas6pr	100	$31	31	31	— ¼
UGas8¾	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅜
UnionOil	9725	$39½	38½	38½	—1¼
UnAsbstos	4900	$6¾	6½	6½	— ⅛
UCdnShar	500	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
UCanso	7200	$19¼	18½	18⅞	— ⅛
UKeno	8765	$38¾	36⅜	37	—1⅛
UnReefP	22900	105	100	101	— 4
USiscoe	11075	$15¼	15	15

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC



JACQUES CLOUTIER



RICHARD JACQUES

Monsieur Gilles Handfield, vice-président exécutif de Crédit Industriel Desjardins Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jacques Cloutier au poste de vice-président, opérations et de Monsieur Richard Jacques au poste de vice-président, finances et administration.

Au service de la compagnie depuis plusieurs années, Messieurs Cloutier et Jacques occupaient respectivement les fonctions de directeur, service des prêts et de trésorier-adjoint avant leur récente nomination.

Ces nominations illustrent le dynamisme de l'équipe CID ainsi que le souci de mieux servir la petite et moyenne entreprise par ses services financiers spécialisés dans le domaine du financement à terme et de la location d'équipement.

L'ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des acctionnaires de l'ASSURANCE-VIE DU SAINT-LAURENT, sera tenue le 17e jour d'avril 1980, à dix-sept heures (17h), à son siège social situé au 612 ouest, rue St-Jacques suite 400, à Montréal aux fins suivantes:

1- Recevoir le rapport annuel des administrateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 1979 ainsi que celui du vérificateur.
2- Procéder à l'élection des administrateurs.
3- Nommer le vérificateur.
4- Ratifier les actes des administrateurs.
5- Prendre toutes autres décisions de la cométence de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

Gilles Demers
Secrétaire

Montréal, Québec
le 31 mars.1980

HANNA MINING



Sooi P. Chong

Hanna Mining Company à Cleveland a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Sooi P. Chong au nouveau poste de directeur de la mise en valeur internationale des produits ferreux.

C'est ce qu'a annoncé James E. Courtney, vice-président exécutif de Hanna, ajoutant que M. Chong sera responsable de la mise en valeur et de l'amélioration des traitements métallurgiques pour les travaux et l'exploitation du minerai de fer au niveau international.

M. Chong travaillait depuis 1966 pour l'Iron Ore Company of Canada, la plus grande filiale de Hanna et il était directeur adjoint de l'enrichissement à l'usine de boulettage de Carol Lake, à Labrador City, Nfld.

Il est originaire de Malaisie et fit ses études secondaires à Ipoh. Il obtint son baccalauréat en génie chimique à l'Université de Taipei, Taiwan et une maîtrise dans la même discipline à l'Université de Waterloo.

Aux États-Unis, pour le deuxième mois consécutif

L'inflation progresse au taux de 18%

WASHINGTON (AFP) — L'indice des prix à la consommation a augmenté de 1.4% en février aux États-Unis, le même pourcentage qu'en janvier, a annoncé hier le gouvernement.

Cette progression équivaut à un taux d'inflation de 18% en rythme annuel. Les facteurs principaux de la hausse des prix ont été une fois de plus les augmentations intervenues sur les prix de l'essence et du mazout, ainsi que la hausse des taux d'intérêt et des prêts hypothécaires.

Les prix alimentaires sont en revanche restés stationnaires, comme cela avait déjà été le cas en janvier.

Pour combattre l'inflation, le président Carter a adopté il y a une dizaine de jours un plan à trois volets: resserrement du crédit, renforcement des économies d'énergie par une taxe sur les importations de pétrole, et retour à l'équilibre budgétaire.

Ce plan anti-inflation de M. Carter a déjà atteint de plein fouet le monde des affaires et des finances. L'Américain moyen, de son côté, ne devrait pas tarder à en ressentir les premières conséquences.

Ce plan, rappelle-t-on, est constitué de trois volets: l'un, d'application immédiate, prévoit un resserrement du crédit. Le second, à moyen terme, vise à renforcer la conservation de l'énergie par une taxe sur les importations de pétrole. Le troisième, à plus long terme, tend au retour à l'équilibre budgétaire.

Ses effets depuis son annonce, le week-end précédent, ont été les suivants:

■ Une vive remontée du dollar sur les marchés des changes, où la devise américaine retrouve ainsi ses meilleurs niveaux depuis près d'un an.

■ Un nouveau relèvement du taux d'intérêt bancaire, qui atteint désormais 19%, soit un niveau quelque peu supérieur à celui de l'inflation notée depuis le début de l'année, 18%.

■ Une baisse marquée des cours des valeurs industrielles à Wall Street, dans la crainte notamment d'une réduction de l'activité économique, donc des bénéfices des sociétés.

■ Un grand remue-ménage au Congrès où, pour des raisons politiques et électorales, on veut faire mieux et plus vite que le président.

La semaine dernière, après une discussion marathon, la Commission budgétaire de la Chambre des représentants a ainsi adopté un projet de réduction des dépenses budgétaires de $16.5 milliards, contre un peu plus de $13 milliards envisagés par M. Carter. Le projet de budget 1980-81 ferait ainsi ressortir un excédent de quelque $2 milliards.

Les banques, institutions financières, grandes chaînes de magasins, etc, ont mis à profit la semaine qui a suivi l'annonce pour préparer les mauvaises nouvelles aux consommateurs qui vivent à crédit. Elles s'apprêtent en effet à annoncer des conditions beaucoup plus sévères pour l'ouverture de crédits personnels, leur remboursement à l'octroi de cartes de crédit.

Les statistiques publiées ces derniers jours ont chiffré, si l'on peut dire, l'une des raisons qui ont amené le président Carter à lancer sa nouvelle offensive contre l'inflation: le produit national brut a continué de progresser de deux pour cent au premier trimestre, grâce notamment au maintien d'une demande élevée des consommateurs soucieux d'acheter avant que les prix ne montent encore.

Il n'est actuellement qu'un secteur de l'économie où les choses vont mal: celui de la construction automobile, en raison d'une reconversion lente et tardive aux voitures de petites cylindrées. La construction, après le boom de ces dernières années, commence de son côté à voir son activité se contracter à la suite de la forte hausse des taux d'intérêt enregistrée depuis octobre. Jusqu'à présent, les difficultés de ces deux secteurs ont à peine débordé sur le reste de l'économie.

Aussi, pour de nombreux experts, la récession ne paraît pas encore être pour demain. Le gouvernement, pour sa part, ne la prévoit que tard cette année et encore, prédisent ses conseillers, elle ne devrait être que très modérée.

Pourtant, s'il faut en croire un banquier américain, les États-Unis sont probablement déjà entrés dans une récession mais ce n'est pas avant quelques mois que les statistiques révéleront le phénomène.

Robert Parry, économiste en chef de la Security Pacific National Bank de Los Angeles, a expliqué que l'analyse de l'économie américaine débouche sur une baisse jusqu'au quatrième trimestre au moins cette année.

Les secteurs les plus touchés seront le logement et les dépenses à la consommation de biens durables tels que les voitures automobiles.

Selon le banquier, l'inflation américaine sera en moyenne de 14% cette année, au lieu de 13% en 1979. Ce qui serait une moyenne bien inférieure au taux de 18% enregistré en janvier et février.

Pourtant, on prévoit du mieux à long terme. La croissance réelle de 1979 à 1985 devrait être en moyenne de 2.6% par an, c'est-à-dire une croissance supérieure à 3% une fois que la récession attendue aura pris fin. Quant à l'inflation, elle devrait tomber à 7.5% vers 1985.

Selon plusieurs analystes, les taux bancaires aux États-Unis, qui sont actuellement de 19% dans certains des plus importants établissements, régresseront à 13% en fin d'année.

Centre de Recherches Contemporaines Limitée



Kersti (Sunne) Biro

Francis J. Lacy, président du Centre de Recherches Contemporaines Limitée est heureux d'annoncer la nomination de Kersti (Sunne) Biro au Conseil d'administration et ce, en date du 1er mars 1980.

Mme Biro est vice-président du CRC à Montréal, responsable de maintenir les contacts avec les clients, de la direction et de l'administration des études. Avant de joindre le CRC en 1973, Mme Biro travaillait dans la recherche de marketing chez Michelin Société Canadienne de Pneus Ltée et à la Banque Royale du Canada. Elle est diplômée de l'Université McGill, détient un Bac. en commerce et une maîtrise en marketing.

Le Centre de recherches Contemporaines Limitée est une maison de recherche en marketing qui s'occupe de tous les aspects de la recherche. Nos bureaux de Montréal, Toronto et Ottawa assurent un service national et régional.

Les producteurs de céréales du Québec condamnés à l'excellence

L'agriculture animale québécoise ainsi que l'industrie des moulées étant entièrement liées et complémentaires à l'industrie céréalière canadienne, le Québec devra, s'il veut accroître sa part dans le total des grains transigés par l'industrie des moulées, garantir un produit de qualité équivalente, la disponibilité régulière et ce, à des prix concurrentiels provenant des autres sources d'approvisionnement.

Voilà ce que déclarait hier M. Fernand Beaudet, directeur du service des grains à la Coopérative fédérée de Québec, l'un des panelistes de la journée inaugurale d'un colloque de deux jours intitulé «Céréales 80», lequel réunit quelque 300 participants (en majorité des producteurs) dans la métropole, sous l'égide du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Selon M. Beaudet, il en découle que les producteurs du Québec sont condamnés à l'excellence, parce qu'ils devront produire qualité et quantité dans une saison très courte. Cela exigera d'eux des intrants (semences, engrais, herbicides, pesticides) de qualité ainsi que des techniques plus qu'adéquates de production.

Ce colloque fait suite à une conférence socio-économique sur la production céréalière, tenue l'automne dernier à Saint-Hyacinthe. On y avait alors déploré le fait que le Québec, qui ne récolte que 2.5% des 45 millions de tonnes de céréales produites au Canada, doit en transformer 29% de ce total pour sa propre consommation, ce qui entraîne un déficit commercial très important.

Chiffres à l'appui, le conférencier a dit que les provinces des Prairies produisent la plus grande partie des grains de provende au Canada. L'industrie de l'élevage du bétail consommateur — laitière, porc, volaille —, concentrée à l'autre extrémité du pays, en Ontario et au Québec surtout, en est donc tributaire.

Les Prairies ont en effet produit 83% des quelque 37,4 millions de tonnes de céréales récoltées au Canada en 1977, dont 95% du blé, 79% de l'avoine et 94% de l'orge. Seul le maïs, avec 4 millions de tonnes, est resté l'apanage de l'est à 99%.

En 1977-78, le Québec, qui a produit 825,000 tonnes commercialisées de grains de provende mais en a utilisé 2,479,000 tonnes, a dû importer le restant: 1,130,000 tonnes de céréales de l'ouest canadien, 156,000 tonnes de maïs des États-Unis et 368,000 autres de l'Ontario.

Selon M. Boudet, dans l'industrie des céréales comme dans celle de l'élevage du bétail consommateur, l'étape de la production au marché peut s'avérer longue et difficile. Au Canada, particulièrement dans le cas des céréales, les conditions géographiques compliquent davantage la question. Dans la recherche d'équité pour toutes les productions animales des différentes régions du pays, il en est résulté un système de commercialisation fort complexe pour l'industrie céréalière canadienne. De là les exigences que devront rencontrer les producteurs québécois s'ils veulent relever le défi du MAPAQ d'augmenter de 34% à 50% le degré d'autoapprovisionnement du Québec en céréales fourragères.

Il a aussi révélé qu'en 1978, environ 15 millions de boisseaux de maïs avaient été produits au Québec sur 167,000 acres de terre. Par ailleurs, 258,000 acres ont été utilisés pour la production de maïs-ensilage, soit pour consommation sur la ferme même.

«Il faut admettre que ces chiffres sont relativement faibles si on les compare à ceux de l'Ontario. Compte tenu des variétés de semences de maïs disponibles, il faut se rendre compte qu'un million d'acres de terres arables, situés dans une zone favorable sur le plan des unités thermiques à la culture du maïs, pourraient être consacrés à cette culture tandis qu'un autre million d'acres, situés dans une zone trop froide, pourrait servir à la culture du maïs-ensilage.

«De même, des millions d'acres de terres pourraient être consacrés à la production du blé, en raison des variétés de semences disponibles», a-t-il ajouté.

M. Beaudet a souligné le succès obtenu par le MAPAQ dans la promotion de variétés de légumineuses de semence à haut rendement, tels la luserne et le trèfle. «Il va sans dire que des récoltes croissantes de légumineuses à valeur nutritive améliorée contribueront à réduire la dépendance de l'industrie laitière du Québec envers les céréales importées.»

Il a également souligné qu'en 1975, 77 9% des revenus agricoles du Québec provenaient de la production de bétail et de ses sous-produits, sur un total de $1,3 milliard.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

14%*
1 à 5 ans

PLACEMENTS À TERME GARANTIS

*Annuellement

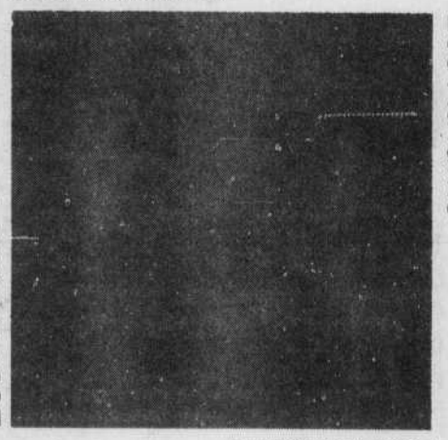
D'autres termes et types d'intérêt sont offerts

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

Coeur de Montréal c'est le Carrefour du métro

Les Atriums



Les Atriums

Édifices à bureaux
870 de Maisonneuve Est
32,000 p.c. par étage
Disponible: Mai 1980
Carrefour du Métro
Charlotte Garnier
845-6590
842-3838

Vous intéressez-vous
au Budget Parizeau?

Si tel est le cas, il est important que vous sachiez que Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés a préparé son analyse habituelle du Budget du Québec présenté hier à l'Assemblée Nationale par le ministre des Finances Jacques Parizeau.

Si vous désirez en recevoir une copie, veuillez en faire la demande à:

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS, comptables agréés

Montréal, Thetford Mines — Québec, Hull — Ottawa, Buckingham

Bons du trésor US à des taux records

WASHINGTON (AFP) — Une forte hausse des taux d'intérêt des bons du trésor a été enregistrée lors de la vente hebdomadaire effectuée lundi par le département du Trésor, les portant à des niveaux record.

Cette vente, apprend-on hier dans les milieux autorisés, a fait ressortir un taux d'intérêt de 16.532% pour les bons à 13 semaines contre 15.003%, lors de la vente précédente, et de 15.7% pour les bons à 26 semaines contre 14.950%.

Toutes ces obligations ont été vendues. Cet avis est publié seulement à titre d'information.

Nouvel emprunt — Janvier 1980

AQUITAINE COMPANY OF CANADA LTD.

EMPRUNT DE U.S. $ 30.000.000

11 1/4 % - 1980-1985

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

BANQUE BRUXELLES LAMBERT S.A. — **DOMINION SECURITIES LIMITED**

MANUFACTURERS HANOVER LIMITED — **ORION BANK LIMITED**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE S.A.

LE GROUPE WELCH INC.



Stanley Welch



George Welch



Steve Welch



Benoit Gagnon

Monsieur J. Lloyd Welch, président du Groupe Welch Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Messieurs Stanley, George et Steve Welch comme administrateurs de la compagnie et celle de Monsieur Benoit Gagnon, C.A., comme secrétaire et conseiller financier.

Messieurs Stanley et George Welch occupent respectivement les postes de vice-président exécutif et vice-président finance, tandis que Monsieur Steve Welch est le trésorier de la compagnie; ils occupent également divers postes administratifs au niveau des compagnies dans lesquelles Le Groupe Welch Inc. a un intérêt, soit: Les Constructions du St-Laurent Limitée, Les Entreprises Loma Ltée, Eau de Source Boischatel Inc., Lomalta Resources Ltd., ORU Canada Inc., et Béton Orléans Inc.

Antérieurement à l'exercice de ses nouvelles fonctions, Monsieur Benoit Gagnon a exercé la pratique de la comptabilité publique pendant plus de 30 ans comme associé du cabinet de comptables agréés Bélanger, Dallaire, Gagnon & Associés.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

CSC **Commission Scolaire Champlain**

OFFRE D'EMPLOI
DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Concours no DSEQ-800411

La Commission Scolaire Champlain est une commission scolaire qui dessert le niveau primaire (environ 5,500 élèves) sur une partie des territoires de la ville de Gatineau et de la municipalité de Val-des-Monts.

NATURE DU TRAVAIL
Sous l'autorité du directeur général de la commission, l'emploi de directeur des services de l'équipement comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes ayant trait aux ressources matérielles de la commission. Le titulaire devra superviser le cheminement et les activités des projets de construction actuellement en cours à la C.S.C. Plus particulièrement, la gestion des équipements comprend: l'approvisionnement, l'entretien préventif, physique, mécanique et ménager, la mise en place de l'équipement, la protection des biens meubles et immeubles, les services auxiliaires (alimentation) et les équipements communautaires.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée notamment en génie, architecture et administration.
— Huit (8) années d'expérience pertinente.
La préférence sera accordée au candidat ayant:
1) une bonne connaissance du système scolaire (particulièrement au primaire);
2) une connaissance pratique de la gestion des équipements dans les écoles.

TRAITEMENT ET BÉNÉFICES
— Selon le règlement relatif aux conditions d'emploi du personnel cadre et de gérance des commissions scolaires pour catholiques (maximum 38 670$ présentement en révision).

ENTRÉE EN FONCTION
— Juin 1980

Les personnes intéressées ont jusqu'au 11 avril 1980 à 16 h 00, pour faire parvenir leur candidature. Cette dernière devra être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un exposé d'au plus une page relatant les principaux éléments qui les rendent aptes à occuper ce poste.

A: Monsieur le Directeur du personnel
Commission Scolaire Champlain
365, boulevard Gréber, C.P. 8
Gatineau (secteur Pointe-Gatineau), Québec
J8T 5R3

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3H6

RELATIONNISTE
Groupes socio-économiques (associations, corps intermédiaires)

CONCOURS: 80-0101-03-J-1

FONCTIONS:
Au sein de notre vice-présidence Information
— Établir et maintenir des relations avec les groupes socio-économiques dans le but de faire comprendre à ces collectivités le rôle, les activités et les décisions de notre entreprise;
— Concevoir et réaliser des programmes de communication à l'intention des collectivités, en collaboration avec nos services régionaux;
— Participer à la conception et à la réalisation de publications, de documents audiovisuels, de stands d'information et de conférence;
— Organiser des colloques, des journées d'information, des conférences-rencontres dans diverses institutions à caractère socio-économiques;
— Conseiller les gestionnaires de l'entreprise en matière de communication avec les groupes socio-économiques et participer à leur formation dans ce domaine;
— Informer la vice-présidence Information, de l'état de l'opinion publique à l'égard de notre entreprise et évaluer l'impact et la portée de nos programmes de communication.

EXIGENCES:
— Avoir acquis une solide expérience d'au moins trois années dans le domaine des communications et avoir déjà réalisé des programmes de communication, plus particulièrement avec les groupes socio-économiques;
— Parler et écrire le français de façon impeccable et s'exprimer aisément en anglais, oralement et par écrit;
— Posséder les aptitudes à l'analyse et à la synthèse de l'information du domaine énergétique;
— Détenir un diplôme universitaire en communication, Relations publiques ou autre discipline connexe.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

RÉDACTEUR — INFORMATION — EMPLOYÉS

CONCOURS: 80-0102-03-J-1

FONCTIONS:
Rédiger des textes d'information générale pour une revue s'adressant aux cadres de l'entreprise et toute autre publication destinée au public interne.
— Participer à la rédaction de la revue Information-Cadres;
— Rédiger des brochures et dépliants destinés au public interne et en coordonner l'impression;
— Effectuer les recherches nécessaires pour la rédaction des articles ou de tout autre texte;
— Rédiger des allocutions ou exposés destinés au public interne;
— Participer à la rédaction des textes de support pour des documents audiovisuels destinés au public interne.

EXIGENCES:
— Posséder une formation rédactionnelle théorique et pratique;
— Pouvoir démontrer une expérience pertinente dans la rédaction de textes d'information générale, dossiers, discours, brochures, etc.;
— Être capable de rédiger **rapidement** des textes de différentes natures destinés aux publics internes;
— Avoir des aptitudes à travailler en équipe.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE** ainsi que le numéro du concours avant le 21 avril 1980.

ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᖅ ᑕᕐᓂᐊᕐᓂᖅ

ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE

RECTIFICATIF
CONTRÔLEUR

Veuillez noter que dans l'annonce du 15 mars 1980, les qualifications reliées à ce poste auraient dû se lire comme suit:

QUALIFICATIONS:
Les candidats devront être membres **d'une corporation professionnelle de comptables** et posséder un minimum de cinq (5) and d'expérience. De plus, les candidats devront être bilingues.

N.B. L'Administration Régionale Crie va prendre en considération toutes les candidatures provenant des membres de ces corporations professionnelles de comptables.

M. Philip Awashish
Comité de Sélection
Administration Régionale Crie
1500, Chemin Sullivan
Val d'Or, Québec J9P 1M1

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation

Poste de professeur

Programme de certification d'enseignement du secondaire professionnel. Section d'enseignement secondaire et collégial.

Fonctions
Enseignement et participation à des activités de recherche en rapport avec l'enseignement professionnel et la formation des maîtres. Participation aux activités de l'équipe de professeurs de la Section et du Programme, au développement du Programme, à son évaluation et à certains aspects de son administration (réunions, comités, rencontres).

Exigences
Doctorat en éducation ou en voie d'obtention

ou à défaut de doctorat,

maîtrise en éducation et au moins cinq années d'expérience dans l'enseignement secondaire, de préférence au secteur professionnel.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er juin 1980

Date de clôture des candidatures
Le 11 avril 1980, avant 17 heures

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:
M. Jean-Louis Bernard
Vice-doyen à la gestion et
au développement des ressources
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6203, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T3

CENTRE LOCAL SERVICES COMMUNAUTAIRES

C.L.S.C. DE FERMONT
MÉDECINS

MÉDECIN(S) POUR COUVRIR LA PÉRIODE DU MOIS DE MAI ET JUIN. Cette période peut être couverte par la venue à Fermont d'un seul médecin qui couvrirait les deux mois ou encore la venue consécutive de deux médecins qui couvriraient chacun un mois.

FERMONT
Fermont est une ville minière, nouvellement construite, située dans le Nouveau Québec à 225 milles au nord de Sept-Îles. Avec les villes de Wabush et de Labrador City elle forme une agglomération de 25,000 habitants. Il n'existe aucun réseau routier qui relie ces trois villes au reste des provinces de Terre-Neuve et de Québec. L'avion est le seul moyen de transport. Une population très jeune (5,000 habitants), à 90% composée de francophones, habite Fermont.

PRATIQUE
Médecine familiale comportant beaucoup d'obstétrique (120 à 140 naissances annuellement), pédiatrie (population infantile élevée) et traumatologie courante.

ÉQUIPE ACTUELLE
L'âge des praticiens se situe entre 25 et 30 ans: trois médecins, un dentiste, un psychologue, un conseiller social, une équipe d'infirmières, une technicienne en laboratoire, une technicienne en radiologie et une pharmacienne. Fermont étant à 20 milles de Labrador City les médecins de Fermont peuvent compter sur les services hospitaliers de l'hôpital de cette ville.

EXIGENCE PARTICULIÈRE
L.M.C.C. (Pour pratique à Labrador).

RÉMUNÉRATION
À l'acte, conformément à l'entente relative à l'assurance-maladie et considérations spéciales étant donné l'éloignement.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec monsieur Jean-Guy Trottier, directeur général - C.L.S.C. de Fermont, Casier Postal 550, Fermont, Québec - G0G 1J0 au numéro de téléphone 287-3232 ou 287-5443 (code régional 418).

LE CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE

est à la recherche d'un

Agent de relations humaines
ou psychologue en centre d'acceuil de réadaptation.

SOMMAIRE DES FONCTIONS:
Sous la responsabilité du chef de service, le praticien:
— pose des interventions psycho-sociales auprès des jeunes mésadaptés sociaux-affectifs placés en centre d'accueil ainsi qu'auprès de la famille et/ou du milieu de vie qui leur est significatif;
— évalue et supporte la famille et/ou le milieu de vie (besoins, forces, faiblesses) à modifier ses attitudes en vue du retour de l'enfant;
— participe au plan de traitement du jeune et élabore un plan de réinsertion social individualisé (discussion de cas, entrevues, rapports de révision);
— communique avec les organismes externes du milieu immédiat nécessaire à la bonne marche du traitement du jeune et de la famille;
— s'intègre à l'équipe multi-disciplinaire du centre d'acceuil;
— supporte la famille durant la période de relance (3-6 mois);
— accomplit toute tâche pertinente à son rôle à la demande de son supérieur immédiat.

EXIGENCES:
— Diplôme universitaire en service social ou l'équivalent.
— Minimum d'expérience clinique souhaitable.
— Bonne connaissance de la loi 24.
— L'usage de l'automobile personnelle est requise.

ENDROIT DE TRAVAIL: Centre d'accueuil Val du Lac.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 9 avril 1980, au:

Service du personnel
Centre des Services Sociaux de l'Estrie
594, boul. Queen Nord,
Sherbrooke, Québec J1H 3R7

Le Collège de la région de l'amiante

RECHERCHE
Directeur des services pédagogiques

Description de la fonction:
Il est responsable de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources reliés au régime pédagogique, de même que de l'organisation générale de l'enseignement. Il est chargé de la gestion des services de recherche et d'expérimentation, de l'éducation des adultes, de secrétariat pédagogique, d'aide pédagogique et des moyens d'enseignement. Il est membre du conseil d'administration et de la commission pédagogique et exerce les fonctions de directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier.

Conditions générales d'éligibilité:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle, dans un champ de spécialisation approprié;
— Posséder huit (8) années d'expérience pertinente dont trois (3) dans un emploi de cadre;
— Les candidats ne possédant pas de façon intégrale les qualifications ci-dessus mentionnées verront leur dossier étudié au mérite en fonction des équivalences à établir.

Traitement:
Selon les stipulations du règlement relatif aux conditions d'emploi des cadres et des gérants des Collèges d'enseignement général et professionnel.

Toute personne intéressée doit poser sa candidature par écrit à l'attention du soussigné, ce avant le 10 avril prochain.

Jean Dagnault
secrétaire général
Collège de la région de l'amiante
671, boul. Smith sud
Thetford Mines, (QUÉBEC)
G6G 1N1

Le FORUM DES CITOYENS ÂGÉS DE MONTRÉAL
est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

Le poste:
Comporte des responsabilités générales de planification, d'organisation et de coordination des activités du Forum en conformité avec les objectifs généraux et les politiques du Forum.

Le (la) candidate (e)
Possède une formation en sciences humaines de préférence, alliée à une expérience de quelques années dans une fonction de responsabilité supérieure de gestion. De plus, le (la) candidat (e) devra avoir démontré un certain leadership dans le développement des ressources humaines et si possible une expérience auprès de personnes âgées autonomes.

Il (elle) est bilingue — parle et écrit le français et l'anglais — et est âgé (e) d'au moins 35 ans.

Les conditions de travail
Seront établies en fonction des titres et qualités du (de la) candidat (e) conformément à la politique du Forum. Le salaire n'est aucunement compétitif avec les échelles du réseau des affaires sociales.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet doivent être adressées sous pli confidentiel avant le 10 avril 1980 à l'adresse suivante:

Comité de sélection
FORUM DES CITOYENS ÂGÉS DE MONTRÉAL
1800 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué.
H3H 2H2

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation

Postes de professeur

Dans le cadre de son Programme de perfectionnement des maîtres de français au secondaire (P.P.M.F.) de la Section d'enseignement secondaire et collégial, la Faculté recherche plusieurs professeurs.

Champ d'activité
Pédagogie du français langue maternelle au secondaire.

Fonctions
Enseignement de 1er, 2e et 3e cycles en pédagogie du français langue maternelle au secondaire. Activités de recherche dans le domaine. Contribution au fonctionnement et au rayonnement du Programme et de la Faculté.

Exigences
Doctorat en didactique du français ou dans une autre discipline des sciences de l'éducation, en littérature ou en linguistique, et expérience de l'enseignement secondaire;

à défaut de doctorat,

maîtrise en didactique du français ou dans une autre discipline des sciences de l'éducation, en littérature ou en linguistique; expérience d'au moins cinq ans de l'enseignement secondaire et pratique de la recherche appliquée en sciences de l'éducation.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
Le 1er juin 1980

Date de clôture des candidatures
Le 11 avril 1980, avant 17 heures

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:
M. Jean-Louis Bernard
Vice-doyen à la gestion et
au développement des ressources
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6203, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T3

CHARGÉ DE LIAISONS — DIRECTION ENVIRONNEMENT

Nature de l'emploi:

Dans le cadre de la direction Environnement au siège social, révise et met à jour le répertoire des lois et règlements concernant la protection de l'environnement et celles qui découlent de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Assiste le directeur et les autorités de la SEBJ dans leurs négociations auprès des autochtones et des divers internants lors de la réalisation des projets. Maintient les liaisons nécessaires auprès des divers organismes impliqués dans les divers régimes issus de la convention. Agit comme Spécialiste des questions socio-économiques auprès des chargés de projets de la direction.

Exigences:

Bachelier dans un des secteurs des sciences humaines (anthropologie, droit, science sociale, science politique, économique), de 5 ans à 10 ans d'expérience dans le domaine des relations, négociations, liaisons, etc. et très bonne connaissance de la langue française et anglaise. Facilité d'écrire dans les deux langues.

Service du Personnel
Société d'énergie de la Baie James
800, boul. de Maisonneuve est
14e Étage
Montréal, Québec H2L 4M8

Les 6,200 postiers du Québec seront invités par leurs dirigeants à voter OUI

OTTAWA — Les dirigeants du Syndicat des postiers du Canada ont convenu de recommander à leurs quelque 6,200 membres au Québec de voter OUI au référendum et d'appuyer une résolution en ce sens qui sera débattue le mois prochain lors du congrès spécial de la FTQ.

«Il faut un mandat fort pour négocier avec le fédéral... et j'en sais quelque chose», a déclaré hier le président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot.

Cette position est logique, a précisé pour sa part, le président de la section montréalaise, M. Marcel Perreault, compte tenu de l'histoire des luttes syndicales aux postes.

Les deux leaders syndicaux préparaient à Ottawa leur stratégie en vue de la tenue de la première séance de conciliation qui commence aujourd'hui. Ils se sont dit convaincus que les postiers du Québec accueilleront favorablement la recommandation de leur exécutif.

M. Parrot a rappelé que les postiers ont déjà reconnu le droit du Québec à l'autodétermination et que cette position est celle de l'ensemble des 23,000 postiers.

«Moi, je sais déjà qu'il y a énormément de postiers qui ont appuyé et qui appuient toujours le Parti québécois», a ajouté M. Parrot. Cependant le directeur du syndicat au Québec, M. Clément Morel, a tenu à faire savoir que le OUI n'est pas un appui à un parti politique quel qu'il soit, et qu'il est au-dessus des considérations partisanes.

M. Parrot est Montréalais mais vit à Ottawa depuis que ses fonctions au sein du Syndicat des postiers l'y retiennent. Il ne cache pas sa préférence «personnelle» pour le OUI et n'hésite pas à dire que ses partisans remporteront le référendum.

Dimanche, les 4,200 postiers de la région de Montréal sont convoqués à une réunion où l'exécutif leur soumettra la recommandation d'appuyer la démarche de la FTQ et le OUI au référendum. Des réunions semblables se tiendront partout au Québec d'ici le 19 avril.

DOYEN DE LA GESTION DES RESSOURCES

Sous la juridiction et la responsabilité immédiate du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion des ressources doit administrer et exécuter les politiques et directives arrêtées par les autorités concernées v.g. Conseil d'administration, Comité exécutif, Commission des études.

TÂCHES:
- présider la sous-commission des ressources
- administrer les politiques concernant le personnel d'enseignement et de recherche et les ressources affectées à l'enseignement et à la recherche;
- appliquer les normes et critères des règlements généraux de l'Université du Québec, de l'Université du Québec à Montréal, et les conventions collectives du personnel d'enseignement;
- assurer les relations avec les départements concernant le nombre, la qualité et la rémunération du personnel d'enseignement;
- servir de lien entre les départements et le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et les services de l'université;
- participer à l'élaboration et à la rédaction des procédures relatives au personnel d'enseignement;
- administrer les programmes de perfectionnement à long et à court termes du personnel d'enseignement;
- obtenir l'information requise pour la mise à jour des dossiers du personnel d'enseignement et de recherche et fournir les statistiques et relevés concernant ce personnel;
- conseiller le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur les ressources humaines et matérielles requises par de nouveaux programmes ou de nouvelles activités;
- remplir toute autre fonction de même nature que pourrait lui confier le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

QUALIFICATIONS:
- Diplôme de 3e ou de 2e cycle avec expérience universitaire;
- Qualités administratives et expérience de gestion dans le milieu académique;
- Connaissance des structures de l'Université du Québec.

SALAIRE:
Selon l'échelle de salaire des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

DATE LIMITE:
Prière de faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 17:00 heures le mardi 1er avril 1980 à l'adresse suivante:

Me Pierre Brossard
Secrétaire général
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888-Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Société de développement de la Baie James

Chef de service — Informatique

Le candidat est responsable des activités du service-Informatique de la Société et ses entités affiliées.

Fonctions:
- Organiser, planifier et coordonner les activités du service Informatique
- Élaborer des politiques, des plans et des programmes qui permettent une utilisation efficace du matériel ordinateur
- Répondre à la demande des directions et des services de la Société requérant des services d'ordinateur et des soutiens aux programmes et systèmes
- Assurer l'implantation de l'équipement
- Effectuer des analyses en vue de la programmation
- Voir à la conception et à l'exécution des programmes informatiques
- Élaborer un programme de formation et de perfectionnement afin de familiariser les usagers aux systèmes informatiques

Exigences:
- Formation de niveau universitaire en administration ou en informatique
- Expérience pertinente de cinq (5) à sept (7) années en informatique
- Connaissance et l'expérience d'un système de gestion de banque de données (image-3000) ainsi que des terminaux interactifs seraient un atout (l'ordinateur utilisé sera un HP 3000 et le développement se fera en cobol).

Lieu de travail: Montréal

Salaire intéressant incluant une gamme complète d'avantages sociaux.

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Société de développement de la Baie James
Service des Ressources Humaines
800 est, boul. de Maisonneuve, 22e
Montréal, Québec
H2L 4M6

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Le département de science politique désire recruter:

• un professeur remplaçant

pour une période d'une année, à compter du premier juillet 1980, capable de dispenser un enseignement à temps complet en politique canadienne et en méthodologie.

• un professeur à temps complet spécialisé

en politique canadienne et manifestant un intérêt pour la politique de la planification urbaine et régionale (les candidats spécialisés en politique comparée et manifestant un intérêt pour la politique de la planification urbaine et régionale seront également considérés); ce poste d'une période d'une année à compter du premier juillet 1980 demeure sujet à une approbation budgétaire non encore définitive.

Pour chacun de ces postes, le rang (chargé de cours ou professeur adjoint) et le traitement seront déterminés en fonction des diplômes (le doctorat étant désirable) et de l'expérience du candidat choisi, en tenant compte de la convention collective en vigueur.

On est prié de faire parvenir les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet, le plus tôt possible, au

Directeur du département de science politique de l'Université d'Ottawa, 550 rue Cumberland, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Chartrand, Frédérick & Associés Inc.

Conseillers en informatique / EDP Consultants
1350 ouest, rue Sherbrooke, suite 1110, Montréal H3G 1J1
Tél.: (514) 849-3501

INFORMATICIENS

Chartrand, Frédérik & Associés Inc., un meneur dans le recrutement d'informaticiens québécois, a présentement une forte demande de la part de ses clients exclusifs; en voici quelques-unes:



Analyste senior — **25 à 29K**

5 à 8 années d'expérience en informatique sur des ordinateurs 370 ou Univac dont 2 à 3 ans en tant qu'analyste d'applications commerciales ou financières. Agira aussi comme chargés de projets. Aucune programmation; compagnie dynamique située au centre-ville

Programmeurs/Analystes — **18 à 26K**

Plusieurs postes de programmeurs/analystes ouverts présentement pour des candidats possédant de 1 à 6 ans d'expérience en programmation Cobol, OS ou DOS. Occasion unique de se familiariser avec la banque de données IMS. Si vous désirez augmenter vos revenus et progresser rapidement, n'hésitez pas.

Venez rencontrer des spécialistes qui vous guideront dans votre carrière d'informaticien et qui travailleront en équipe avec vous dans la recherche de nouveaux défis.

Communiquez confidentiellement ou envoyer votre curriculum vitae à:

Pierre Chartrand
849-3501



Combattez la pollution avec le Groupe SNC

Le Groupe SNC est l'une des plus grandes entreprises canadiennes à offrir des services de gestion de projet, d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction au Canada et à l'étranger. Nous avons actuellement besoin d'un

Directeur du traitement de l'air.

Le candidat choisi sera responsable de la qualité des travaux dans le domaine de la pollution de l'air et participera activement au travail de mise en marché. Il aura 10 années d'expérience en échantillonnage et analyse ainsi qu'en étude de dispersion. Il connaîtra l'utilisation des épurateurs en voie sèche ou humide, des précipitateurs, des filtres à sacs et des cyclones. Il devra avoir fait preuve de qualités de gestionnaire et bien maîtriser les principes théoriques qui interviennent dans le traitement de l'air. De plus, le candidat fera preuve d'imagination au niveau du développement de nouveaux systèmes et sera bilingue.

Le titulaire de ce poste sera une personne responsable qui aura l'occasion d'accroître ses compétences au sein d'une compagnie en pleine expansion. Le Groupe SNC, propriété de ses employés, offre un salaire et des avantages sociaux excellents.

Envoyez votre curriculum vitae au bureau de l'emploi

Le Groupe SNC
1, Complexe Desjardins
Case postale 10
Succursale Desjardins
Montréal H5B 1C8

BIBLIOTECHNICIEN affecté à la bibliothèque/service des acquisitions

FONCTION
Le bibliotechnicien effectue des travaux de nature technique reliés à la recherche bibliographique, au catalogage et à la classification, au prêt des documents ainsi qu'à l'aide au lecteur.

Le bibliotechnicien effectue les recherches nécessaires à l'acquisition des documents à l'aide des sources bibliographiques et commerciales. Il prépare et renouvelle les listes de commande et en vérifie l'exactitude et le contenu. Le bibliotechnicien catalogue les documents de la bibliothèque par la recherche des renseignements nécessaires à l'identification et à la description des ouvrages. Il classifie divers volumes et documents de la bibliothèque et codifie les renseignements catalographiques sur les formules informatiques.

EXIGENCES
D.E.C. en bibliotechnique ou en techniques de la documentation. Connaissance du terminal.

TRAITEMENT
Dans une échelle de salaire située entre $6.48 à $10.45 l'heure, en voie de révision.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 10 avril 1980 au:

Service du personnel (concours no 79-80-221)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste Catherine, local 6022
Montréal, Qué.
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

La Société d'Ingénierie de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler le poste suivant à son bureau de Montréal.

Superviseur des finances et de la comptabilité

Fonctions:
- S'assurer que les estimations de projet ou autres comportent les données nécessaires à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les coûts et les variantes en comparaison avec les budgets et les prévisions.
- Sous la direction du contrôleur, Ingénierie des projets, revoir le budget et la procédure d'estimation lors de la préparation des soumissions.
- Assurer la liaison entre la Finance et les autres divisions de la Société d'Ingénierie pour garantir l'uniformité dans l'interprétation et le rapport de l'information financière.
- Analyser les renseignements financiers produits par le système informatique.
- Identifier les domaines qui requièrent l'attention de la direction, faire les recommandations appropriées, développer et implanter les recommandations approuvées touchant les budget et les estimations.
- Préparer et distribuer les évaluations du rendement afin que les directeurs disposent d'une comparaison à jour entre les dépenses réelles et les dépenses prévues au budget aux chapitre des dépenses récupérables et non-récupérables.
- Répondre aux questions sur le contenu des rapports.
- Accomplir, à l'occasion, d'autres tâches spéciales pour le contrôleur, Ingénierie des projets.

Exigences:
- Diplôme d'études secondaires et cours universitaire en comptabilité ou cours avancé en tenue de livre.
- Quatre à cinq années d'expérience dans un poste semblable.
- Connaissance pratique des théories, techniques et usages de la comptabilité industrielle et générale ainsi que de l'expérience dans les systèmes informatiques axés sur la gestion.
- Habileté à communiquer oralement et par écrit.
- Pouvoir travailler et communiquer avec les cadres intermédiaires.
- Capacité de fonctionner sous pression et de respecter des échéanciers serrés.

Ce poste est ouvert également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de ***dossier 80-3-008MD*** *au: Service du Personnel, l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, Société d'Ingénierie, 2001 rue University, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2.*

L'Énergie Atomique du Canada Limitée **Atomic Energy of Canada Limited**

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

PRENEZ AVIS que Marcel Sauriol, région 06, détenteur du permis M-501549-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Mme Louise St-Georges, région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 24 mars 1980
2ième parution: 25 mars 1980
3ième parution: 26 mars 1980
Me Gaëtan Champagne
400, route 329 nord
Ste-Agathe J8C 2Z8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 69-02930
VILLE DE MONTRÉAL
-vs-
STEPHEN A. OSTROW
Il est enjoint à Stephen A. Ostrow, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.
(signé) E. FLEURY, Greffier-adjoint
Mes Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
275 est, Notre-Dame
Montréal
Procureurs de la demanderesse

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
No.: 500-43-001151-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A JOCELYN GOURGUE
Considérant la demande formulée par requête en date du 3 mars 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de GOURGUE, Joseph, Armand, Jean, Michel, né le 13 janvier 1966 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

Prenez avis que la requérante cédante LES ATELIERS DE SOUDURE RIMOUSKI LTÉE 382 boul. Jessop Rimouski PQ. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer au requérant cessionnaire JEAN CLAUDE HORTH CP. 156 Paspebiac Cté Bonaventure PQ. son permis portant le numéro Q-506693 D-001 qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01.
Vos requérants demandent de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision a être rendue puisse être exécutoire immédiatement.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec, PQ.
Première parution: 26 mars 1980
Deuxième parution: 27 mars 1980
Troisième parution: 28 mars 1980
Me MARC M. DELAGE, Procureur
St-Hilaire De Blois et Associés
220 Grande Allée est, suite 850
Québec, P.Q.
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-12-094630-807
DAME LISE GAGNÉ, résidant et domiciliée au 2325, Victoria #8 à Longueuil, district de Montréal,
requérante
—vs—
ARMAND TREMBLAY, d'adresse inconnue,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé Armand Tremblay est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Longueuil, le 20 mars 1980.
RONALD CHASSÉ
RÉGISTRAIRE
Bénard Lapierre Lamarre & Alie
Procureurs de la requérante
1336, Ste-Hélène,
Longueuil, Québec, J4K 3S6

PRENEZ AVIS QUE: M. Roger Hémond résidant et domicilié à Ste-Julie comté de Verchères demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. D. Langevin Inc. résidant et domicilié à Verchères comté de Verchères. Le permis M-506473-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
100, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 25 mars 1980
2ème publication: 26 mars 1980
3ème publication: 27 mars 1980

PRENEZ AVIS que LES ENTREPRISES QUEVILLON INC. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à LES DISTRIBUTIONS CHIBQUE INC. le permis no M-502892005 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, No 230
Montréal, Québec. H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Tribunal de la Jeunesse
No 500-43-001269-79
Monsieur "X" et Madame "X"
requérante
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A JEAN FAVREAU. Considérant la demande formulée par requête en date du 13 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Marie Thérèse Jeannine Sylvie, née le 12 novembre 1960 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Johanne DesLongchamps
Procureur des requérants.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL,
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009242-791
BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chap. B-1, art. 100),
Demanderesse-requérante,
-vs-
JACQUES VÉZINA,
Défendeur-Intimé.
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse-requérante dans cette cause pour le montant de $8.481.68 plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente (30) jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint
Cour Supérieure
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
440 ouest, boul. Dorchester
6ième étage.
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse-requérante.

AVIS
Prenez avis que les Autobus Camil Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, à 165 boul. Charest est, Québec pour le renouvellement de son permis de transport saisonnier portant le numéro Q-000422-101-DS.
Quiconque désire s'opposer à ce renouvellement devra le faire dans les 5 jours après la 3ème publication de cet avis dans le journal, à l'adresse ci-haut mentionnée.
Première parution: 26 mars 1980.
Deuxième parution: 27 mars 1980.
Troisième parution: 28 mars 1980.
LES AUTOBUS CAMIL INC.

Le voiturier-remorqueur: H. CORDEAU TRANSPORT INC. 638, Chem. des Patriotes, St-Charles sur Richelieu, P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant: TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE — CONTRAT — Tirer les remorques vides ou chargées en possession légale de: BERTRAND MATHIEU LTÉE., permis no: M301225, en vertu du permis de cette dernière et sur chacune des clauses. Le voiturier-routier demande à la C.T.Q. un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS
PRENEZ AVIS que les Fiduciaires de l'Église Unie St-Andrew de Lachine présenteront à l'Assemblée Nationale du Québec, un projet de loi ayant pour objet d'annuler la clause stipulant que l'immeuble ci-après décrit serve pour toujours pour fins d'église et de cimetière.
DÉSIGNATION:
La partie Sud du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT (Ptie 468) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels du Cadastre de la Ville de Lachine, ayant front sur le Boulevard St-Joseph, en la Cité de Lachine, contenant une superficie totale de vingt mille deux cent dix-sept pieds carrés (20,217 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 1550 dudit Boulevard St-Joseph, ainsi que le garage y érigé.
Ces charges et conditions ont été créées aux termes d'un acte de donation par Robert Grant et James Charles Grant à la Congrégation de l'Église Presbytérienne Ecossaise de la Paroisse de Lachine, passé devant le notaire J.P. Grant, le 7 avril, 1832, sous le numéro: 316 de ses minutes.
L'ÉGLISE UNIE ST-ANDREW DE LACHINE
PAR:
ÉMILE DESCARY, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-12-094-654-807
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
DENIS LANGLOIS, chauffeur d'autobus, domicilié et résidant au 5045, 16ième Avenue Rosemont, cité et district de Montréal
requérant
—vs—
LAURETTA THIBEAULT de lieux inconnus,
intimée
PRENEZ AVIS qu'il y a eu dépôt et réception au Greffe des divorces du district de Montréal de la requête en divorce du requérant et que si vous désirez la contester, vous devez le faire en produisant une comparution ou votre contestation audit Greffe, après leur signification au requérant, dans un délai de soixante (60) jours.
MONTRÉAL, ce 21 mars 1980.
ARMAND BEAULIEU, p.a.
Me Bertrand Bernier, avocat
Procureur du requérant
2600 est, boul. St-Joseph #201
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
NO. 500-12-094-029-802
DAME SANDRA TOKARSKI,
Requérante
-c-
ROGER CLOUTIER,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ROGER CLOUTIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorve accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 19 mars 1980
SAMUEL S. BARD, J.C.S.
Registraire
Mes. Laroche, Boyaner & Sepinwall
6655 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Famille)
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-079189-787
RÉAL LÉONARD,
Requérant,
-vs-
KATHLEEN KAVANAGH,
Intimée
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'INTIMÉE est par la présente avisée qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 11 avril 1979, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous;
MONTRÉAL, le 20 mars 1980
RENAUD & BÉLANGER,
Procureurs du requérant
1561 est, boul. St-Joseph,
Montréal, P. Qué.
H2J 1M8
527-1531

PRENEZ AVIS que RICHARD LAMBERT demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à LES DISTRIBUTIONS CHIBQUE INC., le permis no M-508729001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, No 230,
Montréal, Québec H2L 4C7.

Le requérant-cédant, M. Charles Cimon, domicilié au C.P. 88, St-Valérien Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Joseph E. Jean, domicilié au 2ème rang est, St-Fabien, Cté Rimouski le permis portant le numéro: Q-501388 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
première parution: 26 mars 1980.
deuxième parution: 27 mars 1980.
troisième parution: 28 mars 1980.

PRENEZ AVIS QUE Clément Ricard & Fils Inc., 3325 rue Girard, à Trois-Rivières, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant: TRANSPORT RESTREINT - SERVICE LOCAL - CONTRAT - Trois-Rivières et tout endroit situé dans un rayon de cinq (5) milles de ladite Ville.
TRANSPORT RESTREINT - RAYON - CONTRAT - de Trois-Rivières à tout point situé dans un rayon de 30 milles dudit endroit et retour.
Dans les deux cas, pour le transport de matériel pour le compte de l'Hydro-Québec. Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boulevard Charest, Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication.
Chartier, Ménard & Doyon
Procureurs de la requérante,
197 rue Bonaventure,
Trois-Rivières.
1ère parution le 24 mars 1980
2ème parution le 25 mars 1980
3ème parution le 26 mars 1980

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)
PRENEZ AVIS que la requérante-cédante, TRANSPORT LACAS ENR., détentrice du permis no. 10212-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer le système de transport qu'il exploite en vertu du permis no. 10212-V, y compris tous les droits, titres, intérêts et privilèges rattachés audit permis 10212-V, à TRANSPORT SERGE LIMITÉE, requérante-cessionnaire.
Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: le 24 mars 1980
2ième publication: 25 mars 1980
3ième publication: 26 mars 1980
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, Suite 100
MONTRÉAL, P. Québec.

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
RÈGLEMENT 12
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)
La requérante, TRANSPORT LÉO ST-PIERRE LIMITÉE, détentrice des permis portant les numéros M-506612-001 à M-506612-019 inclusivement, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transporter des marchandises en vrac, spécifiées aux groupes 3 et 4 du règlement no. 12, dans la région 8, sous forme de permis spécial pour chacun des permis ci-haut mentionnés.
Durée: 360 jours.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, Suite 100
MONTRÉAL, P. QUÉBEC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO. 705-12-002273-802
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
DAME RÉJEANNE MORIN, empaqueteuse, épouse légalement séparée de Roland Girard, résidant et domiciliée dans le district de Joliette
requérante
c.
ROLAND GIRARD, de lieux inconnus
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Roland Girard est par les présentes requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau des Greffe au Palais de Justice de Joliette sis au 450 rue St-Louis.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite de vous.
JEAN-PIERRE BOUCHER
Avocat de la requérante
1816 Sherbrooke, est
Montréal, Qué. H2K 1B3

Avis est donné que: Jean-Charles Desnoyers, 28, Rang St-Louis, St-Damase, P.Q., détenteur du permis M501269-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Guy Desnoyers, 243, Rang St-Louis, St-Damase, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 26 mars 1980
2ème parution le 27 mars 1980
3ème parution le 28 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

La requérante REMORQUES OLYMPIA LTÉE s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin qu'elle maintienne son permis 359-DYV suite au changement de contrôle intervenu comme suit:
Anciens actionnaires:
Maurice Trudel 99 actions ordinaires
Jocelyne Trudel 1 action ordinaire
Nouvel actionnaire:
Groupe MATA, S.C.C. 100 actions ordinaires
La requérante demande également à la Commission de statuer que sa décision deviendra exécutoire immédiatement après avoir été rendue et continuera de l'être jusqu'à décision contraire en Appel.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis dans les journaux.
Première publication: 24 mars 1980
Deuxième publication: 25 mars 1980
Troisième publication: 26 mars 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR PROVINCIALE
NO: 705-02-000304-808
ERNEST QUINTAL LTÉE,
Demanderesse,
-vs-
MARCEL FRÉCHETTE,
-et-
MONIQUE FRÉCHETTE,
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, Marcel Fréchette, de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée aux greffes de la Cour Provinciale à son intention.
JOLIETTE, ce 26 mars 1980.
P. Ouellet
GREFFIER ADJOINT
FOREST & RENAUD, avocats,
224, rue Notre-Dame,
Repentigny, P.Q.
Procureurs de la demanderesse.

AVIS DE VENTE
Avis public est, par les présentes, donné que, conformément à un jugement de la Cour Supérieure, district de Montréal rendu le dix-sept novembre Mil neuf cent soixante-dix-neuf dossier no 500-14-003760-790, il sera procédé, le vingt-cinq avril 1980 à neuf heures de l'après-midi, au 3323 est Henri-Bourassa, Montréal-Nord l'enchère et à l'adjudication publique de l'immeuble appartenant à Chantale Chalifour et Jean-Claude Jr. Chalifour, mineurs, dans la proportion de un sixième (1/6) chacun et désigné comme suit: savoir: DÉSIGNATION
Un immeuble situé à St-Hubert, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX-CENT-CINQUANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT VINGT-NEUF (129-258) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, division d'enregistrement de Chambly: avec toutes constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro civique 3670 rue Sullivan, circonstances et dépendances.
Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.
Signé à Montréal-Nord, le dix-sept mars Mil neuf cent quatre-vingt (1980).
Me RÉAL GUILLET, notaire
3323 est boul. Henri-Bourassa
Montréal-Nord, Qué. H1H 1H6

CANADA
PROVINDE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-094628-801
DAME CÉCILE BERGERON,
Requérante.
-vs-
ROLLAND LAPLANTE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ROLLAND LAPLANTE, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requétante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTRÉAL, le 19 mars 1980.
(SIGNÉ) RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
BÉNARD LAPIERRE LAMARRE & ALIE
1336, rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué.
(Me Richard Lapierre)

AVIS PUBLIC
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES
GREFFE DES DIVORCES DE MONTRÉAL
NO: 500-12-092696-800
MURIEL JOY HENNESSY
2115, rue Bourbonnière,
Montréal,
Requérante
-vs-
RALPH GORDON
Présentement d'adresse inconnue
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé RALPH GORDON est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit de la partie requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire, a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTRÉAL, ce 21 mars 1980
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
ARCLAMBAULT BOUCHER & ASS.
10, rue St-Jacques, suite 904
Montréal, H2Y 1L3

PRENEZ AVIS QUE: M. Daniel Trottier résidant et domicilié à L'Annonciation, comté de Deux-Montagnes demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Guy Bigras résidant et domicilié à Ste-Scholastique, comté de Deux-Montagnes le permis M-508-997 qu'il détient pour effectuer un camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
LES PLACEMENTS EMBEE LTÉE
EMBEE INVESTMENTS LTD.
PRENEZ AVIS que LES PLACEMENTS EMBEE LTÉE — EMBEE INVESTMENTS LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, 1ère partie, ayant son siège social à Montréal, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministère des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, dans le but de demander l'abandon de sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.
MONTRÉAL, le 11 janvier 1980
LAPOINTE ROSENSTEIN
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 923
Montréal, Québec
H3B 1H9
Procureurs de la requérante

C.T.Q.
TRANSFERT
PRENEZ AVIS que PIERRE ROBIDOUX ENR. détenteur du permis no M-601039-2-S s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son entreprise de location à Les Entreprises GEN-ROCHE INC. dont les actions sont détenues comme suit: André Gendron — 55 actions ordinaires votantes; Jean-Louis Gendron — 40 actions ordinaires votantes; Danièle Rocheleau Gendron — 5 actions ordinaires votantes.
La requérante demande que la décision soit rendue "instanter" selon les règles de pratiques.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 26 mars 1980
2ème parution: 27 mars 1980
3ème parution: 28 mars 1980
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAD6
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-054-705-798
GEORGES CORBEIL,
Demandeur
-vs-
GASTON LEPAGE,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, GASTON LEPAGE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 28 janvier 1980.
RONALD CHASSÉ
Protonotaire Adjoint, C.P.M.
Bénard Lapierre Lamarre & Alie
Avocats
1336, rue Ste-Hélène
Longueuil, Québec
J4K 3S6
(Jacques Alie)

PRENEZ AVIS Que la requérante LES TRANSPORTS NETWORK (QUE) LTÉE. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de modifier sa clause f) concernant le transport à contrat qui était fait pour Continental Can Company of Canada Ltd. par suite de la vente de cette division de Continental Can Company of Canada Ltd. à MacMillan Bloedel Building Materials Ltd. pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Montréal aux frontières Qué/Ont (port d'entrée Rivière Beaudette) pour le compte de MacMillan Bloedel Packaging a division of MacMillan Bloedel Building Materials Ltd. et retour.
DROIT ADDITIONNEL: La détentrice aura le droit d'utiliser des unités à température contrôlée.
Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis no. X-202 de l'Ontario Highway Transport Board.
1ière publication: 24 mars 1980
2ième publication: 25 mars 1980
3ième publication: 26 mars 1980
PIERRE HOGUE, Procureur
1259 Berri, #230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-14-001006-790
Dame MURIELLE CASSIDY, née Désormeaux épouse de Richard Cassidy, domiciliée au 124, rue Gagnon, en la Cité de St-Jérôme, district de Terrebonne;
Requérante
-vs-
LE GREFFIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL, en sa qualité de dépositaire des registres de l'état civil,
-et-
LE GREFFIER DE LA VILLE DE VERDUN, en sa qualité de dépositaire des registres de l'état civil,
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPERIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, en sa qualité de dépositaire des registres de l'état civil,
Intimés
-et-
RICHARD CASSIDY, d'adresse inconnue,
Mis-en-cause
AVIS
A: RICHARD CASSIDY
PRENEZ AVIS Que le 19 mai 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi sera présentée en cette cause une requête en rectification des registres de l'état civil pour enregistrer la naissance de Sean Cassidy et Célina Cassidy.
Une copie de la requête a été laissée au greffe à votre intention.
LACHUTE, ce 14ième jour de mars 1980.
ME Jean-Claude Gagnon, Avocat
Procureur de la requérante
113, rue Béthanie
Lachute, P.Q.
J8H 2L2

"Avis est par les présentes donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec, que le Contrat en date du 12 mars 1980 par lequel Checkmate Consultants Ltd. a transporté et cédé toutes les créances présentes et futures à Quality Records Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 13 mars 1980, sous le numéro 3055907"

AVIS DE DEMANDE DE PERMISSION POUR ABANDON DE CHARTE
Avis est par les présentes donné que la compagnie Le Bottier Des Jeunes Inc. constituée en corporation en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à Repentigny, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies.
Montréal, le 21 mars 1980
Me Bernard Drapeau
Procureur du demandeur

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PASQUALE DELLA FORESTA, commis d'épicerie demeurant au 8930 rue Clark, Montréal, P.Q. H2N 1R8.
Failli.
Avis est par les présentes donné que PASQUALE DELLA FORESTA a fait cession de ses biens le 20 mars 1980, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 avril 1980, à 11:00 hres de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1255 Carré Phillips, suite 904, à Montréal.
Daté de Montréal, ce 21 mars 1980.
LOUIS GOLDBERG, C.A.,
Syndic.
Bureau de:
LOUIS GOLDBERG, C.A. Syndic,
1255 Carré Phillips, Suite 904,
Montréal, P.Q. H3B 3G6
Tél: 878-9897

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-05-002 149-803
SERGE ROTILIO,
demandeur
—vs—
ENTREPOSAGE COMMERCIAL STORAGE CO.,
-et-
ASSOCIATION AUTOMOBILISTES VERDUN,
défenderesses
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défenderesses sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de (30) jours de la dernière publication.
Deux copies de l'action ont été laissées à la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement contre vous.
Me Jean-Pierre White,
Procureur du demandeur.

AVIS
RYDER TRUCK RENTAL LTD., détentrice du permis No 109-DYV, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le cadre du règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques afin d'obtenir l'émission d'un permis de location l'autorisant à donner les services suivants au 690, boul. des Laurentides, St-Jérôme (Paquette Gas Bar).
Services: a) location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au sens du Code de la Route.
b) location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au sens du Code de la Route.
Tout intéressé peut faire une opposition à cette requête à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter, suivant les dispositions de l'article 2.58.1 des règlements de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, que la décision devienne exécutoire immédiatement à la date à laquelle elle sera rendue.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-011 713-769
MURRAY HILL LIMOUSINE SERVICE LTD., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1380, rue Barré, Montréal, Québec
Demanderesse
-VS-
DANIEL GAUTHIER, de lieux et adresse inconnus.
Défendeur.
ORDRE DE COUR
Par ordre de la Cour, le défendeur, DANIEL GAUTHIER, est par les présentes requis de produire un acte de comparution ou de se constituer de nouveaux avocats dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur.
Prenez avis qu'à défaut par vous d'obtempérer aux présentes, il sera procédé contre le défendeur par défaut.
MONTRÉAL, le 19 février 1980.
MERCURE POLIQUIN COUTU
& BERNIER
Procureurs de la demanderesse
507, Place d'Armes
Suite 1800
Montréal, Québec
H2Y 2X4

LEAD INVESTMENT CORP.
AVIS
AVIS est donné que LEAD INVESTMENT CORP. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 2ième jour de janvier 1980.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
PROCUREURS POUR LEAD INVESTMENT CORP.

Avis est donné que: Gilles Pelletier, 72, Eastmain, Matagami, P.Q., détenteur du permis M509331-001, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT GILLES PELLETIER INC., 72, Eastmain, Matagami, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 24 mars 1980
2ème parution le 25 mars 1980
3ème parution le 26 mars 1980
3ème parution le 27 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.,

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Faillites)
NO: 500-11-002485-783
Avis: à M. Jacques Camire,
Avis vous est donné par ces présentes que jugement a été rendu contre vous dans lequel La Ligue de Caisse D'Economie du Québec a été déclaré propriétaire de la maison portant le numéro civique 74 et 76 rue Dubé, et vous est ordonné d'abandonner possession dudit immeuble à

La Ligue des droits et libertés presse Ottawa de reconnaître immédiatement le Zimbabwe

La Ligue des droits et libertés a lancé hier un appel au gouvernement du Canada pour qu'il reconnaisse «immédiatement» le nouvel État du Zimbabwe.

Cet appel fait suite à la mission d'observation que viennent d'accomplir en Rhodésie durant les dernières élections quatre membres de la Ligue québécoise, affiliée à la Fédération internationale des droits de l'homme: Mme Bonnie Campbell et MM. Roger Poirier, Yvon Charbonneau et Dominique Boisvert.

Lors de la conférence de presse qu'ils donnaient hier à Montréal, pour faire rapport de leur mission, ils ont expliqué que le Zimbabwe avait besoin de la plus large reconnaissance internationale pour se reconstruire et venir à bout des nombreux problèmes qu'un siècle de domination et sept ans de guerre civile lui laissent sur les bras.

La reconnaissance du Canada notamment faciliterait et accélérerait l'organisation de l'aide que la Ligue, en coopération avec d'autres organisations humanitaires, veut acheminer le plus tôt possible au gouvernement de M. Robert Mugabe. A cet effet, la Ligue a déjà pris l'initiative de rassembler le plus grand nombre d'organisations au sein d'un «collectif québécois», qui favoriserait la coordination des informations, des échanges et des efforts d'assistance.

Selon les quatre observateurs québécois, les «énormes difficultés auxquelles doit faire face le nouveau gouvernement» exigent qu'une aide économique et matérielle considérable lui soit accordée de la part des gouvernements canadien et québécois, des agences d'aide et de coopération (gouvernementales et non gouvernementales) et des institutions financières et organismes spécialisés des Nations unies.

Parmi les nombreuses tâches qui s'imposent aux nouveaux dirigeants de Salisbury, les observateurs québécois ont mentionné le rapatriement de deux cent mille réfugiés établis au Mozambique et en Zambie (sans compter les 34,000 rentrés avant les élections), et la prise en charge d'un million d'autres personnes déplacées par la guerre et réparties dans 149 «villages protégés» à travers le pays.

Il faudra en outre rouvrir six cents écoles fermées à cause de la guerre, et en construire des centaines d'autres pour scolariser une population très peu gâtée sur ce point; enrayer de toute urgence la malnutrition, qui atteint dans plusieurs régions plus de 25% de la population, et parfois 40% dans le nord du pays.

«Il faudra, precisent-ils, nourrir cette population que la famine guette, dans des conditions difficiles puisque dans beaucoup de régions les récoltes n'ont pas été plantées à cause de la guerre, que le Zimbabwe a connu cette année une sécheresse inhabituelle, que la Croix-Rouge internationale qui assurait les secours alimentaires d'urgence a annoncé son retrait à court terme, la guerre étant terminée, et que les pires mois de disette s'annoncent pour avril, mai et juin.

Le gouvernement du Front patriotique devra par ailleurs procéder à la redistribution des terres (dans un pays où les Blancs, 4% de la population, possèdent 50% des terres), à l'intégration des deux armées de guérilleros avec celle de la Rhodésie et à la prise en main de tout l'appareil d'un État qui s'est illustré par son hostilité aux Africains de race noire.

Les nombreuses observations qu'ils ont faites durant leur cinq semaines de séjour incitent les délégués de la Ligue à l'optimisme sur l'évolution politique du nouvel Etat, qui deviendra officiellement indépendant le 18 avril. Mme Campbell croit, pour sa part, que la discipline dont ont fait montre les maquisards en gagnant les «points de rassemblement» imposés par l'administration britannique, et une volonté générale de reconstruction ne laissent pas présager des lendemains de dissensions à l'intérieur du gouvernement comme dans le pays, où les ralliements au nouveau régime n'ont pas tardé après que 87% de la population se fût prononcée clairement pour les partis nationalistes de MM. Mugabe et Nkomo.

M. Charbonneau croit de même que le Zimbabwe a toutes les chances d'éviter le marasme politique et économique qui a suivi la décolonisation dans maints pays d'Afrique. Il en serait préservé, selon l'ancien président de la CEQ, par l'abondance de ses ressources naturelles, la faible densité de sa population et surtout l'enracinement de ses coloniaux, qui ne quitteront pas le pays en masse du jour au lendemain.

La délégation québécoise a apprécié enfin son statut d'observateur non gouvernemental, qui lui a permis d'établir des contacts dans tous les milieux et d'obtenir des informations que d'autres n'avaient pas. M. Charbonneau a cité notamment une enquête qu'ils ont pu réaliser dans les principaux hôpitaux noirs et qui montrait, contrairement à ce que soutenaient les médias d'information, que la violence électorale était surtout le fait des forces de sécurité rhodésiennes et des partisans de l'évêque Muzorewa.

Manifestation des Haïtiens: les policiers donnent leur version

Si la veille, plusieurs présumées victimes de brutalité policière s'étaient employées, devant la Commission de police du Québec, à dire que l'intervention des policiers, le 20 juin dernier, auprès d'un groupe de citoyens d'origine haïtienne, était tout à fait injustifiée, tout comme certaines bousculades qui ont suivi, les audiences d'hier ont surtout permis aux policiers d'expliquer au juge Denys Dionne et au commissaire Maurice Laforest le déroulement des événements.

Tour à tour, l'agent Charlemagne Durand, de la police de la CUM, et son confrère de de patrouille, l'agent Normand Gauthier, ont expliqué qu'ils avaient répondu ce soir-là à un appel radiophonique mentionnant que «des Noirs harassaient les passants, à l'angle de la 19e avenue et de la rue Bélanger».

Rendus sur place, ils virent environ 75 personnes, éparpillées à la fois dans la rue et dans le parc Sainte-Bernadette, qui gesticulaient, qui parlaient très fort et dont certaines semblaient même se bousculer.

Les deux policiers, qui ont bien précisé que leur intention n'était pas de faire évacuer la place, mais bien de demander aux gens de circuler, ont fait part à ces dernières de la plainte reçue.

«À ce moment, a dit l'agent Gauthier, on nous a traités de racistes, sous prétexte que nous ne demandions pas à certains citoyens blancs de circuler également.»

Quant à l'agent Durand, il se serait fait dire au même moment, par Léger Jean-Louis: «Moi, si vous voulez que je parte, va falloir m'arrêter!» Le policier dit qu'il a répété son ordre de circuler et que M. Jean-Louis a incité ses compatriotes haïtiens à ne pas obéir, tout en lâchant les mots «racistes, racistes».

Devant ces agissements, l'arrestation de Léger Jean-Louis survint et, au moment où les policiers le déposaient dans leur véhicule, ils sentirent le groupe faire cercle autour d'eux, tandis qu'un dénommé Mascary ordonnait aux autres de ne pas quitter le parc.

La situation semblant se gâter, les policiers procédaient également à l'arrestation de Max Mascary. Mais alors qu'ils posaient ce geste, ils virent un Noir ouvrir la portière de l'auto-patrouille, libérant ainsi le premier prisonnier, alors qu'eux-mêmes étaient bousculés et perdaient Mascary.

«Devant l'ampleur que la situation prenait, de poursuivre l'agent Gauthier, nous avons demandé de l'aide, non sans que nous ayions réussi à recapturer notre premier prisonnier.»

L'arrivée en trombe de plusieurs voitures policières permettait d'une part de recapturer Mascary et de procéder à l'arrestation d'un troisième individu, Molière Théard, qui s'était réfugié à l'intérieur du restaurant «Chez Marlène», après avoir, semble-t-il, insulté deux policiers.

Un autre policier, l'agent Adrien Morin, a pour sa part déclaré, tout comme ses deux confrères d'ailleurs, qu'à aucun moment, il avait vu des policiers employer une force excessive à l'endroit des récalcitrants, sauf un coup porté à la tête de Théard, avec un objet noir qu'il n'a pu identifier.

Plus tôt, un couple âgé habitant en bordure du parc Sainte-Bernadette a affirmé que les Haïtiens faisaient très souvent du bruit, qu'ils parlaient fort et que le claquage de portières d'automobile était presque constant, plusieurs venant et repartant des lieux en auto. Selon l'homme et la femme, les policiers ont bien agi le 20 juin dernier, «parce que ces gens-là ont besoin d'une certaine éducation», devaient-ils ajouter.

La journée avait débuté avec le témoignage de trois clientes du restaurant «Chez Marlène» qui ont décrit notamment l'arrestation de Théard et le climat qui y régnait à ce moment.

L'enquête se poursuit aujourd'hui avec le témoignage d'autres policiers impliqués dans ces événements.

Prix du transport: le CRIM abandonne

Le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) a décidé d'abandonner sa contestation devant la Commission des transports relative à la hausse des tarifs de la Commission du transport de la CUM (CTCUM).

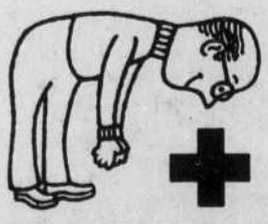
Le mise en service d'une carte mensuelle a prix avantageux a incité le CRIM à se désister des recours qu'il se proposait d'exercer.

Le CRIM, composé de l'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ), du Conseil central de Montréal (CSN), du Conseil du travail de Montréal (FTQ) auxquels s'étaient associés pour cette cause la Fédération de l'âge d'or du Montréal métropolitain et le Conseil central de Montréal de l'Association nationale des étudiants, estime que la carte mensuelle ne fait que remettre à plus tard un débat engagé sur la démocratisation et la gestion du transport en commun.

Mgr Grégoire est en deuil

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, est en deuil de son frère, M. Roch Grégoire, décédé hier matin à Montréal.

La dépouille sera exposée au salon Urgel Bourgie, au 5650 de la Côte-des-Neiges de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h aujourd'hui. Les funérailles seront célébrées à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde jeudi le 27 mars à 14 h.



Services au troisième âge

Brutalité: un témoin parle d'une machination

Entreprise au début de décembre dernier par la Commission de police du Québec, l'étude de la présumée brutalité policière, qu'auraient commise les sergents-détectives Jocelyn Dextraze et Guy Gelderbloom, de la police de la CUM, à l'endroit de John Francis Gariépy, a pris fin hier.

Le juge Guy Tremblay et le Dr Aimé Raic, qui agissent comme commissaires, ont entendu un autre témoignage venant confirmer que la plainte portée contre les deux policiers était une machination.

C'est ainsi que le sergent-détective Richard McGuinnis a déclaré que c'est lui-même qui, au début de janvier, avait communiqué avec M. Dextraze pour l'informer qu'un gars du pénitencier, Maurice Villeneuve, lui avait dit que la plainte portée par Gariépy n'était rien d'autre qu'un coup monté et que Gariépy avait fait de la sollicitation auprès d'autres détenus à Archambault, où il attendait son procès pour le meurtre de Eddy Losinger.

Interrogé alors qu'il devait témoigner devant la CECO, Villeneuve, dans un moment de répit, découvrit dans un journal un article traitant de l'affaire Gelderbloom-Dextraze-Gariépy. De l'avis de M. McGuinnis, Villeneuve s'est aussitôt écrié que c'était là un beau «frame up».

Plus tôt hier, Gariépy est revenu à la barre pour reconnaître qu'il avait parlé de sa cause avec d'autres détenus, s'empressant cependant de spécifier qu'il ne circulait jamais seul à Archambault, une prison qui, selon lui, est très dangereuse et où les règlements de compte sont monnaie courante.

Si les commissaires en ont terminé avec la partie de leur enquête impliquant Gariépy, MM. Dextraze et Gelderbloom n'en sont pas cependant au bout de leurs peines, la prochaine étape devant les confronter à une autre plainte, de mauvais traitements de leur part, portée cette fois par Roger Magloire.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Des clients intéressés

Le gouverneur de l'État du Massachusetts, M. Edward J. King, s'est entretenu hier à Québec quelques instants avec le premier ministre, M. Lévesque, avec le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry et avec le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Bérubé. M. King, accompagné du secrétaire à l'Énergie, M. Fitzpatrick, a indiqué que le Massachusetts était très intéressé à acheter de l'électricité de la Baie James ou d'une autre centrale. «Nous devons réduire nos importations de pétrole», a-t-il déclaré en expliquant que son État importait plus de pétrole que tout autre État des États-Unis. M. Fitzpatrick, pour sa part, a laissé entendre que le Massachusetts aimerait être raccordé au gazoduc qui doit acheminer vers l'Est du Canada le gaz naturel des Prairies. La prolongation d'un tel gazoduc permettrait de réduire la dépendance du Massachusetts à l'égard de l'huile à chauffage. Lundi, M. King et les autres membres de la délégation américaine se sont entretenus également de questions énergétiques avec le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis. Il a également été question lors de cette rencontre de la vente possible à la ville de Boston de wagons devant faire partie d'un réseau de transport en commun sur rails.

■ Prisonniers des glaces

Deux traversiers du CN sont prisonniers des glaces depuis plus de 48 heures à six milles au large de North Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Le premier navire, le Marine Atlantica, porte à son bord 140 passagers et 69 membres d'équipage. L'autre, le Frederick Carter, transbordeur de wagons de chemin de fer, n'a pas de passagers à son bord. Les deux brise-glace qui ont été envoyés à la rescousse sont également prisonniers des glaces poussées par de forts vents du nord-est. Les passagers prisonniers des éléments se sont installés qui au bar qui dans un fauteuil avec un livre. Les cuisines du traversier sont bien garnies et personne ne souffrira de la faim, a affirmé un porte-parole de la compagnie. Ces traversiers font la navette entre North Sydney et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve.

■ Un an déjà

Quelques minutes avant 21 h, il y a un an aujourd'hui, le vice-premier ministre libéral de l'époque, M. Allan MacEachen, annonçait aux Communes la dissolution du Parlement et la tenue d'élections le 22 mai. Les députés avaient accueilli avec joie ses paroles. Dans l'année qui a suivi cet appel aux urnes, le Parlement n'a siégé que 48 journées, l'administration du pays étant assurée par des arrêtés en conseil pour les autres jours. Depuis, faut-il le rappeler, le gouvernement conservateur élu le 22 mai 1979 n'a été en place que neuf mois et, le 18 février, le gouvernement libéral de M. Trudeau était reporté au pouvoir.

■ Une barrière psychologique

Les taux d'intérêt sans précédent représentent une barrière psychologique et non une barrière économique pour les compagnies qui cherchent à financer le projet de $16 milliards qu'est la construction du gazoduc de l'Alaska. C'est ce qu'a affirmé hier à Calgary M. James Schlesinger, ex-secrétaire à l'Énergie des États-Unis. Quand les promoteurs du gazoduc auront besoin de ce capital dans deux ans environ, a prédit M. Schlesinger, ces taux d'intérêt auront diminué à cause de la récession qui sera beaucoup plus grave qu'on ne le croit. Les projets ayant trait à l'énergie, a poursuivi M. Schlesinger, ne seront toutefois pas touchés par cette récession à cause de la nécessité pour les États-Unis de réduire leur dépendance à l'endroit des importations de pétrole.

■ Un OUI nécessaire

Le Canada restera uni à condition que les Québécois répondent OUI au référendum. Telle est la thèse que soutient le député conservateur de Prince-George Peace River, en Colombie-Britannique, M. Frank Oberle. M. Oberle prédit une victoire du OUI lors du référendum puis une défaite du gouvernement de M. Lévesque aux élections provinciales prochaines. M. Claude Ryan arrivera alors à Ottawa avec un mandat de négocier et le gouvernement fédéral devra à ce moment prendre au sérieux ses intentions de réforme constitutionnelle. Ce scénario, a poursuivi M. Oberle, pourrait même permettre aux provinces de l'Ouest de se liguer avec le Québec pour obtenir les changements qu'elles désirent à la constitution.

■ Un autre budget

Le ministre des Finances de Terre-Neuve, M. John Collins, a annoncé hier qu'il présenterait dès aujourd'hui son discours du budget à l'Assemblée législative de Saint-Jean. Après lecture du discours de M. Collins, les députés commenceront leurs vacances parlementaires de Pâques.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 16

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie SOUTH-WEST INVESTMENTS LTD. - LES INVESTISSEMENTS SUD-OUEST LTÉE, demandera au Ministre des Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
DOREEN BROWN
Procureur de la Compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 février 1980, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BLACK & WHITE MERCHANDISING COMPANY LIMITED, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 13ième jour de mars 1980, sous le numéro 3055842.
Ce 18ième jour de mars, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
AVIS est par les présentes donné que SERVICE PARKING LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans Montréal, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
Daté à Montréal, le 20 mars 1980
HENRY BLATT
Président

Conformément à l'article 2.59.1 du règlement #2 sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., le requérant d'adressera à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à transférer son permis 15935V
de: Bruno Marotte Transport Enrg.,
à: Bruno Marotte Transport Inc.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 26 mars 1980
2e publication: 27 mars 1980
3e publication: 28 mars 1980

DARL INVESTMENT CORP.
AVIS
AVIS est donné que DARL INVESTMENT CORP. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 2ième jour de janvier 1980.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
PROCUREURS POUR DARL INVESTMENT CORP.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à S. WASSERMAN & ASSOCIATES LTD./S. WASSERMAN & ASSOCIÉS LTÉE, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 13ième jour de mars 1980, sous le numéro 3055845.
Ce 18ième jour de mars 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 février 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BACCALA SALES INC./LES VENTES BACCALA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 13ième jour de mars 1980, sous le numéro 3055846.
Ce 18ième jour de mars, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné que un contrat validé le 18 mars, 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de International Traders Inc. dues à La Banque Canadienne Impériale de Commerce ont été cédées, retransférées et réassignées à International Traders Inc. a été enregistré le 19 mars, 1980 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 057246.
Le 21 mars 1980.
Banque Canadienne Impériale de Commerce

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 mars 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOLLARD AUTO SERVICE CENTER LTD./CENTRE D'ENTRETIEN D'AUTO DOLLARD LTÉE, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 13ième jour de mars 1980, sous le numéro 3055844.
Ce 18ième jour de mars, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS AUX DÉBITEURS DE BÉLAIR AUTO PARTS CO INC.
Prenez avis que par acte sous seing privé daté du 3 juillet 1977 Bélair Auto Parts Co Inc., a cédé à Auto Diésel Centre Inc. toutes ces créances et comptes recevables passés, présents, ou futurs et cette cession a été enregistrée à Montréal, le 18 juillet 1977 sous le numéro 2800512; prenez de plus avis que cette cession est maintenant exécutoire. Montréal, ce 20 mars 1980.
(S) Auto Diésel Centre Inc. (336-2611)

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 18 mars 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à International Traders Inc. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 20 mars 1980 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3057500.
Le 21 mars 1980.
International Mercantile Factors Ltd.

AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies
HENRY L. HANSON CO. OF CANADA LTD.
s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATÉ à Montréal, P.Q., le 30ième jour de novembre, 1979.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS AUX DÉBITEURS DE BÉLAIR AUTO PARTS CO INC.
Prenez avis que par acte sous seing privé daté du 31 juillet 1977 Bélair Auto Parts Co Inc., a cédé à Auto Diésel Centre Inc. toutes ces créances et comptes recevables passés, présents, ou futurs et cette cession a été enregistrée à Montréal, le 18 juillet 1977 sous le numéro 2800512; prenez de plus avis que cette cession est maintenant exécutoire. Montréal, ce 20 mars 1980.
(S) Auto Diésel Centre Inc. (336-2611)

AVIS est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies AWARD TOOL CO. LTD. s'adressera au ministère des consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATÉ à Montréal, P.Q., le 30ème jour de novembre 1979.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

Avis est donné que: Joseph Hébert, Rang #6, Lamorandière, Abitibi, P.Q., détenteur du permis M508801-001, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Normand Munger, 621, Avenue A, Amos, Abitibi, P.Q., conformément à l'article 2.59.1, du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution. 1ère parution le 24 mars 1980
2ème parution le 25 mars 1980
3ème parution le 26 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: Normand Lefebvre, détenteur du permis M509182-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION PIGEON & FILS INC., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère publication: 24 mars 1980
2ème publication: 25 mars 1980
3ème publication: 26 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Prenez avis que CAMIL RIVEST détenteur du permis 9667-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Déménagement Cotnoir (Malartic) Inc. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 24 mars 1980
2e parution: 25 mars 1980
3e parution: 26 mars 1980
Cliche et Cliche
Procureur
1121 Geme
Val d'Or.

C.T.Q.
C. Monette & Fils Ltée s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de faire majorer ses taux d'environ 15% sur ses services réguliers de Laprairie-Montréal et St-Rémi-Montréal. Également d'augmenter de 0.50 le passage simple sur son service Lachine-Caughnawaga.
Toute personne voulant faire opposition à cette demande peut s'adresser à la Commission des Transports dans les 5 jours suivant la date de cette dernière parution.
1ère parution: 24 mars 1980
2ème parution: 25 mars 1980
3ème parution: 26 mars 1980

AVIS
Avis est par la présente donné conformément à l'article 1571D du Code Civil de la province de Québec, que ROGER CHOUINARD & ASSOCIÉS, dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ces créances et comptes de livres actuels et futurs à LA BANQUE ROYALE DU CANADA, à titre de garantie par acte portant la date du 13 février 1980, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 15 février 1980, sous le numéro 2949421.
Daté à Montréal, ce 20ième jour de mars 1980.
Me Marie Le François, notaire

Prenez avis que M. Leopold Morin, 550, Principale, Standon, Cté Dorchester, demande à la commission des transports du Québec de transférer à M. Robert Labrecque, 199, rte de l'Église, Honfleur, cté Bellechasse, le permis portant le No: O-500227 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
première parution: 24 mars 1980
deuxième parution: 25 mars 1980
troisième parution: 26 mars 1980

Avis est donné que: Serge Turcot, 50, Sylvain, St-Marc sur Richelieu, P.Q., détenteur du permis M508175-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LES ENTREPRISES C.C.J.R. INC., 550, Denonville, St-Hyacinthe, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 26 mars 1980
2ème parution le 27 mars 1980
3ème parution le 28 mars 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCP-80-19088
le mardi 15 avril 1980
Poste Gamelin
Comté de Hull
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1980)
Garantie de soumission: $8,000
Principale place d'affaires au Québec

PMS-80-19003
le mardi 15 avril 1980
Région Maisonneuve
TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION DANS LES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT
Garantie de soumission: $8,000
Principale place d'affaires au Québec

CCH-80-19096
le mardi 15 avril 1980
Centrale thermique de Tracy
Comté de Richelieu
FOURNITURE ET INSTALLATION DU RECOUVREMENT MÉTALLIQUE DES MURS
Garantie de soumission: $50,000
Principale place d'affaires au Québec

PMY-80-19081
le mardi 22 avril 1980
Région Montmorency
TRAITEMENT CHIMIQUE ET MÉCANIQUE DE LA VÉGÉTATION DANS LES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT ET DANS DIVERS POSTES (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)
Garantie de soumission: $80,000
Principale place d'affaires au Québec

PSY-80-19082
le mardi 15 avril 1980
Région Saguenay
TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION DANS LES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT
Garantie de soumission: $7,000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

AHMED JAZOULI
avocat
Agent de marques de commerce
5161 Côte-des-Neiges
Montréal H3T 1X9
Tél.: 735-0992

INVESTISSEZ AVEC MESURE ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, Bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Mal habillé
Mon tailleur est ailleurs
Le 6/36 ne coûte qu'un dollar
6/36

Une excellente relève qui s'affirme de plus en plus

par Gilles Potvin

Deux organismes créés par le gouvernement du Québec, l'un lyrique, l'autre symphonique, et voués au développement des jeunes chanteurs et instrumentistes au seuil de la carrière professionnelle, unissent ce mois-ci leurs efforts et présentent dans quatre villes du Québec autant de «soirées lyriques» sous la baguette de Pierre Hétu, le chef québécois maintenant établi à Edmonton et qui, du même coup, effectue un retour dans sa province natale après une certaine absence.

Après Trois-Rivières vendredi, c'était au tour de Montréal d'accueillir lundi, au théâtre Maisonneuve, quatre chanteurs de l'Opéra de chambre du Québec et l'Orchestre des jeunes du Québec. Le concert est repris ce soir à Québec et vendredi, à Thetford-Mines. Quant à l'Opéra de chambre lui-même, il vient tout juste de terminer sa première tournée au cours de laquelle il a présenté dans 23 villes du Québec, les opéras *Le Docteur Miracle* de Bizet et *Le Secret de Suzanne* de Wolf-Ferrari.

Il se passe donc beaucoup de choses chez les jeunes musiciens ces temps-ci. Plus que tout autre chose, ces manifestations feront réaliser aux Québécois qu'il existe une relève prête à assumer pleinement son rôle comme l'a démontré l'excellente tenue du concert de lundi, lequel avait par ailleurs attiré une foule considérable et qui n'a pas ménagé son encouragement aux jeunes artistes.

Un quatuor de chanteurs constitué de Michèle Boucher et Patricia Fournier, sopranos, Yves Cantin, ténor et Gilles Latour, baryton, a donné une interprétation nuancée et sentie de l'Acte III de *La Bohème* de Puccini, l'excellence vocale de chacun faisant presque oublier l'absence de mise en scène. Mimi (Michèle Boucher) et Rodolfo (Yves Cantin) ont plus à faire dans cet extrait que Musetta (Patricia Fournier) et Marcello (Gilles Latour) mais chacun a montré qu'il pourrait efficacement tenir son rôle à la scène. Les deux premiers possèdent des voix bien cultivées et chantent avec un style et une expression dignes de professionnels.

Dans le contexte d'un tel programme, chaque chanteur avait dû limiter sa participation à un seul air. Mlle Fournier a présenté pour sa part «L'air des bijoux» de *Faust*, le timbre est plutôt sombre mais les vocalises sont bien menées sauf le trille, important dans cet air, qui n'est pas suffisamment percutant. La personnalité de cette chanteuse est toutefois impressionnante. Mlle Boucher, dans «Pleurez mes yeux» de l'opéra *Le Cid* de Massenet, a affiché beaucoup d'émotion et de belles notes soutenues mais son chant est un peu affecté et la diction est un peu molle. Quant au ténor Yves Cantin, l'on comprend difficilement que, possédant une pareille voix, aux aigus étonnamment faciles, il chante avec un tel détachement un air aussi passionné que «Pourquoi me réveiller» de *Werther*. Le baryton Gilles Latour avait pour sa part, choisi «Scintille, diamant», l'air de Dapertutto dans *Les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach. Il y a chez lui un certain style mais la voix manque d'ampleur et de poids.

L'OJQ n'avait pas la tâche facile à ce concert où il avait non seulement à se produire seul mais aussi à accompagner un répertoire varié et difficile comme l'acte de *La Bohème*. Sous la direction vivante et experte de Pierre Hétu, les jeunes instrumentistes ont été à tout moment à la hauteur de la situation. Si l'ouverture pour *Phèdre* et sa Suite no 1 de *Carmen* furent des réussites, la grande suite de *Der Rosenkavalier* de Strauss fut un triomphe pour la jeune phalange. L'éclat et la somptuosité de ces pages furent rendus de façon splendide et grandiose par un ensemble alerte et capable d'une étonnante puissance sonore.

Musique et danses spectaculaires avec le Ballet national du Sénégal

Le Ballet national du Sénégal présentait lundi soir à la salle Wilfrid-Pelletier son unique représentation à Montréal, au cours d'une tournée de 14 villes du Québec qui s'échelonne jusqu'à la fin du mois. La quarantaine de danseurs et musiciens qui forment cette compagnie nationale présente un spectacle fort intéressant à plusieurs points de vue.

Le côté le plus spectaculaire à mon avis est certainement l'apport excellent des musiciens de la compagnie qui soutiennent de leurs rythmes endiablés et complexes toute la production. Mis à part la grande variété de tambours utilisés, qui sont plus ou moins la marque de commerce de la musique africaine, la troupe nous a présenté de superbes instruments tels le balafon, la harpe-luth, la calebasse frappée par les doigts bagués des exécutants, etc. Tous ces instruments ne sont pas spécifiques au Sénégal mais se retrouvent dans tous les pays de la «côte de Guinée occidentale» qui s'allonge du Sénégal au Cameroun. Les danses présentées ne sont pas toutes du Sénégal non plus mais de cette même région d'Afrique de l'Ouest dont les cultures s'entremêlent et dont ressortent certains traits communs.

Ainsi ces personnages masqués aux longues échasses qui font une entrée sur scène spectaculaire proviennent de la nation Kono (Guinée-Côte d'Ivoire), selon Michel Huet, dans son merveilleux ouvrage intitulé *Danses d'Afrique* (éditions du Chêne, 1978).

Le Ballet national du Sénégal est une troupe expérimentée qui existe depuis 20 ans et se consacre exclusivement aux tournées à travers les cinq continents pour faire connaître le folklore africain. Ses danseurs semblent aussi aguerris que ses musiciens. Tant le corps de ballet féminin que masculin, sans compter bien entendu les solistes, font montre d'une énergie débordante et de beaucoup de musicalité en soutenant ces rythmes trépidants aux tempo extrêmement rapides et variés générés par chaque musicien.

Il est bien évident que les danses qui nous sont présentées subissent les modifications exigées par la scène et qu'elles n'échappent pas aux désirs des organisateurs de présenter un bon «show» varié, coloré, scintillant, spectaculaire et que le folklore en prend nécessairement pour son rhume. Mais telles sont là les nécessités du «showbizz» et les gens en ont certes eu pour leur argent lundi soir dernier. Il est dommage que les danseurs, les jeunes filles notamment, malgré leur exubérance débridée soient incapables de sourire au public, exécutant leurs enchaînements complexes sans plus d'expression que si elles faisaient leur lessive. Ça aussi ça fait partie du showbizz! Ce détachement et ces regards figés font peut-être que l'on ressort moins emballé du spectacle de danse que des impressions musicales qui subsistent, vivantes et stimulantes. Des deux chorégraphies, la plus intéressante, et de loin, est sans contredit *Le Retour de l'enfant prodigue* qui est infiniment plus variée et fouillée que *La Gazelle noire*.

Enfin, il ne faudrait pas passer sous silence la beauté et la variété des costumes qui rehaussent ce spectacle et qui mettent en évidence la grâce et l'élégance légendaires des femmes sénégalaises. De coton, ces vêtements sont tous plus colorés les uns que les autres bien que les coupes soient extrêmement simples: ce sont principalement pour les femmes une jupe enveloppante sur laquelle se porte une grande tunique aux manches très amples, sorte de cafetan brodé ou teint selon les anciennes traditions africaines. Les hommes portent une sorte de pantalon-jupe bouffant ou différentes variétés de tuniques. Les danseurs n'hésitent pas à relever jupes et cafetan lorsque l'ampleur du tissu gêne leurs mouvements...

Un public nombreux s'est déplacé à Montréal pour voir ces interprètes d'Afrique noire et, si on se fie aux applaudissements et manifestations bruyantes qui appuyèrent la fin du spectacle, il n'a pas été déçu.

A.D.

89e saison du LMMC

Le Ladies' Morning Musical Club, la plus ancienne société musicale au Canada encore existante et l'une des plus vieilles sur tout le continent nord-américain, vient d'annoncer sa 89e saison consécutive, comprenant 11 concerts qui seront présentés, comme à l'habitude, le jeudi après-midi, à 14 h 30, au théâtre Maisonneuve ou au théâtre Port-Royal. Non contentes d'enrichir la vie musicale montréalaise par des concerts réguliers, les travailleuses bénévoles du LMMG inaugurent pour la première fois la saison prochaine des concerts hors-série, ouverts au grand public.

Dès le mois de septembre, l'intégrale des 15 quatuors à cordes de Dmitri Chostakovich sera présentée, en six concerts spéciaux, à la salle Pollack, du dimanche 21 septembre au lundi, 29 septembre. Les interprètes en seront les membres du Quatuor à cordes Fitzwilliam de Londres qui en ont réalisé l'enregistrement su rétiquette Decca, série L'Oiseau-Lyre.

Quant à la saison régulière du LMMC elle comprendra les artistes suivants: le Quatuor Fitzwilliam de Londres (2 octobre), Yo-Yo Ma, violoncelliste (16 octobre), Diana Kacso, pianiste (30 octobre), Quartetto Beethoven di Roma (13 novembre), Janice Taylor, mezzo-soprano (27 novembre), Rudolf Buchbinder, pianiste, en collaboration avec le Goethe-Institut (19 février), le Quatuor à cordes Chilingirian (5 mars), le Trio Beaux-Arts (19 mars), Peter Zazofsky, violoniste (2 avril), le Quintette à vent du Québec avec Louis-Philippe Pelletier, pianiste (16 avril) et Yefim Bronfman, pianiste (30 avril).

L'abonnement pour les 11 concerts du jeudi est de $30 et, pour les étudiants, de $12. Pour les six concerts du cycle Chostakovitch, le prix d'entrée par concert sera de $6.00 avec des réductions substantielles pour les membres du LMMC, les étudiants et citoyens de l'Âge d'or.

G.P.



YEHUDI MENUHIN, violoniste de réputation internationale, sera le soliste invité lors du concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, **DIMANCHE SOIR, le 30 mars, à 20 h 30,** à la Salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts. (Publicité)

CONSEIL DE LA GRAVURE DU QUÉ.
3617 St. Laurent
H2X 2V5
tél.: 842-2634
CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SAMEDI LE 29 mars à 1h

ÉCHOS

Contrairement à ce qu'annonçait l'Université de Sherbrooke récemment au sujet de la création de la pièce de Michel Tremblay, *L'Impromptu d'Outremont*, à la salle Maurice O'Bready le 5 avril prochain, la comédienne Michèle Rossignol ne joue pas dans cette production. La distribution comprend les comédiennes Monique Mercure, Denise Morelle, Rita Lafontaine et Eve Gagné. Le Théâtre du Nouveau Monde, qui produit ce spectacle, le mettra à l'affiche à Montréal à compter du 11 avril.

L'Unesco et les artistes

PARIS (AFP) — Des experts venus de soixante-huit pays ont approuvé le texte d'un projet de recommandation sur le statut de l'artiste, au cours d'une réunion qui vient de se tenir au siège de l'Unesco, annonce-t-on à l'organisation.

Cette recommandation (qui concerne tous les créateurs, les auteurs, les interprètes) a pour but de protéger et d'encourager les arts dans les sociétés contemporaines. Elle fait valoir les droits, les garanties et les mesures de protection dont devraient bénéficier les artistes dans des domaines tels que la sécurité sociale et la participation à des discussions sur les politiques culturelles.

Selon ce projet de recommandation, les états membres de l'Unesco sont invités à «envisager des mesures d'aide aux artistes en début de carrière, à encourager les activités artistiques dans le contexte du développement, à assurer aux artistes une rémunération lors de la distribution et de l'exploitation commerciale de leurs oeuvres et à leur permettre d'en garder le contrôle à l'encontre de toute exploitation, modification ou distribution non autorisées.»

Ce projet sera soumis aux états membres de l'Unesco pour adoption définitive lors de la 21e session de la Conférence générale, qui aura lieu à Belgrade au début de l'automne prochain.

Jean Rochefort Catherine Deneuve
POUR TOUS
COURAGE FUYONS
une comédie d'Yves Robert
12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.45, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.35
Le PARISIEN 5
486 STE-CATHERINE O 866-3856

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER
cinq soeurs... cinq femmes... elles aiment toutes le même homme
CHRISTINE PASCAL DANIEL OLBRYCHSKI dans un film de ANDRZEJ WAJDA
POUR TOUS
les demoiselles de Wilko
Le PARISIEN 1
486 STE-CATHERINE O 866-3856
12.50, 3.00, 5.05, 7.15, 9.25,

2ième Semaine
PLUSIEURS TOMBENT EN AMOUR
18 ANS Adultes
un film de Guy Simoneau
"Un percutant documentaire sur la prostitution masculine et féminine à Montréal..." Luc Perreault LA PRESSE
DISTRIBUTION LES FILMS DU CREPUSCULE
OUIMETOSCOPE
1204 Rue Ste-Catherine Est Tél.: 525-8600 BEAUDRY

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!
MICHEL SERRAULT
L'ASSOCIÉ
POUR TOUS
Un film de RENÉ GAINVILLE
aussi; 2e film au Rivoli
12.10 — 2.50 — 3.45 5.40 — 7.30 — 9.30
Le PARISIEN 3
486 STE-CATHERINE O 866-3856

RENE MALO presente
POUR TOUS
L'homme à tout faire
une comédie romantique
Un film ecrit et réalisé par MICHELINE LANCTOT
PARISIEN: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.45, 9.35. LAVAL & VERSAILLES: 7.00, 9.00.
Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 4 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

10 DERNIÈRES
Victor ou les enfants au pouvoir
de Roger Vitrac
«Marc Béland (...) véritablement éblouissant et étourdissant. Sophie Clément, superbe dans le rôle de Mme Paumelle. (...) une distribution jeune, énergique, nerveuse.»
Martial Dassylva, LA PRESSE
tnm
84 ouest Ste-Catherine
Réservations 861-0563

Récital Pierre Jasmin, pianiste
au programme: Oeuvres de Mozart, Beethoven, Chopin et Scriabine
le 31 mars 1980 à 20:30 heures
PHOTO: André Denis
PRIX DES BILLETS: $7, $9, $10, $15, $25.
50% DE RÉDUCTION ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS ET AUX MEMBRES DE L'ÂGE D'OR
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

BIENTÔT
LA FEMME QUI PLEURE
14 ANS
un film de JACQUES DOILLON
élysée

élysée 1 35 MILTON / 842-6053
Mon Oncle! Oscar du meilleur film étranger
POUR TOUS
7:15 9:30
un film de JACQUES TATI
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
élysée 2 35 MILTON / 842-6053
VITTORIO GASSMAN ANDRÉE LACHAPELLE
CHER PAPA
POUR TOUS
7:15 9:30
un film de DINO RISI
Le Seigneur des Anneaux
2 GRANDS FILMS
L'INVASION DES PROFANATEURS
DONALD SUTHERLAND
14 ANS
SEIGNEUR 9:15, INVASION 7:10.
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC présente
LE TARTUFFE de MOLIÈRE
avec
Jean-Marie Lemieux Nicole Filion Pascal Rollin
Elizabeth Le Sieur Thomas Donohue Mireille Daoust
et d'autres comédiens
Mise en scène: PASCAL ROLLIN
LE TRITORIVM
Cégep du Vieux Montréal
255 est, rue Ontario, Montréal
25, 26, 27, 28, 29 mars 1980
à 20:30 heures.
Billets: $7.00 et $4.50 en vente du 5015 Boyer (près de Laurier) de 10h à 17h. et au guichet les soirs de spectacle. Rés.: 849-2285.

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente
FAUST
Opéra de Charles Gounod
180 ARTISTES EN SCÈNE
et l'intégrale du ballet "LA NUIT DE WALPURGIS"
Production du Théâtre d'Avignon
directeur: Raymond Duffaut
Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979
HÂTEZ-VOUS! IL RESTE ENCORE D'EXCELLENTS BILLETS à $25 et $30
EN VENTE DÈS LE 29 MARS à Montreal Trust PVM, Sauvé et Frères rue St-Hubert, Galeries d'Anjou, Carrefour et Centre-Laval.
COMMANDES POSTALES à Concerts et Artistes Canadiens Inc.
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
En collaboration avec l'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada, la ville d'Avignon et Air Canada.
29 et 31 MAI 19H30 2 et 4 JUIN
ORATOIRE SAINT-JOSEPH (Basilique du Mont-Royal)

UNIVERSITÉ CONCORDIA
Faculté des beaux-arts
Division des arts d'interprétation
MUSICIENS DE CHAMBRE DE CONCORDIA
artiste invité
SAMUEL BARON, flûtiste
Eric Wilner, flûtiste
Sherman Friedland, clarinettiste
Geneviève Lagacé, claveciniste
Paul Keenan, pianiste
Programme nº 1
le jeudi 27 mars 1980
20h30
Oeuvres de:
• Telemann
• W.F. Bach
• C.P.E. Bach
• Quantz
• J.S. Bach
(MM. Baron, Wilner et Mlle Lagacé)
Programme nº 2
le samedi 29 mars 1980
20h30
Oeuvres de:
• Stieber: Spielmusik
• Kuhlau: Duo
• Berg: Quatre pièces
• Bloch: Concertino
• Jolivet: Sonatine
• Villa-Lobos: Choros nº 2
• Debussy: Syrinx
• Varèse: Densité 21.5
• Messiaen: Le merle noir
• Honegger: Rhapsodie
(MM. Baron, Wilner, Friedland et Keenan)
Chapelle Loyola
7141 ouest, rue Sherbrooke
ENTRÉE LIBRE
Renseignements: 482-0320, poste 614 ou 765

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est Ste-Catherine (288-2943) — Les grandes énigmes: Réincarnation et peintres médium. 20 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Coal miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Chapter two" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
ATWATER III, "Marriage of Maria Braun" 17 h 10, 19 h 20, 21 h 35.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Hero at large" 18 h 55, 20 h 50.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Take off" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Sensually liberated female" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Alice douce Alice" 12 h 45, 16 h 20, 19 h 55, "Clinique de la terreur" 14 h 40, 18 h 15, 21 h 50.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Oh les petites starlettes" 12 h 15, 15 h 25, 18 h 35, 21 h 35. "11 mille verges" 13 h 35, 16 h 45, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, "Saturn 3" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "La clinique de la terreur" 18 h 20, 21 h 50 "Alice, douce Alice" 19 h 55.
BROSSARD II, "Cordélia" 19 h 20, 21 h 30
BROSSARD III, "Obsessions" 18 h 05, 21 h 45 "Justice pour tous" 19 h 45.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Obsessions" 18 h 15, 22 h 00 "Justice pour tous" 20 h 00.
CHAMPLAIN II, "Nous maigrirons ensemble" 19 h 15, 21 h 10.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Elsa la louve de Stilberg" 12 h 50, 15 h 40, 18 h 30, 21 h 20 "Enlève ton slip" 14 h 30, 17 h 20, 20 h 10.
CHÂTEAU II, "Chino" 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30 "Le no. 1 du service secret" 14 h 15, 21 h 15.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "L'amour en question" 19 h 30 "Cordélia" 21 h 15.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Ashanti" 19 h 30 "C'était demain" 21 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le convoi de la peur" 12 h 30, 16 h 15, 19 h 55 "Faut trouver le joint" 14 h 40, 18 h 20, 22 h 05.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "L'invasion des profanateurs" 19 h 10 "Le seigneur des anneaux" 21 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Cinéma d'animation. 19 h 30. "Toni, Randi et Marie" (de Ron Hallis, Québec 1973) et "Le colonialisme est tombé" (de Ron et Ophera Hallis, Québec 1980) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Cruising" 19 h 20, 21 h 20.
COMMODORE, 5780 ouest boul. Gouin (334-8560) "Elle ne pense qu'à ça" 19 h 05 "Éteintes brûlantes" 20 h 30 "Tango de la perversion" 21 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Les bons débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Molière" 14 h 15, 19 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "F for fake" (d'Orson Welles, France 1974) 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Coal miner's daughter" 19 h 10, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES II, "All that jazz" 19 h 30, 21 h 30.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Cordélia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Le mariage de Maria Braun" 19 h 20, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Chapter two" 19 h 10, 21 h 20.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Hide in plain sight" 19 h 10, 21 h 10.
DORVAL II, "Breaking away" 19 h 15, 21 h 15.
DORVAL III, "Fatso" 19 h 15, 21 h 15.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Mon oncle" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Cher papa" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "À la recherche de M. Goodbar" 18 h 40 "Liés par le sang" 21 h 10.
GREENFIELD II, "Les bronzés font du ski" 18 h 10 "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 45.
GREENFIELD III, "La rabatteuse" 18 h 15. "Plaisirs fous" 19 h 30.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Take off" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 20, 20 h 00, "Ewa" 13 h 25, 16 h 05, 18 h 45, 21 h 25.
JEAN-TALON, 4225 Jean-Talon (725-7000) — "Alice, douce Alice" 19 h 25, "La clinique de la terreur" 21 h 25.
KENT, 6100 ouest Sherbrooke (489-9707) — "Breaking away" 19 h 20, 21 h 20.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Norma rae" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Maîtresse légitime" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ III, "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "La malédiction de la panthère rose" 19 h 20 "Rocky 2, la revanche" 21 h 15.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Martine la masseuse" 18 h 30, "Prostitution clandestine" 20 h 00.
LAVAL II, "Donna Flor et ses deux maris" 18 h 00 "Sexe avec un sourire" 19 h 55.
LAVAL III, "Les bronzés font du ski" 18 h 15. "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 55.
LAVAL IV, "L'homme à tout faire" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL V, "Elsa, la louve de Stilberg" 18 h 00. "Rêves de passion" 19 h 35.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Morsures" 18 h 10, 22 h 00. "Justice pour tous" 19 h 45.
LAVAL-ODÉON II, "Alice, douce Alice" 19 h 35. "La clinique de la terreur" 21 h 35.
L'IMPRÉVU, 446, Place Jacques-Cartier (878-9397) En haut: "Le fils de Frankenstein" (de Rowland Lee) 18 h 30. En bas: "The last Waltz" dès 20 h 30. Entrée libre.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Hide in plain sight" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S II, "American gigolo" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS'S III, "Fatso" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S IV, "The fifth floor" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, "Hero at large" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "La malédiction de la panthère rose" 18 h 15, 21 h 50. "Rocky 2, la revanche" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "It's alive" 19 h 40. "Martin" 21 h 20.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Alice, douce Alice" 19 h 00. "La clinique de la terreur" 21 h 00.
MONTENACH II, "Molière" 18 h 45.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Portier de nuit" (de Liliana Cavani, Italie, 1974) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Plusieurs tombent en amour" (de Guy Simoneau) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Préparez vos mouchoirs" 19 h 00. "Hair" (en français) 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Young Frankenstein" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "La malédiction de la panthère rose" 19 h 15. "Rocky 2, la revanche" 21 h 00.
PARADIS II, "Ashanti" 19 h 20. "C'était demain" 21 h 20.
PARADIS III, "Chauffeur de taxi" 19 h 15. "L'express de minuit" 21 h 10.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Coeur de verre" (de Werner Herzog, Allemagne 1977) 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Les demoiselles de Wilko" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "L'associé" 12 h 10, 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN IV, "L'homme à tout faire" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.
PARASIEN V, "Courage fuyons" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 45.
PLACE DU CANADA, Place du Canada, (861-4595) — "All that Jazz" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Nesferatu the vampire" 12 h 45, 14 h 40, 16 h 35, 18 h 35, 20 h 35.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Lustfull feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Bang Bang" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Trop petit mon ami" 13 h 25, 16 h 35, 19 h 40. "Les bronzés font du ski" 15 h 00, 18 h 05, 21 h 10.
RIVOLI II, "Sang dans les rues" 12 h 30, 15 h 25, 18 h 20, 21 h 20. "Fleurs du vice" 14 h 05, 17 h 00, 20 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Les dents de la mer I" 19 h 00. "Les dents de la mer II" 21 h 05.
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis (845-3222) — "Un moment d'égarement" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40. "Ne me laisse pas seul, papa" 14 h 05, 17 h 40, 21 h 20.
SAINT-DENIS III, "Clair de femmes" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Gone with the wind" 20 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte Ste-des-Neiges (731-8243) "Alien" 19 h 00, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Morsures" 18 h 10, 22 h 00. "Justice pour tous" 19 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Martine la masreuse" 18 h 20. "Frissons africains" 19 h 50.
VERSAILLES II, "Les bronzés font du ski" 18 h 05. "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 40.
VERSAILLES III, "L'homme à tout faire" 19 h 00, 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Attachez vos ceintures" 19 h 30. "Ne me laisse pas seul, papa" 21 h 10.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) "Obsessions" 18 h 00, 21 h 50. "Justice pour tous" 19 h 45.
WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Hide in plain sight" 13 h 20, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Huis clos" de Jean-Paul Sartre avec Yvette Brind'Amour, Yvon Bouchard, François Cartier, Louise Turcot. Mise en scène: Danièle Suissa. 20 h 30.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Folies des années folles" avec Louise Bombardier, Danielle Hotte, Yvan Leclerc, Pierre Lenoir. Mise en scène: Lorraine Beaudry. Mer. à dim.: 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Amélie, ou la désespérance apprivoisée", texte et interprétation de Chantal Aubré. Mise en scène: André Montmorency. Tous les soirs 20 h 30. Sam.: 20 h 30, 22 h 30. Relâche lun. mar.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — "Intervention poétique", textes de M. Garneau, M. Lalonde et J. Charlebois. 21 h 00. Mise en scène: Patrick Dupont.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-7944) — "Blue Champagne", revue musicale de Ken John Grant, avec Bill Cole, Jayne Lewis, Deirdra Van Winkle. Lun. à jeu.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 21 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée mardi: 13 h 30. Relâche ven.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Jitter" de David French. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée: sam.: 14 h 00, dim.: 14 h 00. Mer.: 13 h 00.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 est, Notre-Dame (873-4031) — Salle Gabrielle Cusson: Louise Bessette, piano, 12 h 00. Oeuvres de J.S. Bach, Beethoven, Lizst, Coulombe St-Marcoux, Dutilleux, Prokofieff. Entrée libre.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE, Monument National, 1182 St-Laurent — "5th of July" de Lanford Wilson, interprété par les élèves de 3e année anglaise d'interprétation. Mise en scène: Eric Steiner. Entrée libre. Rens.: 842-7954.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Petit A Petit présente "UNe goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry avec Jasmine Dubé et Geneviève Notebaert. Sem. dim.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche lun.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (876-9397) — Tobie, sem. dim.: 22 h00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 35. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Woody Shaw, trompettiste. Sam.: 21 h 30, 23, 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00. Relâche lundi.
LE TRITORIUM, Cégep Du Vieux-Montréal, 255 est, Ontario (284-7356) — "The Pajama Game", comédie musicale, sam. dim.: 20 h 30. Le Théâtre Populaire du Québec présente "Le Tartuffe" de Molière avec Jean-Marie Lemieux, Nicole Filion, Pascal Rollin, Elizabeth Le Sieur. Mise en scène: Pascal Rollin. 20 h 30.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (932-8224) — Igor Kipnis, clavecin, 20 h 30. Programme: Couperin, Duphly, Froberger, Kuhnau, Bach, Haydn.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Franz Allers, chef invité; Coletta Boky, soprano, 20 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts Matinée symphonique: L'OSM dirigé par Mario Duschenes "C'est là que tout a commencé" évolution des instruments de musique. Solistes: Gilles et Diane Plante de l'Ensemble Claude Gervais, mercredi 10 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "À qui le p'tit coeur après neuf heures et demie?" de Maryse Pelletier avec Marie Codebecq, Louisé Deschatelets, Murielle Dutil, Louise Laparé, Jean-Denis Leduc, Francine Tougas. Mise en scène, Gilbert Lepage. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu, réalisé et joué par Chantal Beaupré, Markita Boies, Louise Laprade, Nicole Lecavalier. Tous les soirs 21 h 00 sauf dim. lun.
THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (771-6609) — "Broue" avec Robert Côté, Paul Lateille, Claude Lavoie. Mise en scène de Gilles Provost.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0583) — "Victor ou les enfants au pouvoir" de Roger Vitrac, avec Marc Béland, Anne Caron, Sophie Clément, Louisette Dussault, Michel Dumont, Raymond Bouchard, Paule Baillargeon, Marie-Josée Labossière et Jean-Louis Millette. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Gin game" de D.L. Coburn avec Jean Duceppe et Béatrice Picard. Mise en scène: Daniel Roussel. Mar. à ven. 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins, (845-7277) — Mime Omnibus présente "Casse-Tête", mer. à dim.: 20 h 00.
SALLE EMILE LEGAULT, 613 boul. Ste-Croix, Ville Saint-Laurent — "Les Kalash", film de Daniel Bertolino, 20 h 00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St. Denis (844-1793) — "Aleola" de Gaëtan Charlebois, adaptation de Jean Daigle avec Gisèle Schmidt et Guy Provost. Mise en scène: Roland Laroche. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) — "Appelez-moi Stéphane" de Louis Sala et Claude Meunier avec Michel Côté, Marcel Gauthier, Véronique LaFlaguais. Marc Messier, Monique Miller, Francine Ruel. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 20 h 30. Relâche dim. lun.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de Musique, 2375 Chemin de la Côte Ste-Catherine (343-8479) Salle 1020 — Récital de flûte et guitare, Michèle Gariépy et Luc Lévesque, 20 h 30. Oeuvres de Zehm, Ibert, Haendel et récital de piano, Dominique Laberge et Marie-Andrée Piché, oeuvres de Grieg, Liszt, Bach, Schumann.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille, (643-4975) — Salle Louis-Fréchette. L'orchestre symphonique de Québec, dir.: James de Preist, soliste: Philippe Entremont, pianiste, 20 h 30. Programme: Debussy, Mozart, Tchaikovsky.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — Le Ballet national du Canada, 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre. "Pauvre Assassin" de Pavel Kohout, mise en scène Hélène Loiselle. 20 h 00. Relâche dim.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine Express: À votre santé. Inv.: Louise-Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine: Inv.: Edith Butler.
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Action-Santé: "Les pompiers d'Outremont".
12.30 Les coquetuches: Les Lapierre et David Clay
13.30 Le Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre: Un groupe de Robertsonville. Information: Les droits des locataires.
16.00 Bobino
16.30 Place du fondateur Texte: Pierre Guénette.
17.00 Cosmos 1999
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Winston McQuade reçoit: Variétés sur les événements du calendrier artistique.
20.30 Caroline: Téléroman de Marcelle Racine
21.00 Les best-sellers: "La croisée des destins". Série réalisée par Larry Yust et créée par Taylor Caldwell.
22.00 Science-réalité: "La mémoire". Quelle est la nature de la mémoire, comment fonctionne-t-elle? Pourquoi avec les années finit-on par perdre une certaine forme de mémoire?
22.30 Le téléjournal
23.04 L'opinion
23.10 Le téléjournal régional
23.15 Nouvelles du sport
23.25 Reflets d'un pays: "L'eau". Historique du Saguenay-Lac Saint-Jean. L'évolution depuis les passages qu'empruntaient les Indiens, jusqu'aux pouvoirs électriques.
24.25 Cinéma: "Le fils d'Amur est mort ou le mensonge" (Belge 1974). Film réalisé par Jean-Jacques Andrien, avec Pierre Clémenti, Claire Wauthion et Malcolm Djuric.
1.55 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne: "Notre langue". "Comprendre l'actualité". "Mode-beauté".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonchommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz: "Le dingue" (Français 1972), Comédie policière réalisée par Daniel Daert, avec Michel Creton, Christian Baltauss et Catherine Daert.
14.30 Janette veut savoir: "Tout sur l'homosexualité".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Janosik le brigand
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Les Brillants Textes de Marcel Gamache
20.00 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série: "Les hommes d'argent".
22.00 Shirley: Inv.: Sylvie Jasmin.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Nos Expos à l'entraînement
23.05 Sports au 10
23.15 La couleur du temps
23.30 Festival de films de suspense: "Au seuil de la psychose" (Britannique 1972). Drame psychologique réalisé par Philip Leacock, avec Leonard Nimoy, Susan Hampshire, Rachel Roberts et Vera Miles.
1.00 Dernière édition.

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images Films documentaires
11.00 Readlong, Think About, Write on Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le Français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-Partout Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images Films documentaires
15.30 Justice pour tous "Automobiles usagées". Me Louis-Paul Allard et son invité nous indiquent les pratiques prudentes qui nous éviteront de faire l'acquisition d'un "citron"
16.00 Babillart
16.30 L'envers du décor "Jocelyne Bérubé"
17.00 Les livres et nous
17.30 Surville
18.00 La petite Lulu
18.30 Le petit monde d'André Tahon
19.00 La période de questions La diffusion des travaux à l'assemblée nationale
20.00 Droit de parole
21.00 Prise I Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Cette semaine: Claude Savoie et Franco Battista
22.30 Les débats à l'assemblée nationale

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes: "Silbor et Bora", "Tableau bleu"
10.15 Société d'aujourd'hui Inv.: Tino Rossi, le dessinateur Peynet, Daniel Delorme.
11.30 Midi première (variété)
12.00 Télé-Foot Championnat de France. Extraits de deux rencontres de la 6e journée du match-retour de première division.
13.00 Télé-Film: "La vie de plaisance". Une dramatique de V. Pelegrini, avec Germaine Montero, Charles Vanel, Raymond Buissière et Paul Boniface.
14.30 Fenêtre sur: Les musiciens: François Wertheimer
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales: "Le sud-ouest de la France"
17.00 Pour les jeunes: "Silbor et Bora"
17.45 Société d'aujourd'hui Chansons, poésie, théâtre, danse et informations médicales.
19.00 Midi première (variété) Annie Cordy
19.30 Télé-Foot Championnat de France. Extraits des rencontres: Monaco/Nimes et Nantes/Saint-Étienne.
20.30 Télé-Film: "Messieurs les jurés: l'affaire Coublanc". De Dominique Giulani, avec Jean-Pierre Castaldi, Georges Aminel et Michel Boy.
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
23.10 Actualités régionales: "Le sud-ouest de la France"

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
10.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today From Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 In the Public Eye
20.00 The Newcomers
21.00 A good place to come from
22.30 Portrait of Ludmilla Chiriaeff.
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Gunsmoke
24.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Eight is enough
20.00 Charlie's angels
22.00 From here to eternity
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: "Night chase" (Drame 1970) avec David Janssen, Yapht Kotto et Victoria Vetri.
2.00 Sign Off

+ DÉCÈS

GRÉGOIRE, Roch. — A Montréal, le 25 mars 1980 à l'âge de 65 ans, est décédé, M. Roch Grégoire, notaire. Époux de Pauline Lapointe. Outre son épouse il laisse dans le deuil sa fille Anne-Marie et son fils Charles, ses frères, Mgr. Paul Grégoire, archevêque de Montréal et Jean Grégoire (époux de Thérèse Tougas) ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs. Les funérailles auront lieu le jeudi 27 mars. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie. No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Société du Cancer seraient appréciés. Salon fermé de 5 à 7 heures.

L'eau potable c'est important
AQTE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANIMAUX

BOUVIERS DES FLANDRES, chiots enregistrés, vaccinés. 9 semaines. 649-5292. 7-4-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANCIEN MOBILIER de salle à manger, 9 morceaux, inspiration Louis XVI. $1,600.00. 484-7674 488-2181 27-3-80

DE LUXE, COMPLETS: salon Provincial français, acajou, 2 tables/bout, 1 console, carpette Aubusson 9 x 12, lampes/crystal. Chambre espagnole Peppler, 5 morceaux, fauteuil, couvre-lits, carpettes, lampes. Comme neuf. Aubaine. Cause: départ. 387-2620. 27-3-80

DÉMÉNAGEONS: Table à café style Pistano, service à thé argent, vaisselle, divan Provincial velours, chaise de repos, fauteuils, tables, lampes, bancs, coffre-fort, ensemble de bureau chênes solide, ensemble de dînette, après 5 heures: 733-3616. 28-3-80

ANTIQUITÉS

VOUS DÉSIREZ retrouver la belle chaleur naturelle du bois de votre maison, nous sommes spécialistes dans les boiseries, portes, fenêtres et armoires de cuisine. Travail personnalisé, estimation gratuite. Appeler après 6h P.M. au 524-4851. 31-3-80

ANTIQUITÉS QUÉBÉCOISES à vendre, aussi mobilier en rotin blanc en bonne condition. Après 6 hres 276-5491. 2-4-80

ENSEMBLE SALLE À MANGER avec table, 6 chaises, bahut, et vaisselier, ainsi qu'un ensemble de salon. 279-0832. 28-3-80

MAGNIFIQUE ENCAN d'antiquités: meubles sculptés, meubles canadiens et européens provenant d'une collection privée, dimanche le 30 mars à 13 hres au Motel Le Baron, 3200 ouest, rue King, Sherbrooke, P.Q. Seront vendus: 2 cabinets de boissons, 1 mobilier de salon 4 morceaux à tête de lion, 1 mobilier de salon Louis XV sculpté, 1 mobilier de salon sculpté de figurines, 2 mobiliers de salle à manger complets, 1 petit piano à queu très propre, 1 petit piano droit, 1 mobilier de salon "art deco", 2 mobiliers de chambres, 2 magnifiques miroirs sculptés, 2 manteaux de chat sauvage, 2 armoires murales pupitre-bibliothèque, 1 coffre chinois sculpté, 1 fauteuil "foo dog", 1 gramophone à cylindres, 2 coffres en cèdre, 1 divan empire, 3 ensembles de causeuse, plusieurs petites tables de salon et fauteuils de différents styles, vases, lampes et autres articles trop longs à énumérer. Conditions: comptant, master charge et visa. Yvon Boucher, encanteur licencié, 1-819-567-7781 ou 1-819-565-1387. 31-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

AVEC OU SANS BAIL. BÉLANGER/LACORDAIRE, 2½, 3, 3½, 4½, meublés ou non, ascenseurs, piscines. 259-4441, 255-8075, 861-4675, 259-7283. J.N.O.

BAS DE DUPLEX, Outremont, rue Willowdale, 7 pièces, chauffé, eau chaude fournie, garage chauffé, sous-sol. Bail se terminant le 1er sept. 1981, sous-louerait à $370. par mois. Le sous-locateur devra acheter tapis mur à mur dans toutes les pièces, cuisinière, réfrigérateur et divers autres items. Valeur totale de $4,000. Libre le 1er mai. Appeler 845-3286 pour rendez-vous. 28-3-80

CÔTE-DES-NEIGES, Rockhill, 3½ à sous-louer, 1er mai au 30 septembre, $323. garage inclus. 737-4427, bur: 873-5146, poste 75. 29-3-80

OUTREMONT, 2 pièces pour personne seule. Réfrigérateur et poêle. $140.00 par mois tout compris. 277-7622. 28-3-80

VAN-HORNE & DEACON, 3½ meublé, à louer. S'adresser à 731-5652 après 4 heures. 28-3-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE appartement 2 à 3 pièces, calme, bon état, quartier St-Denis, Sherbrooke. 1er juillet. Le jour: 849-9936, le soir: 844-4944. 27-3-80

AUTOS À VENDRE

SPÉCIAL sur Renault 30, 1979, neuve, $2,000. de réduction. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire. 259-6981. 29-3-80

PEUGEOT 1979, 504, 5,000 km, manuelle, toit ouvrant, très propre, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire 259-6981. 29-3-80

CAUSE DÉPART. Monte Carlo fin 76, 49,000 milles. AM-FM stéréo, cassettes. Michelin radia

Le Canadien gagne 8-4 et passe au deuxième rang

Pierre Larouche marque 50 buts, une seconde fois

par François Lemenu

Pierre Larouche est devenu hier le premier joueur de l'histoire de la Ligue nationale à marquer 50 buts en une saison avec deux équipes différentes. Le joueur de centre a en effet enregistré ses 49e et 50e buts de l'année dans la victoire de 8-4 remportée par le Canadien face aux Black Hawks de Chicago. Et par cette victoire, le Tricolore s'est installé seul au deuxième rang, un point devant les Sabres de Buffalo, qui ont toutefois un match de plus à disputer.

Pour Larouche, ce but, réussi à seulement 25 secondes de la fin de la rencontre, lui permet d'entrer dans la légende du Canadien puisque son nom est désormais associé à ceux de Maurice Richard, Bernard Geoffrion, Guy Lafleur et Steve Shutt, lesquels ont tous marqué 50 buts et plus en une saison. Mais pour l'ex-joueur des Penguins de Pittsburgh, ce plateau représente aussi une certaine consécration après deux de purgatoire sous le régime de Scotty Bowman. En quelques mois seulement, Larouche est en effet passé d'une récolte de neuf buts à un palmarès de 50.

«Oui, une telle soirée permet de passer l'éponge et d'oublier le passé,» a dit le héros de la soirée, à qui les 17,057 spectateurs ont accordé une vibrante ovation. Après Lafleur, Larouche est certainement le joueur le plus populaire à Montréal et le public n'a pas raté l'occasion de lui manifester son admiration.

L'entraîneur Claude Ruel était également très heureux de la performance de celui qui lui doit beaucoup, et il s'est empressé de lui serré la main à son retour au banc. Ruel a passé de longues heures à convaincre Larouche d'améliorer son jeu défensif au cours des trois dernières années et son exploit d'hier est le résultat direct d'un travail acharné de la part des deux hommes.

«Au début de la saison, j'espérais seulement jouer régulièrement, a-t-il expliqué. Après les séries éliminatoires, je ne croyais pas que je serais de retour, et je ne pouvais logiquement me fixer des objectifs. J'avais perdu confiance en moi comme certaines personnes de mon entourage.

«Mais heureusement, des gars comme Lafleur, Shutt et Napier m'ont permis de me retrouver et c'est grâce à eux si j'ai 50 buts aujourd'hui,» de poursuivre Larouche, un athlète modeste qui n'a plus rien de commun avec celui qui blaguait constamment à son arrivée à Montréal.

Le Canadien pourrait par ailleurs devenir la première équipe à compter trois marqueurs de 50 buts dans la même saison. Lafleur a de nouveau été tenu en échec malgré deux passes, et il compte toujours 48 buts à son palmarès. Shutt, en revanche, n'a pas abandonné l'espoir d'atteindre le chiffre magique puisqu'il a porté son total à 45 avec deux filets.

Le défenseur Doug Wilson a inscrit le premier but de la rencontre grâce à un tir haut que Michel Larocque n'a pu bloquer. Larocque a connu une soirée curieuse en paraissant faible sur plusieurs lancers tout en réalisant aussi des arrêts difficiles, notamment en troisième période. Il a d'ailleurs été tantôt sifflé tantôt applaudi par le public, qui lui préfère manifestement Dennis Herron. Mais passons.

Shutt a provoqué l'égalité à 7:21 en prenant une passe de Lafleur qui avait fait mine de contourner le filet de Tony Esposito. Yvon Lambert, qui sent venir les éliminatoires, a de nouveau marqué hier d'un tir de 50 pieds. Jean-Pierre Bordeleau a créé l'égalité en deuxième, mais trois buts rapides, réussis en une minute et 13 secondes, ont totalement assommé les Black Hawks. Ce fut d'abord Shutt, qui a reçu une magnifique passe de Lafleur, puis Tremblay, qui a complété un jeu de Lambert, et, enfin, Larouche qui a intercepté une passe d'un défenseur pour se présenter seul devant Esposito qu'il a déjoué fort habilement.

Les Hawks ont connu un regain de vie avec le but de Bob Murray réussi en avantage numérique en troisième. Doug Jarvis et Rich Preston ont ensuite échangé des buts, puis Rod Langway, dans un filet désert, et finalement Larouche, ont mis fin au débat.

Le Canadien a établi un record de la LNH hier soir en obtenant 100 points ou plus pour une sixième saison consécutive. Et aussi incroyable que cela puisse paraître, le Tricolore n'accuse qu'un retard de huit points derrière les Flyers de Philadelphie.

Après les 50 buts de Larouche, le deuxième rang devant les Sabres, voilà que Ruel pourrait réaliser l'impossible en menant ses joueurs au championnat.

Le seul fait d'évoquer la possibilité est déjà un grand hommage à rendre à celui qui a changé bien des choses rue Sainte-Catherine. Larouche sera le premier à le remercier.

ÉCHOS — Le Canadien disputera son prochain match vendredi soir au Forum contre les Islanders de New York... Guy Lapointe, Doug Risebrough, Serge Savard, Gilles Lupien, tous blessés, et Daniel Geoffrion n'ont pas participé à la rencontre... L'entraîneur des Nordiques de Québec, Jacques Demers, et son adjoint André Boudrias étaient des spectateurs attentifs. Les Nordiques affrontent les Hawks ce soir au Colisée.

Canadien 8, Black Hawks 4

Première période
1—CHICAGO: Wilson (11) Bordeleau, Preston 3:42
2—MONTRÉAL: Shutt (44) Lafleur, Mondou 7:21
3—MONTRÉAL: Lambert (18) Tremblay, Engblom 16:48
Pénalité—Murray Chi 4:04.
Deuxième période
4—CHICAGO: Bordeleau (7) Lysiak, Preston 12:02
5—MONTRÉAL: Shutt (45) Lafleur, Engblom 15:48
6—MONTRÉAL: Tremblay (15) Lambert, Houle 16:51
7—MONTRÉAL: Larouche (49) 17:01
Pénalités—Langway Mtl 3:35, Lysiak Chi 5:46, Wilson Chi 7:36.
Troisième période
8—CHICAGO: Murray (14) Lysiak, Wilson 3:09
9—MONTRÉAL, Jarvis (11) Robinson 14:51
10—CHICAGO: Preston (31) Hutchison, Lysiak 15:13
11—MONTRÉAL: Langway (2) Jarvis 19:12
12—MONTRÉAL: Larouche (50) Napier 19:35
Pénalité: Tremblay Mtl 1:18.
Tirs au but:

Chicago	7	7	15	—29
Montréal	11	14	8	—33

Gardiens: Esposito, Chicago; Larocque, Montréal.
A.—17,057.



Parti du premier but, Steve Henderson glisse au marbre sans que Ken Macha ne puisse l'empêcher de compter un point qui a aidé les Mets de New York à vaincre les Expos de Montréal, 4-3, hier après-midi. Henderson a compté à la suite d'un coup sûr au champ centre de Jerry Morales. (Photolaser AP)

James ne peut poursuivre le travail de Lee

Les Mets battent les Expos 4-3

ST-PETERSBURG — Bob James n'est pas encore prêt à faire le saut dans les majeures.

James, 22 ans, qui lance des balles de feu mais pas toujours des prises, a encore déçu hier à l'entraînement. Il a accordé trois points, quatre coups sûrs et deux buts sur balles aux Mets de New York en deux manches, alors que les Expos se sont inclinés 4-3 à St-Petersburg.

Il s'agissait de la deuxième victoire des Mets en 10 matchs, et de la cinquième des Expos en 14 matchs si l'on additionne la victoire remportée contre le formation «B» des Tigers de Detroit, la semaine dernière.

Elias Sosa, en relève à James, a subi la défaite, concédant le point gagnant à la suite d'un simple de Jose Moreno après deux retraits en neuvième manche. Sosa a succédé à James, qui a remplacé Bill Lee, excellent pendant les six manches qu'il a lancées. Randy Bass a réussi un circuit de trois points pour les perdants.

Lee n'a alloué que deux coups sûrs, aucun but sur balles et aucun point durant son séjour au monticule, faisant ainsi la preuve qu'il est maintenant complètement remis d'une légère blessure à la cage thoracique. Il a imité Steve Rogers, auteur d'une superbe performance de trois coups sûrs, un but sur balles et aucun point en six manches contre les Rangers du Texas, la veille.

Quant à James, il a de nouveau éprouvé de sérieux ennuis, ne parvenant pas à s'imposer contre une équipe pourtant faible à l'offensive.

James, que Dick Williams aimerait bien aligner dès cette saison, manque visiblement d'expérience. Il aura sans doute l'occasion de parfaire son élan au monticule avec les Bears de Denver où il a compilé, la saison dernière, une fiche de huit victoires et 13 revers, avec une moyenne de points mérités de 6.68.

Hal Dues ayant déjà été éliminé lundi, et James ayant démontré qu'il n'est pas encore prêt, tout indique que Jamie Easterly, un gaucher, et Dale Murray, un droitier, se feront la lutte pour l'obtention du seul poste disponible parmi le groupe de 10 lanceurs que choisira Dick Williams en début de saison. Il y a bien Dyar Miller, mais il serait étonnant que les Expos retiennent sa candidature compte tenu du fait que Murray a bien fait après avoir été obtenu des Mets, en fin de saison, et que Easterly a lancé un match parfait de sept manches avec les Bears de Denver en 1979. De plus, Easterly a l'expérience des Ligues majeures puisqu'il a commencé sa carrière avec les Braves d'Atlanta, en 1976, avant d'être cédé aux mineures il y a deux ans.

Hier, Williams a utilisé Ken Macha derrière le marbre. Âgé de 29 ans, Macha sera probablement utilisé à cette position à quelques reprises d'ici la fin de l'entraînement, maintenant que Duffy Dyer a été échangé aux Tigers de Detroit. Il n'est cependant pas encore assuré d'un poste au sein de l'alignement de 25 joueurs, même s'il fait bien à l'attaque depuis le début des matchs pré-saison.

Macha, qui a frappé pour une moyenne de .278 en 36 présences au marbre, en 1979, est l'un nombreux réservistes de talent qui tentent présentement de se tailler un poste avec l'équipe.

Un autre est Rowland Office, embauché à titre d'agent libre au salaire annuel d'environ $200,000 par saison, et qui n'a joué que quelques matchs parce qu'il n'y a tout simplement pas de poste disponible au champ extérieur. Ellis Valentine, dans la droite, Andre Dawson, au centre, Ron Leflore, dans la gauche et Jerry White, comme réserviste aux trois positions, forment en effet un excellent quatuor, peut-être le meilleur de la Ligue nationale. Et il y a aussi Bob Pate, 27 ans, qui a conservé une moyenne de .343 avec les Bears de Denver et qui essaie, malgré la forte compétition, d'impressionner Williams.

Championnat du monde de curling masculin

Le Canada seul au premier rang

MONCTON (PC) — L'Écosse a donné la frousse au Canada hier soir, mais Rick Folk, de la Saskatchewan, a finalement triomphé 7-4 en s'emparant seul du premier rang avec une fiche de 4-0 au championnat mondial de curling.

Dans un autre match de la 4e ronde, le skipp Jurg Tanner est revenu au jeu en conduisant la Suisse à un gain de 10-3 sur l'Italie.

Cette première défaite de l'Italie l'a reléguée au 2e rang, sur un pied d'égalité avec la Norvège, champion actuelle, l'Allemagne de l'Ouest et les U.S.A.

Dans les autres matches de la 4e ronde, la Norvège a déclassé la Suède 11-2; l'Allemagne de l'Ouest a supplanté le Danemark 5-4 et les U.S.A. ont surclassé la France 8-3 grâce à un bout de six points.

En troisième ronde, le Canada a défait le Danemark 10-2; l'Italie a supplanté l'Écosse 6-5 en bout supplémentaire et les U.S.A. ont déclassé la Suisse 7-1.

VELDEN Autriche (AFP) — Le grand maître apatride Viktor Kortchnoi a remporté hier à Velden par 5.5 à 3.5 le match comptant pour les quarts-de-finale du tournoi des prétendants au titre de champion du monde d'échecs, et qui l'opposait à l'ancien champion du monde soviétique Tigran Petrossian.

Kortchnoi a remporté la neuvième partie du match au 44e coup, devenant ainsi le premier demi-finaliste parmi les huit joueurs participant au tournoi des prétendants.

Après avoir appris que Petrossian décidait de se rendre, Kortchnoi a déclaré qu'il avait espéré gagner le match, mais qu'à son avis ni lui ni son adversaire n'avaient donné le meilleur d'eux mêmes à cause de leur nervosité.

Enfin, le grand maître apatride a dit qu'il s'attendait à jouer dans la demi-finale contre le Soviétique Mikhail Tahl, celui-ci devant à son avis remporter le match d'Alma Ata contre sa compatriote Lev Polougaevski.

PRAGUE (AFP) — La Coupe du Monde des sauts à ski s'est achevée hier en Tchécoslovaquie par un triplé autrichien au tremplin de 90 mètres, à Strbske Pleso, dans les hautes montagnes du Tatra.

Avec un total de 236.2 points, Hubert Neuper s'est classé troisième, derrière Armin Kogler (239,8) et Hans Millonig (237,9), ce qui lui permet de terminer premier au classement général de l'Édition 1980.

La meilleure performance a été réalisée dans la seconde manche par le Canadien Steve Collins avec un saut de 113 mètres.

■

PARIS (AFP) — En raison des mauvaises conditions météo régnant sur l'Atlantique-Nord, Gilles Gahinet, équipier du trimaran «Kawasaki-Générateur» et dix des quinze membres d'équipage du monocoque «Cardio-France», sont rentrés en France hier. Le défi organisé par France-Inter est suspendu provisoirement et chacun fait face à ses obligations professionnelles immédiates.

«Ce n'était pas sérieux de partir dans ces conditions, a indiqué Gilles Gahinet. Nous étions sûrs d'être encalminés au bout de trois jours. La situation n'évoluera pas avant le lundi 31 mars. Néanmoins, nous sommes prêts à partir en avion dans les douze heures pour rejoindre le bateau si besoin est».

«Fernande», le troisième bateau français s'attaquant au record, ne devrait pas non plus quitter New-York avant lundi prochain. Les pièces de rechange, nécessaires à une réparation de la radio B.L.U., sont introuvables aux États-Unis et devront être acheminées de France.

Water-polo: le Canada compte bien se qualifier pour les JO

OTTAWA (PC) — L'équipe canadienne de water-polo espère mériter une place aux JO de Moscou.

«Nous y parviendrons par nos propres moyens cette fois-ci», assure Doug Darling, directeur à l'exécutif de l'Association canadienne de water-polo.

Le Canada a participé aux JO de Mexico en 1968 et à ceux de Munich en 1972 uniquement parce que les champions de zone ne pouvaient se payer le voyage. En 1976, le Canada a participé parce que les JO avaient lieu à Montréal.

L'équipe ne peut plus participer par la porte d'en-arrière, car les qualifications par zone sont abolies. Elle doit donc battre ses rivales.

Elle aura cette chance du 28 avril au 4 mai à Sofia, en Bulgarie, alors que 12 pays, y compris le Canada, se disputeront les cinq places disponibles à Moscou. Les sept premières places sont déjà attribuées à la suite des championnats mondiaux de 1978 à Berlin.

Le Canada, qui s'était classé 11e à Berlin, rencontrera une vive opposition de la part de Cuba, l'Australie, la Grèce, l'Espagne et les Pays-Bas.

Le Canada a remporté sa première médaille internationale, une de bronze, aux Jeux Pan-Am de 1979 à Porto-Rico. L'équipe a de plus affiché une belle tenue en Californie récemment contre les clubs renommés des USA et de l'Italie.

Darling est confiant de voir ses protégés se classer parmi les 10 premiers au monde, ce qui serait un déblocage important, car le programme canadien n'a que cinq ans d'existence.

Le water-polo a fortement baissé dans les années 60, mais la tenue des JO à Montréal en 1976 a donné naissance à un programme national respectable dans les années 70.

Le Canada a dû se contenter de la 9e place à Montréal, mais sa 11e place, à Berlin, il y a deux ans, était une réalisation intéressante en vue des JO de Moscou.

On a bâti la formation autour des vétérans Dominique Dion, de Québec, Pat Simmons et Paul Pottier, de Hamilton, et Guy Leclerc, de Montréal, qui font partie de l'équipe depuis 1975.

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Toronto 6, Washington 1
St-Louis 7, Hartford 5
Hier
Montréal 8, Chicago 4
Rangers NY 3, Buffalo 3
Edmonton 5, Atlanta 4
Islanders NY 5, Philadelphie 4
Minnesota 7, Toronto 2
Los Angeles au Colorado
Pittsburgh à Vancouver
Ce soir
St-Louis à Washington
Hartford à Winnipeg
Edmonton à Détroit
Chicago à Québec
Jeudi
Québec à Philadelphie
Pittsburgh à Los Angeles
Détroit à Buffalo
St-Louis à Boston
Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	52	76	128
Gretzky, Edm	45	76	121
Lafleur, Mon.	48	69	117
Trottier, Isl	37	59	96
Perreault, Buf	34	59	93
Simmer, LA	50	42	92
Sittler, Tor	40	50	90
MacAdam, Min	41	48	89
Rogers, Hart	40	48	88
Bossy, Isl	50	37	87
Stoughton, Hart	49	38	87
Larouche, Mon	48	39	87

Ligue Majeure du Québec
Hier
Sherbrooke 6, Hull 4
Chicoutimi 3, T.-Rivières 2
Montréal 5, Québec 4, surtemps
Ce soir
Shawinigan à Cornwall
Jeudi
Sherbrooke à Hull
Vendredi
Cornwall à Shawinigan
Chicoutimi à T.-Rivières
Montréal à Québec

BASEBALL

Parties pré-saison

Lundi
Baltimore 6, Kansas City 3
Chicago (LA) 5, St-Louis B 1
Pittsburgh 6, Toronto 3
New York (LA) 3, Atlanta 2
Boston 12, Cincinnati 8
Montréal 5, Texas 1
New York (LN) 6, Minnesota 4
Cleveland 6, Californie 2
San Francisco 3, Oakland 1
Seattle 9, Milwaukee 5
Chicago (LN) 6, San Diego 5
St-Louis 11, Détroit 0
Hier
Toronto 6, Pittsburgh 4
New York NL 4, Montréal 3
New York AL 8, Kansas City 7
Boston 7, Chicago AL 5
Minnesota 8, Houston 3
Texas 7, Atlanta 2
Philadelphie 6, Baltimore 3
Cincinnati 1, Los Angeles 0
Cleveland 8, Californie 3
Oakland 8, Seattle 3
San Francisco 8, Milwaukee 7
Chicago NL 10, San Diego 5
Californie B 4, Cleveland B 2
Detroit 7, St-Louis 2

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	13	9	4	.692
MONTRÉAL	14	9	5	.643
PHILADELPHIE	11	7	4	.636
ST-LOUIS	12	7	5	.583
ATLANTA	11	6	5	.545
LOS ANGELES	11	6	5	.545
PITTSBURGH	11	6	5	.545
SAN DIEGO	10	5	5	.500
CHICAGO	13	6	7	.462
CINCINNATI	14	6	8	.429
NEW YORK	12	3	9	.333
HOUSTON	10	2	8	.200

LIGUE AMÉRICAINE

KANSAS CITY	15	11	4	.733
MINNESOTA	13	9	4	.692
CLEVELAND	12	7	5	.583
TORONTO	11	6	5	.545
BALTIMORE	13	7	6	.538
NEW YORK	13	7	6	.538
BOSTON	12	6	6	.500
CHICAGO	14	7	7	.500
OAKLAND	12	6	6	.500
MILWAUKEE	14	6	8	.429
CALIFORNIE	10	4	6	.400
SEATTLE	10	4	6	.400
DETROIT	18	6	12	.333
TEXAS	16	4	12	.250

Paris clandestins en Italie: précisions sur les accusations

ROME (AFP) — Les accusations portées, suite au scandale des paris clandestins sur le soccer italien, se sont précisées.

Ainsi, bien qu'aucune inculpation n'ait encore été prononcée, la position de certains des détenus paraît des plus délicates. Six d'entre eux, Wilson, Giordano, Malfredonia, Cacciatori (tous de «Lazio»), Della Martira et Zecchini, de Pérouse, sont en cellule d'isolement complet à Regina Coeli alors que les autres paraissent bénéficier d'un régime plus souple.

Cela ne veut pas dire pour autant que leur situation soit plus enviable. Ainsi, selon les accusateurs — Massimo Cruciani et Alvaro Trinca — le président du club Milan A.C., Felice Colombo, était parfaitement au courant de ce qui se tramait le 6 janvier dernier pour la partie Milan-Lazio. De plus, Ferruccio Cruciani a une nouvelle fois affirmé que M. Colombo a bien donné au joueur Giorgio Morini, 20 millions de lires en liquide afin que ce dernier les porte à son fils. Ce qu'il fit sans attendre. Les quatre joueurs de la «Lazio» sont tous accusés d'avoir touché des chèques allant de 10 à 15 millions de lires pour leur «participation» au résultat. Cruciani soutient d'ailleurs qu'il est en possession d'une photographie d'un chèque de 15 millions remis à un tiers pour le compte de Massimo Cacciatori, le gardien de but.

En ce qui concerne le match Avellino/Pérouse (2/2), Cruciani affirme avoir remis deux chèques de 8 millions de lires que les deux joueurs auraient fait endosser par leurs épouses. Selon Cruciani, Paolo Rossi mis dans la confidence aurait déclaré: «Moi, je ne veux pas d'argent mais je veux marquer deux buts».

SOMMAIRES

Islanders 5, Flyers 2
Première période
Aucun but.
Pénalités—Busniuk Phi 10:19, Linseman Phi inconduite de partie, Busniuk Phi, Sutter NYI majeures, Watson Phi, Gillies NYI 19:11, Kallur NYI 19:42.
Deuxième période
1—NY ISLANDERS: Howatt (8) Lorimer, Trottier 4:31
2—NY ISLANDERS: Bourne (13) Kallur, D. Potvin 11:04
3—PHILADELPHIE: Holmgren (27) McGeish, Hill 12:43
4—PHILADELPHIE: Clarke (11) Leach, Propp 13:55
Pénalités—Langevin NYI 6:15, Propp Phi, Trottier NYI 15:53.
Troisième période
5—NY ISLANDERS: Trottier (38) Kallur, D. Potvin 4:36
6—NY ISLANDERS: Henning(3) Nystrom 9:22
7—NY ISLANDERS: Trottier (39) Bourne, Kallur 18:57
Pénalité—Wilson Phi 13:09.
Tirs au but:

Philadelphie	14	13	11	—38
NY Islanders	10	9	8	—27

Gardiens—Myre, Philadelphie; Resch, NY Islanders.
A.—14,995.

North Stars 7, Maple Leafs 2
Première période
1—MINNESOTA: Young (29) Anderson, McCarthy 2:14
2—TORONTO: Anderson (24) Saganiuk, Salming 18:48
3—MINNESOTA: Christoff (7) Eaves, Zanussi 19:13
4—MINNESOTA: B. Smith (24) MacAdam, Payne 19:42
Pénalités—Hickey Tor 3:22, Giles Min 9:30, Maloney Tor double mineure 12:37, Salming Tor 14:28.
Deuxième période
5—MINNESOTA: B. Smith (25) Payne, Hartsburgh 7:36
6—MINNESOTA: Christoff (8) Zanussi, Eaves 15:06
Pénalités—Salming Tor 15:36, Vaive Tor 19:23.
Troisième période
7—MINNESOTA: B. Smith (26) Payne 7:06
8—MINNESOTA: Zanussi (13) Eaves, G. Smith 16:32
9—TORONTO: Kaszycki (12) Maloney, Ellis 17:17
Pénalités—Boschman Tor 3:32, Zanussi Min 3:36, Hartsburgh Min 5:18, Salming Tor 6:09, Jackson Min 10:25, Hartsburgh Min 12:52, Vaive Tor, Jackson Min mineures-majeures 14:06, Derlago Tor, G. Smith Min 18:08.
Tirs au but:

Toronto	6	8	8	—22
Minnesota	29	15	20	—64

Gardiens—Chra, Ridley, Toronto; Meloche, Minnesota.
A.—11,648.

Oilers 5, Flames 4
Première période
1—EDMONTON: Fogolin (5) MacDonald, Gretzky 1:52
2—ATLANTA: Nilsson (36) Houston, Lever 10:04
3—ATLANTA: Lever (32) Nilssnn, Houston 14:17
Pénalités—Plett Atl 0:11, Weir Edm 0:44, Lone Edm 5:19, Plett Atl 15:42 Lumley Edm 17:53.
Deuxième période
4—ATLANTA: Plett (11) Clement, Marsh 4:12
5—ATLANTA: MacMillan (18) Chouinard, Shand 9:06
6—EDMONTON: Messier (11) Price, MacDonald 18:57
Pénalités—Hunter Edm 0:31, Houston Atl 17:15.
Troisième période
7—EDMONTON: Gretzky (46) 5:25
8—EDMONTON: Gretzky (47) Hunter 6:28
9—EDMONTON: Asmby (7) Fogolin, Gretzky 18:10
Pénalités—Plett Atl mineure, inconduite, Campbell Edm inconduite, Weir Edm 8:40, Vail Atl 11:12.
Edmonton ..... 5 6 6—17
Atlanta ..... 12 12 3—31
Gardiens—Low, Edmonton; Craig, Atlanta.
A—7,914.

Rangers 3, Sabres 3
Première période
Aucun but.
Pénalités: Dave Maloney NYR 7:48, Hajt Buf 11:20.
Deuxième période
1—NY RANGERS: Nilsson (13) Don Maloney, Duguay 3:47
2—BUFFALO: Ramsay (13) Perreault 9:03
3—BUFFALO: Dudley (9) Luce 9:19
4—NY RANGERS: Esposito (33) Beck, Connor 9:48
5—BUFFALO: Ramsay (19) Perreault 18:33
Pénalités: Dudley Buf, Esposito NYR 9:48, Perreault Buf, Esposito NYR 13:06, Buffalo banc 14:49.
Troisième période
6—NY RANGERS: Don Maloney (22) Talafous, Greschner 2:19
Pénalité: Marois NYR 2:33.
Tirs au but

Buffalo	10	12	8	—30
NY Rangers	10	8	11	—29

Gardiens; Edwards, Buffalo; Davidson, NY Rangers.
A—17,420.

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	74	45	11	18	305	234	108
2—MONTRÉAL	75	45	20	10	308	230	100
3—BUFFALO	74	42	17	15	278	190	99
4—BOSTON	75	42	20	13	290	222	97
5—MINNESOTA	74	35	25	14	301	239	84
6—ISLANDERS NY	75	36	28	11	260	234	83
7—CHICAGO	74	33	24	18	221	230	82
8—RANGERS NY	74	35	29	10	283	260	80
9—ATLANTA	74	33	29	12	260	244	78
10—ST-LOUIS	74	31	31	12	244	257	74
11—TORONTO	75	33	37	5	287	302	71
12—LOS ANGELES	74	28	34	12	272	295	68
13—HARTFORD	73	25	31	17	275	283	67
14—PITTSBURGH	73	27	34	12	232	275	66
15—EDMONTON	75	25	38	12	281	207	62
16—DETROIT	73	25	37	11	245	262	61
17—WASHINGTON	74	25	38	11	242	274	61
18—VANCOUVER	74	23	36	15	231	265	61
19—QUÉBEC	72	25	38	9	219	259	59
20—COLORADO	74	18	44	12	218	288	48
21—WINNIPEG	74	17	46	11	197	299	45

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Quarts-de-finale 4-de-7
Série A

	pj	g	p	pp	pc	pts
SHERBROOKE	3	3	0	24	13	6
HULL	3	0	3	13	24	0
Série B						
CORNWALL	2	1	1	8	8	2
SHAWINIGAN	2	1	1	8	8	2
Série C						
CHICOUTIMI	3	2	1	12	8	4
TROIS-RIVIÈRES	3	1	2	8	12	2
Série D						
MONTRÉAL	3	3	0	19	11	6
QUÉBEC	3	0	3	11	19	0